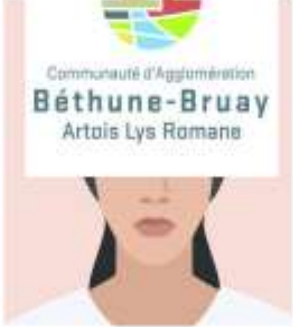




Convention Territoriale Globale
 au service du projet de territoire de la
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay Artois Lys Romane



Caf du Pas-de-Calais - Service communication - Novembre 2020 - Version n°70 - Crédits photos : Adobe Stock

La présente convention est signée entre :

D'une part, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais, représentée par M. Jean-Claude BURGER, Directeur

D'autre part, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), représentée par M. Olivier GACQUERRE, Président

SOMMAIRE

PREAMBULE :	4
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION	6
ARTICLE 2 : CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE CONCERNE ...	6
ARTICLE 3 : CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CABBALR	8
ARTICLE 4 : ENJEUX, OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS	9
ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	10
ARTICLE 6	10
6A : MODALITES DE COLLABORATION ET GOUVERNANCE	10
6 B : MODALITES DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DE LA DEMARCHE	12
ARTICLE 7 : EVALUATION	13
ARTICLE 8 : ECHANGES DE DONNEES	13
ARTICLE 9 : COMMUNICATION	14
ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION	14
ARTICLE 11 : EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION	14
ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION	15
ARTICLE 13 : LES RECOURS	15
ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE	15
ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE	18
ANNEXE 2 – LISTE DES COMMUNES COUVERTES PAR LA CTG	111
ANNEXE 3 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE	113
ANNEXE 4 – PLAN D'ACTION 2021-2025	119
ANNEXE 5 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG - GOUVERNANCE	198
ANNEXE 6 – MODELE DE DELIBERATION ET FICHE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE (COMMUNES ET SIVOM)	202
ANNEXE 7 – GLOSSAIRE DES SIGLES	205

Préambule :

- **Rappel : ce qu'est une Convention territoriale globale (Ctg) :**

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf soutiennent leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf du Pas de Calais entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire favorisant le maintien et le développement des services aux familles, mais aussi a mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

- **Rappel : rôle et missions des Caf :**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche Famille s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité.

• **Liens avec les schémas départementaux :**

La Ctg peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...

Le SDSF 2ème génération 2019-2022, signé entre l'Etat (DDCS), la Caf du Pas-de-Calais, le DEPARTEMENT, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales), s'envisage donc comme une illustration concrète d'une démarche concertée en faveur d'une ambition commune : « Favoriser l'engagement en accompagnant les familles dès la petite enfance afin de conduire chaque jeune du département à exercer sa citoyenneté et trouver sa place dans la société ».

Cette ambition du SDSF se déclinera localement en 3 axes majeurs :

1. Favoriser l'autonomie de tous
2. Prévenir les ruptures
3. Territorialiser les réponses apportées aux familles

Ces axes structurent ainsi la détermination des objectifs et la mise en œuvre de chacune des actions, aux différentes étapes de vie des enfants et des jeunes, adultes et parents de demain. Ce schéma s'appuie sur la Stratégie nationale de la Parentalité.

8 chapitres ont ainsi été définis :

- 1 - Accompagner les familles de jeunes enfants (0 à 6 ans)
- 2 - Accompagner les familles de jeunes enfants (6 à 11 ans)
- 3 - Accompagner les jeunes et leur famille face aux enjeux de l'adolescence (11 à 18 ans)
- 4 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille
- 5 - Améliorer les relations entre les familles et l'école pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative
- 6 - Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux
- 7 - Favoriser le soutien des pairs
- 8 - Améliorer l'information et la participation des familles

Des principes d'intervention transversaux ont également été identifiés :

- Parentalité et précarité : enjeux transversaux et besoins spécifiques des familles à prendre en compte par l'ensemble des acteurs
- L'accompagnement des parents en situation de précarité constitue un levier de prévention dans de nombreux aspects de la vie actuelle et future de l'enfant
- Des freins restent à lever pour améliorer l'accès à l'accompagnement à la parentalité pour les familles en précarité.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire de la CABBALR à l'égard des familles et précise ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé avec les communes et forces vives locales en tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires du territoire (Annexe 1 : diagnostic partagé)
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (Annexe 1)
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 3 : liste des équipements soutenus par chaque collectivité, dans le respect des compétences)
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 4 : plan d'actions 2021-2025 - moyens mobilisés par chaque signataire).

Article 2 : Champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie. Ses missions s'articulent autour de 4 axes:

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :

- Favoriser pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :

- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Dans le cadre de la COG, la branche Famille entend agir pour le développement des services aux allocataires en aidant toutes les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants. Elle vise la pérennité et le développement des offres sur les territoires, devant pouvoir bénéficier à chaque parent, et souhaite que cette période soit marquée par une nette avancée dans la prise en compte du handicap.

Dans le cadre du soutien aux familles, elle s'engage à contribuer à la proposition d'une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement à tous, sur l'ensemble des temps libérés en dehors de l'école. Également, elle s'engage pour l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes de 12 à 25 ans, en renforçant la présence éducative auprès de ce public et en favorisant la prise de responsabilités et l'engagement citoyen.

C'est le même esprit d'universalité et la recherche d'une égalité réelle qui engagent la Caf dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

La Caf s'engage par ailleurs à réduire les facteurs d'exclusion tels que l'illettrisme, l'illectronisme et favoriser l'accès et le recours aux droits en direction de toutes les familles.

Pour mener à bien ces différentes missions, la CAF propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour la Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles et le travail social, le Logement.
- L'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de quatre Chargés d'Accompagnement Territorial et des Responsables de Territoire des Antennes de Développement Social de Béthune et du Ternois Bruaysis.
- L'intervention de 14 Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, impayés de loyers...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires.
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, d'actions ou d'accompagnement de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence.
- Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf.

Article 3 : Champs d'intervention de la CABBALR

En lien avec les enjeux de cette convention, la CABBALR est compétente dans les domaines suivants :

En matière d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat, Politique du logement d'intérêt communautaire, Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

En matière de politique de la ville : Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

En matière d'accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

En matière d'action sociale : Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

-L'analyse des besoins sociaux de la population du territoire

-Pour la mise en œuvre des préconisations de l'Analyse des Besoins Sociaux et du Contrat Local de Santé : le portage d'actions concernant l'ensemble du territoire communautaire, dans le strict respect des compétences des CCAS et autres structures publiques

-Au titre du handicap : La définition d'une stratégie d'agglomération, l'élaboration et la mise en œuvre de la charte handicap, le soutien aux structures spécialisées

-Au titre de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées : L'élaboration et le suivi d'un schéma des services, la définition d'une stratégie d'Agglomération

-Au titre de la petite enfance : la définition d'une stratégie d'agglomération, l'élaboration et le suivi d'un schéma des services

En matière de santé : Contrat local de santé (élaboration, signature et suivi du Contrat Local de Santé) et coordination du Conseil Local de Santé Mentale

En matière de Jeunesse : définition d'une stratégie d'agglomération, élaboration et suivi d'un schéma des services

Dans le domaine sportif et culturel : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - Actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel et sportif

La CABBALR gère également des services mutualisés : Relais Petite Enfance (28 communes), Service Actions Jeunesse et Point Information Jeunesse (21 communes)

Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins

Au regard du diagnostic présenté en annexe 1 de la présente convention et partagé avec les partenaires, les principaux enjeux sont :

En matière de Petite Enfance :

- Favoriser un développement équilibré de l'offre d'accueil individuel et collectif Petite Enfance en réponse aux besoins et attentes des familles
- Favoriser l'accompagnement des familles (fonctions parentales) et favoriser les relations enfants / parents
- Favoriser l'accès des plus petits à une offre de loisirs et à une offre culturelle et sportive adaptée et diversifiée
- Encourager la mise en réseau des partenaires, le partage d'expériences et les mutualisations entre acteurs et entre communes

En matière d'Enfance Jeunesse :

- Renforcer les politiques de prévention, d'animation et d'information des jeunes pour favoriser leur bien-être, leur engagement et leur autonomie
- Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre acteurs et rendre l'offre du territoire lisible

En matière de Logement :

- Créer les conditions favorables à l'accès et au maintien dans le logement, en particulier pour les jeunes
- Poursuivre la dynamique territoriale et partenariale en faveur de la lutte contre l'indécence et de l'adaptation des logements
- Favoriser la lisibilité des dispositifs et des intervenants, que ce soit pour les usagers ou les professionnels du territoire
- Accompagner de manière concertée et renforcée les publics spécifiques que constituent les gens du voyage
- Un enjeu de coordination institutionnelle CABBALR/CAF/DEPARTEMENT

En matière d'Accompagnement des publics :

- Permettre aux habitants d'être acteurs de leur accompagnement
- Soutenir les coopérations entre acteurs du territoire, aux différentes échelles, pour faciliter l'accompagnement global des usagers

Article 5 : Engagements des partenaires

Les 100 communes (cf. Annexe 2) et les 3 SIVOM, de par leurs actions de proximité, la gestion de leurs équipements, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans cette Convention territoriale globale.

Les communes et les SIVOM sont invités à s'engager dans la présente convention par délibération et signature d'une fiche d'engagement (cf. Annexe 6).

Ils adhèrent aux enjeux identifiés dans la Ctg intercommunale, et s'engagent, de manière générale, à la mise en œuvre de cette convention

- en s'associant aux groupes de travail et instances de gouvernance
- en contribuant à la déclinaison du plan d'actions, selon ses priorités et ses projets

Cet engagement conditionne le versement, par la Caisse d'Allocations Familiales, des Bonus Territoires. Il permet également aux collectivités de candidater aux autres appels à projets dans le respect des conditions spécifiques de chaque dispositif.

- La Caf et la CABBALR s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.
- La présente convention est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.
- La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.
- A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités, la Caf s'engage à maintenir les financements à travers le nouveau dispositif des Bonus Territoire CTG et de ses modalités d'application.
- De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 3.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6

6a : Modalités de collaboration et gouvernance

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, la Caf et la CABBALR décident de mettre en place les instances suivantes (cf. Annexe 5) :

Comité de pilotage (composition, rôle)

Le comité de pilotage est composé des représentants décisionnaires des parties signataires.

Pour la CABBALR :

- Le Président
- La vice-présidente en charge de l'action sociale et de la santé et référente Ctg
- Les vice-présidents et conseillers délégués de la CABBALR aux thématiques du logement, des relations avec le CIAS, de l'enfance et de la jeunesse
- Les Vice-présidents en charge de l'accompagnement des communes (secteurs Nord Sud Est Ouest)
- En fonction des actualités et ordres du jour, d'autres vice-présidents et conseillers délégués pourront être associés (culture, mobilité, inclusion numérique, handicap...)

Pour la Caf :

- La sous directrice en charge de l'action sociale de la Caf, et/ou par délégation, le responsable d'action sociale, ou les responsables de territoires, Antenne du Ternois Bruaysis et Antenne du Béthunois

Techniquement, pour la CABBALR, seront associés à cette instance :

- Le Directeur Général des Services
- Le (la) directeur (trice) Général(e) Adjoint (e)
- Le référent Ctg de la CABBALR

Le comité de pilotage permet de mobiliser les signataires et les partenaires de la convention. Il assure le suivi de la mise en œuvre de la convention, opère les évolutions nécessaires au contenu de la convention, notamment en matière d'orientation stratégique et d'évolution de contenu. Il valide les modifications du plan d'actions.

Le comité de pilotage peut définir de nouvelles priorités. Il analyse et évalue les actions mises en place.

Le comité de pilotage se réunit en tant que de besoin et au minimum 1 fois par an. Il est coanimé par la CABBALR et la Caf. La CABBALR en assure le secrétariat.

Un état d'avancement de la mise en œuvre de la Ctg sera présenté annuellement lors d'une Conférence des Maires.

Comité technique (composition, rôle)

Le comité technique est composé des représentants techniques des parties signataires et d'autres partenaires associés à la mise en œuvre de la Ctg

- Pour la CABBALR : les directeurs, responsables de services et chargés de mission thématiques
- Pour la Caf : les responsables de territoire et par délégation les chargés d'accompagnement territorial (CAT). Les conseillers thématiques de la Caf pourront être associés selon l'ordre du jour.
- Pour les communes et SIVOM : les chargés de coopération Ctg

Le comité technique est chargé du suivi de la démarche, de son animation et du respect du calendrier.

Il présente et propose des éléments au comité de pilotage, éléments lui permettant la prise de décision. Il peut suggérer de nouvelles orientations.

Il mobilise et accompagne les groupes de travail dans la mise en œuvre de la convention. Il assure la coordination des groupes de travail, avec l'appui des référents thématiques. Il en étudie et analyse les productions de manière transversale.

Il se réunit en tant que de besoin et au minimum 3 fois par an. Il est coanimé par la Caf et la CABBALR. La Caf et la CABBALR en assurent alternativement le secrétariat.

Groupes de travail (composition, rôle)

Constitués en fonction des thématiques et des enjeux identifiés, ils seront composés des représentants des signataires et des institutions partenaires et élargis aux acteurs locaux, experts dans le domaine concerné et potentiellement porteurs des actions futures.

Les groupes de travail thématiques sont mis en place, en tant que de besoin, pour conduire des réflexions partagées et organiser le montage des projets et leur évaluation.

Les modalités de travail, d'animation et de fonctionnement des groupes seront adaptées en fonction des besoins.

Ils seront guidés par un binôme de référents Caf / CABBALR et animés par un binôme associant chargé de coopération Ctg / travailleur social Caf.

Les groupes de travail ont pour mission de :

- Préciser si besoin le diagnostic relatif aux objectifs du travail et aux fiches-actions
- Mettre en œuvre les fiches actions et produire un état d'avancement des travaux
- Evaluer les actions mises en œuvre

Cf. Schéma de gouvernance en Annexe 5.

6 b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention territoriale globale (Ctg), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'avère nécessaire.

Il conviendra, durant la période de la Ctg, de s'interroger sur les profils existants afin d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le but de garantir l'évolution de ces postes.

Au besoin, il est possible de s'appuyer sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste.

Un plan identifiant précisément les actions à mettre en œuvre ainsi que l'échéancier des travaux nécessaires à cette fin seront déclinés dans la fiche action annexée à la Ctg (fiche pilotage page 119).

Aux termes de la Ctg signée avec l'intercommunalité, cette évolution devra avoir été opérée et effectuée ; seuls les postes dont les missions auront évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale continueront à bénéficier de financements au titre du pilotage.

Article 7 : Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, à l'aide du support présenté en Annexe 5. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer la réalisation du plan d'actions et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Un bilan annuel de l'avancement du plan d'actions sera réalisé en amont du comité de pilotage.

A mi-parcours de la Ctg, un bilan global sera effectué quant à l'impact de la Ctg sur les habitants, sur la qualité du partenariat, la collaboration entre les élus et services.

A l'issue de la présente convention (année 2025), un bilan complet sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 8 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Le..... 2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 16 pages et les annexes énumérées dans le sommaire.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais <i>Le Directeur</i> <i>Jean-Claude BURGER</i>	La <i>Communauté d'Agglomération Béthune</i> <i>Bruay Artois Lys romane</i> <i>Le Président</i> <i>Olivier GACQUERRE</i>

Annexes

CTG 2021-2025

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Le diagnostic qui a servi de fondement à cette Ctg s'appuie sur les éléments suivants :

- L'étude préliminaire à l'élaboration d'une convention territoriale de services aux familles de la Caf réalisée en Mars 2021
- L'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par la CABBALR en 2018-2019
- Les synthèses thématiques "visions d'ensemble" réalisées en appui à l'animation des groupes de travail organisés spécifiquement pour l'écriture partagée de la Ctg

Diagnostic 1 : Étude préliminaire



Convention Territoriale Globale

Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane

ETUDE PRELIMINAIRE
A L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
TERRITORIALE DE SERVICE AUX FAMILLES



Sommaire

1. Données statistiques	4
1.1. Données de cadrage	4
1.2. Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale	5
1.2.1 Petite enfance	5
1.2.2 Jeunesse	7
1.3 Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants	8
1.4 Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie	9
1.4.1 Animation de la vie sociale	9
1.4.2 Logement et habitat	9
1.5 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles	10
1.5.1 Le Revenu de Solidarité Active et la Prime d'Activité	10
1.5.2 L'Allocation d'Adulte Handicapé	10
1.5.3 Les indicateurs de précarité	10
2. Analyse du territoire	11
3. Constats et propositions	12

1. Données statistiques

1.1. Données de cadrage

Le taux de couverture de la population Insee par les prestations Caf du territoire est supérieur à celui de(du,de l') Pas-de-calais

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre d'habitants (INSEE)	2017	276 895	📉 -0,2%	1 468 018	📈 +0,3%
Evolution de la Population Insee	2017	-0,2%		+0,3%	
Nombre d'allocataires Caf	2019	60 003	📈 +14,4%	316 094	📈 +13,4%
Nombre de personnes couvertes Caf	2019	151 539	📈 +3,6%	793 263	📈 +2,9%
Taux de couverture Caf	2019	54,7%		54,0%	
Nombre d'allocataires MSA	2019	1 445	📈 +22,9%	9 763	📈 +16,4%
Nombre de personnes couvertes MSA	2019	4 034	📈 +12,0%	26 785	📈 +6,5%
Indice jeunesse (Rp Insee)	2017	1,07		1,07	

Les personnes isolées sans enfant prédominent (39,2%)

Les allocataires avec enfant(s) sont principalement des familles avec 2 enfants

Comparées au(à l') DEPARTEMENT :

- la part des familles monoparentales est similaire,
- la part des familles avec un enfant est plus faible,
- la part des familles avec deux enfants est plus forte.

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Evolution des familles Caf	2019	-1,6%		-2,4%	
Part des familles allocataires	2019	53,0%		52,5%	
dont couples avec enfant(s)	2019	38,0%		37,4%	
dont familles monoparentales	2019	15,1%		15,1%	
Evolution des familles monoparentales	2019	+8,7%		+4,5%	
Part des familles avec 1 enfant	2019	31,5%		31,6%	
Part des familles avec 2 enfants	2019	45,0%		44,3%	
Part de familles nombreuses	2019	23,5%		24,1%	
Part des allocataires sans enfants	2019	46,7%		47,2%	
dont couples sans enfants	2019	7,5%		7,3%	
dont allocataires isolés	2019	39,2%		39,9%	

La commune se caractérise par :

- un potentiel fiscal par habitant supérieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.
- un potentiel financier par habitant inférieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Potentiel fiscal par habitant (1)	2019	699	N.C.	441	N.C.
Potentiel financier par habitant (2)	2019	478	N.C.	583	N.C.

(1) Le potentiel fiscal est déterminé par l'application aux bases communales des 4 taxes directes locales.

(2) Le potentiel financier est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire.

1.2. Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de naissances domiciliées	2019	2 816	↓ -17,4%	15 590	↓ -17,1%
Nbre total d'enfants Caf	2019	64 064	↓ -3,3%	334 954	↓ -4,2%
Nombre d'enfants de moins de 21 ans d'allocataires Caf	2019	63 582	↓ -3,1%	332 368	↓ -4,0%
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	2019	1 950	↑ +46,1%	11 435	↑ +50,7%
Part des enfants bénéficiaires de l'AEEH	2019	3,1%		3,4%	

1.2.1 Petite enfance

Comparées au(à l) DEPARTEMENT, la part des enfants de moins de 3 ans est inférieure.

Des parts plus fortes pour ce territoire sont observées pour :

- Les enfants de cette tranche d'âge dont le(s) parents(s) exerce(nt) une activité ;

Enfin, la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est supérieure à celle du(de l) DEPARTEMENT.

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Taux d'enfants de moins de 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde	2019	13,1%		13,6%	
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans	2019	8 353	↓ -18,2%	45 339	↓ -16,9%
Part des enfants de moins de 3 ans	2019	13,0%		13,5%	
Part des enfants de moins de 3 ans dont le(s) parents(s) allocataire Caf exerce(nt) une activité	2019	47,7%		47,6%	
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans bénéficiaires CMG	2019	2 433	↓ -4,3%	13 608	↓ -0,7%
Part des enfants de moins de 3 ans Caf bénéficiaires d'un complément de mode de garde	2019	29,1%		30,0%	
Part des enfants de moins de 3 ans d'allocataires Caf bénéficiaires d'un complément d'activité	2019	0,0%		0,0%	
Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (provisoire) (1)	2019	51,6		53,4	
Nombre d'enfants d'allocataires Caf de 3 à moins de 6 ans	2019	9 164	↓ -9,7%	48 816	↓ -9,4%
Part des enfants de 3 à moins de 6 ans	2019	14,3%		14,6%	

(1) L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans et établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistantes maternel(le)s et auprès des salariés à domicile. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés.

1.2.1 Petite enfance

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 700 000 € au titre des prestations légales pour la garde d'enfants.

La Caf verse annuellement près de 6 200 000 € au titre des différentes prestations de service pour la petite enfance et du CEJ volet enfance.

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de places EAJE	2019	670		4 205	
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+0		+3	
Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service	2019	36		232	
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	-2		-5	
dont EAJE	2019	28		167	
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+0		-3	
dont RAM	2019	8		65	
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	-2		-2	
Montants des financements d'Action Sociale Caf	2019	6 174 994 €		37 668 112 €	
dont prestations de service (PSU)	2019	4 492 115 €		27 942 099 €	
dont subventions de fonctionnement	2019	119 966 €		1 125 587 €	
dont CEJ volet enfance	2019	1 562 913 €		8 600 426 €	

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de Micro-crèches hors PSU	2019				
Evolution annuelle (provisoire) :	2020				
Nombre de MAM	2019				
Evolution annuelle (provisoire) :	2020				

1.2.2 Jeunesse

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part des enfants de 6 à moins de 18 ans est supérieure.

Les tranches d'âge surreprésentées sont :

- les enfants de 6 à moins de 12 ans ; • Les enfants de 12 à moins de 18 ans ; • Les enfants de 18 à moins de 20 ans

	Année Ref	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Population de 6 à moins de 18 ans (pop. Insee)	2017	45 471	👆 +2,8%	238 121	👆 +1,3%
Part population de 6 à moins de 18 ans	2017	16,4%		16,2%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 18 ans Caf	2019	40 265	👉 +0,8%	209 167	👉 -0,3%
Part des enfants de 6 à moins de 18 ans	2019	62,9%		62,4%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 12 ans Caf	2019	20 758	👉 +0,5%	108 323	👉 -0,1%
Part des enfants de 6 à moins de 12 ans	2019	32,4%		32,3%	
Nombre d'enfants de 12 à moins de 18 ans Caf	2019	19 507	👆 +1,1%	100 844	👉 -0,5%
Part des enfants de 12 à moins de 18 ans	2019	30,4%		30,1%	
Nombre d'enfants de 18 à moins de 20 ans Caf	2019	4 840	👆 +13,3%	24 092	👆 +6,8%
Part des enfants de 18 à moins de 20 ans	2019	7,6%		7,2%	

La Caf verse annuellement près de 3 800 000 € au titre des différentes prestations de service pour la jeunesse et du CEJ volet jeunesse.

	Année Ref	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Pas-de-calais
Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service	2019	108	620
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	-3	-32
Périscolaires	2019	42	193
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+0	+2
Extrascolaires	2019	65	420
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	-3	-34
Foyers Jeunes Travailleurs	2019	1	7
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+0	+0
Montants des financements d'Action Sociale Caf	2019	3 792 514 €	23 791 760 €
dont prestations de service	2019	1 681 770 €	9 756 526 €
dont subventions de fonctionnement	2019	504 633 €	4 128 505 €
dont CEJ volet jeunesse	2019	1 606 111 €	9 906 728 €

1.3 Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Comparées au(à l) DEPARTEMENT, la part des :

- bénéficiaires d'allocations familiales est plus élevée,
- bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire est plus élevée.

La Caf verse mensuellement sur le territoire :

- près de 5 000 000 € au titre des allocations familiales.
- près de 11 000 000 € au titre de l'allocation de rentrée scolaire (prestation versée une fois dans l'année).

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'allocations familiales	2019	21 583	↓ -2,0%	112 340	↓ -3,3%
Part des bénéficiaires d'allocations familiales	2019	36,0%		35,5%	
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire	2019	15 847	↓ -1,4%	81 944	↓ -1,4%
Part des bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire	2019	26,4%		25,9%	

La Caf verse annuellement près de 420 000 € au titre des différentes prestations de service pour la Parentalité.

	Année Réf	=Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	=Pas-de-calais
Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service	2019	18	86
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	-4	+2
dont LAEP	2019	5	27
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	-3	-4
dont actions CLAS	2019	9	47
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+3	+5
dont actions REAAP	2018	48	394
Evolution annuelle (provisoire) :	2019	+10	+7
dont lieux de médiation	2019	0	4
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+0	+0
dont espaces de rencontre	2019		
Montants des financements d'Action Sociale Caf		419 610 €	5 050 675 €
dont prestations de service	2019	150 816 €	2 140 827 €
dont subventions de fonctionnement	2019	268 795 €	2 909 848 €

1.4.1 Animation de la vie sociale

La Caf verse annuellement près de 460 000 € au titre des différentes prestations de service pour l'animation de la vie sociale.

	<i>Année Réf</i>	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Pas-de-calais
Nombre d'équipements	2019	4	57
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+3	+7
- dont centres sociaux	2019	2	41
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+1	+3
avec un projet famille	2019	2	37
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+1	+3
- dont espaces de vie sociale	2019	2	16
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+2	+4
Montants des financements d'Action Sociale Caf		458 166 €	6 418 274 €
dont prestations de service	2019	222 051 €	3 886 011 €
dont subventions de fonctionnemer	2019	236 115 €	2 532 263 €

1.4.2 Logement et habitat

Comparés au(à l') DEPARTEMENT, les bénéficiaires d'aides au logement :

- sont proportionnellement plus nombreux,
- ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% dans le parc locatif privé sont moins nombreux.

Les bénéficiaires dans le parc locatif public sont plus nombreux (28,9% des allocataires)

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 6 900 000 € au titre des prestations légales pour les aides au logement.

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'aides au logement	2019	29 567	↔ -0,5%	153 331	↓ -3,2%
<i>dont bénéficiaires dans le parc locatif privé</i>		8 882	↓ -2,8%	49 721	↓ -5,7%
Part des bénéficiaires d'aides au logement	2019	49,3%		48,5%	
<i>dont bénéficiaires dans le parc locatif privé</i>		14,8%		15,7%	
<i>dont bénéficiaires dans le parc locatif public</i>		28,9%		27,4%	
<i>dont bénéficiaires en accession</i>		3,0%		3,0%	
<i>dont bénéficiaires en établissement</i>		2,6%		2,4%	
Part des bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort (1) supérieur ou égal à 30%		23,0%		23,9%	

(1) Le taux d'effort correspond à la part des ressources consacrées au paiement du loyer, après perception de l'aide au logement.

La Caf verse annuellement près de 10 000 € au titre des différentes prestations de service pour le logement.

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Pas-de-calais
Montants des financements d'Action Sociale Caf		10 000 €	307 400 €
<i>dont subventions de fonctionnement</i>	2019	10 000 €	307 400 €

1.5 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

1.5.1 Le Revenu de Solidarité Active et la Prime d'Activité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part des bénéficiaires :

- du Rsa est supérieure
- de la Ppa est inférieure

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires du Rsa	2019	10 356	📉 -25,5%	54 489	📉 -28,3%
Part des bénéficiaires du Rsa		17,3%		17,2%	
Nombre de bénéficiaires de la Ppa	2019	21 565		114 812	
Part des bénéficiaires de la Ppa		35,9%		36,3%	

1.5.2 L'Allocation d'Adulte Handicapé

Le taux de bénéficiaires Aah est inférieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 3 700 000 € au titre de l'allocation d'Adulte Handicapé (Aah).

	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'Aah	2019	5 124	📈 +8,2%	27 490	📈 +10,3%
Part des bénéficiaires d'Aah		8,5%		8,7%	

1.5.3 Les indicateurs de précarité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part :

- des allocataires à bas revenus est similaire,
- des allocataires fragiles est supérieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est similaire,
- des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est similaire.

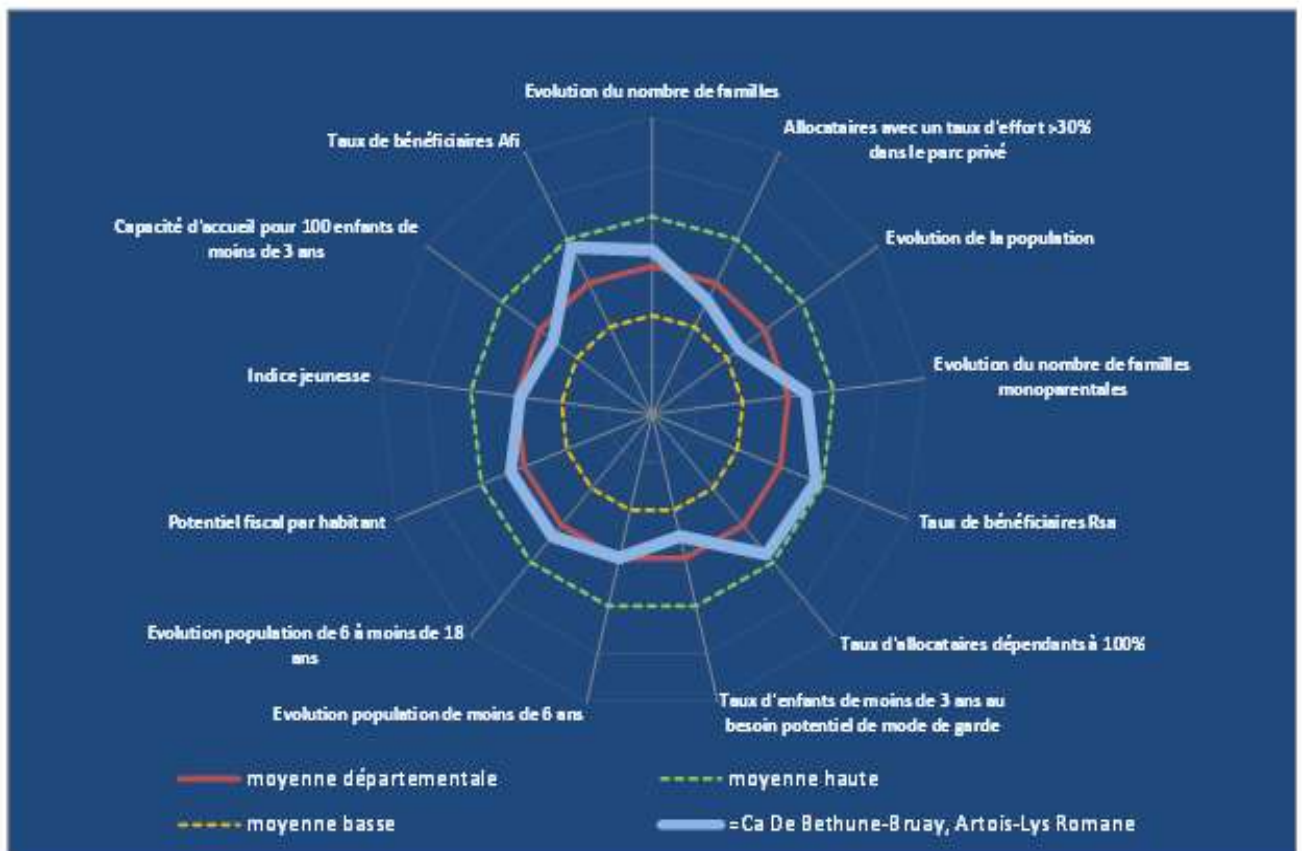
	Année Réf	Ca De Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane	Pas-de-calais
Part des allocataires à bas revenus (2)	2019	38,5%	38,5%
Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf)	2019	18,4%	18,3%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources	2019	11,5%	11,5%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources	2019	16,6%	16,6%
Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf		8,3%	8,2%

(2) Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant le revenu disponible du ménage par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0,2 pour les familles monoparentales). Exemple, en 2017, le seuil officiel de bas revenus était de 1052 € par unité de consommation.

2. Analyse du territoire

A partir de l'analyse de 13 indicateurs de vulnérabilité, une représentation graphique a été établie sous forme de diagramme "radar".

- Le **cercle rouge** représente la valeur **moyenne** des indicateurs sur tous les territoires de même type.
- Les valeurs de la **courbe bleue** représentent la valeur des indicateurs du **territoire sélectionné**.
- Les champs fortement excentrés des valeurs de la moyenne, c'est-à-dire au-dessus du **cercle vert**, ou ceux situés en dessous du **cercle orange** sont ceux pouvant nécessiter une attention particulière, car susceptible de générer un "déséquilibre".



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE L'AGGLOMÉRATION



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane



Les Beaux
Jours



PETITE ENFANCE



ENFANCE,
JEUNESSE



PARENTALITÉ



VIELLISSEMENT



LUTTE CONTRE
LES EXCLUSIONS



SANTÉ,
PRÉVENTION

LA DÉMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Analyse des Besoins Sociaux, c'est quoi ?

- Une obligation légale, définie par un décret du 21 juin 2016.
- Une démarche conduite par les CCAS et CIAS afin d'identifier les besoins de la population et mettre en avant des enjeux.



L'ABS doit :

- S'adapter aux caractéristiques du territoire et du CIAS :
 - Un territoire de 100 communes regroupant environ 280.000 habitants.
 - Un CIAS récemment créé.
- Être un outil au service du développement global d'un territoire,
- Constituer un outil de mobilisation des partenaires pour mettre les acteurs autour de la table et remonter leurs constats et analyses,
- Être un support de connaissance du territoire mais également et avant tout de partage de cette connaissance.



L'ABS n'est pas :

- Un catalogue de l'ensemble des services et dispositifs sociaux d'accompagnement et de prévention du territoire, ni un listing des établissements du territoire,
- Une analyse visant à énumérer une série exhaustive de besoins,
- Un document exclusivement statistique,
- A l'échelle d'une agglomération, l'ABS n'est pas non plus une compilation des ABS des CCAS du territoire.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, les travaux relatifs à l'Analyse des Besoins Sociaux sont complémentaires à d'autres démarches telles que :

- Le Contrat de ville
- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Contrat Local de Santé – Le CLSM
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité Prévention de la Délinquance
- Le Programme Alimentaire Territorial
- etc.

LA DÉMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Calendrier et étapes

• Mars 2018

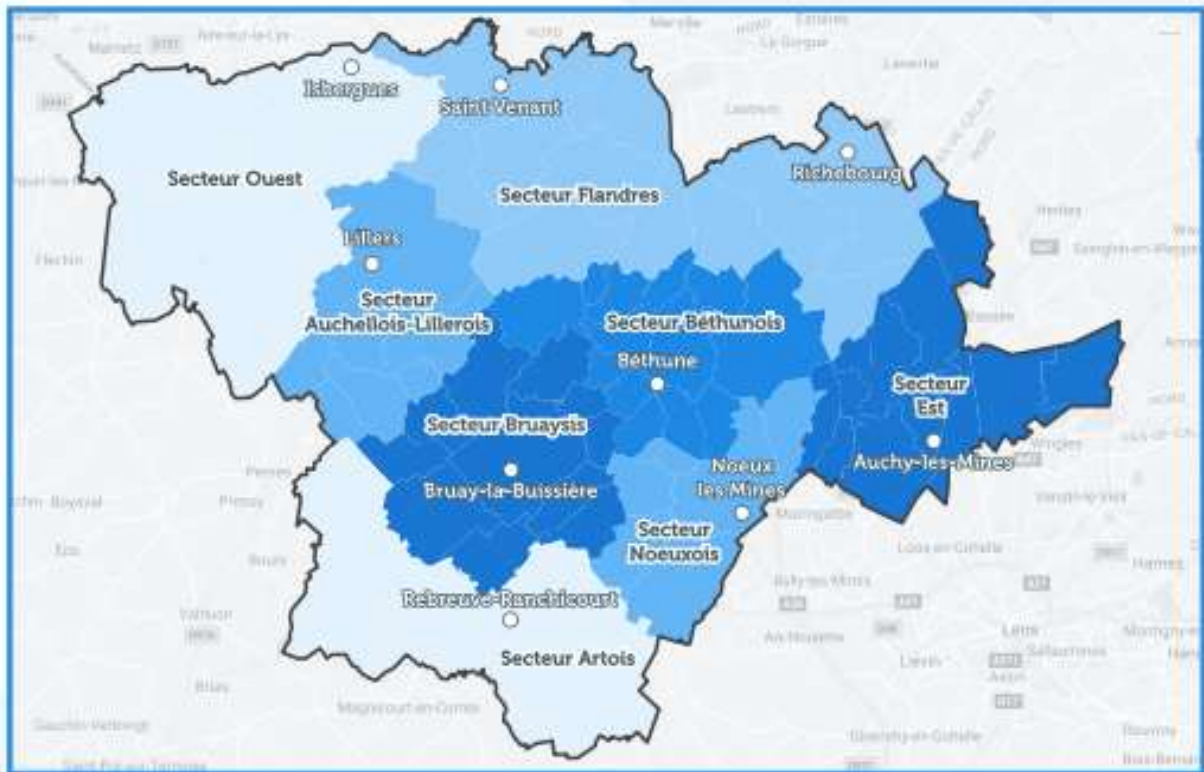
• Mai 2019



LA DÉMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

LES SECTEURS SCOT UTILISÉS POUR L'ANALYSE

Le zonage infra-CA



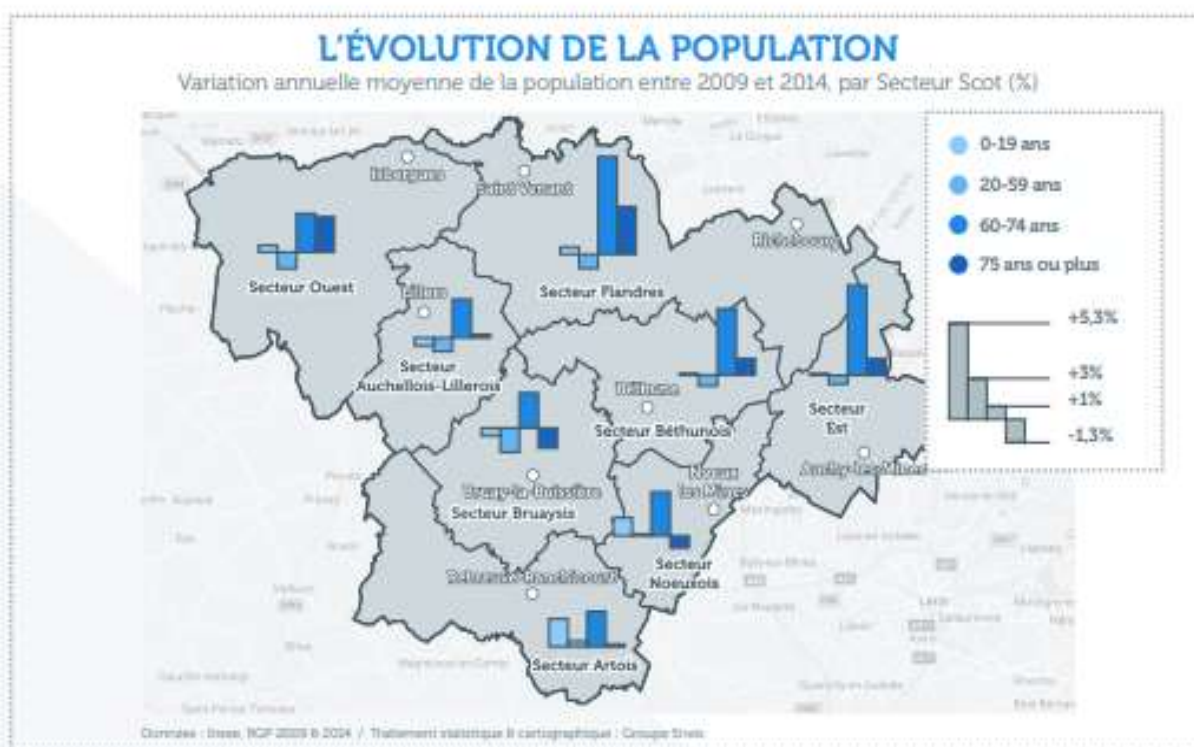
Traitement statistique & cartographique : Groupe Enets

LA DÉMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

DÉMOGRAPHIE

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane compte 277 730 habitants.

- Un niveau de population stable, avec seulement +0,1% d'évolution annuelle moyenne sur cinq ans.
- Elle est composée de **100 communes dont 85 de moins de 5000 habitants**, faisant d'elle la plus grande Communauté d'Agglomération à dominante rurale de France.
- Une évolution variable des effectifs selon les territoires et les tranches d'âges :
 - Une **baisse des effectifs de 20-59 ans** sur tous les secteurs entre 2009 et 2014 à l'exception de l'Artois (+0,3%/an).
 - Une **hausse des effectifs de 60-74 ans** sur tous les secteurs infra-communautaires ; avec une augmentation relativement importante des 75 ans ou plus sur les secteurs Flandres et Ouest.
 - Une **augmentation importante des moins de 20 ans** dans l'Artois mais une diminution dans le Bruaysis et l'Auchellois Lillerois.





PETITE ENFANCE

LE CONTEXTE

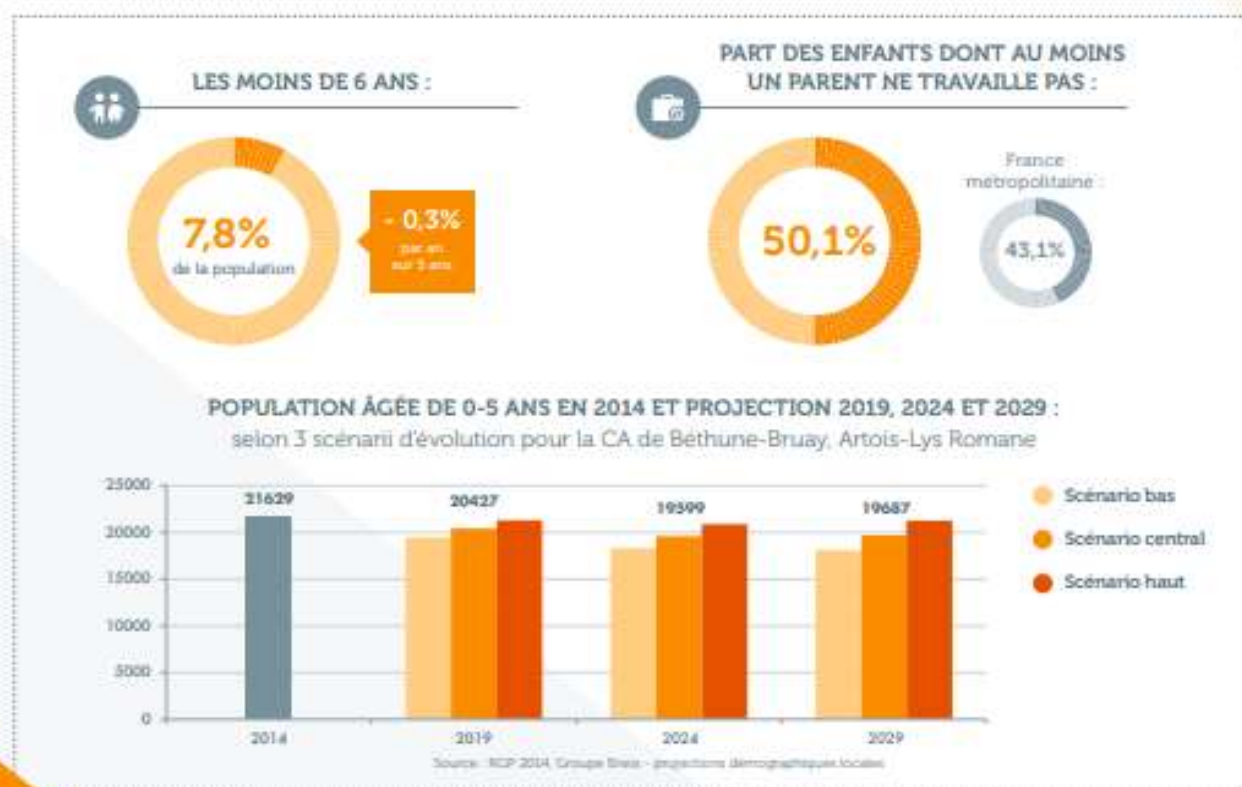
La Communauté d'agglomération compte 21 629 enfants de moins de 6 ans.

Un nombre en baisse avec des évolutions variables selon les secteurs :

- Une baisse du nombre d'enfants particulièrement importante dans le Bruaysis et le secteur Flandres.
- A contrario, une hausse des effectifs dans le Noeuxois et l'Artois observée ces dernières années.

Une baisse des effectifs âgés de 0-2 ans qui devrait se poursuivre jusqu'en 2024 selon les projections démographiques (scénario central) et se stabiliser entre 2024 et 2029.

Une faible part de parents qui travaillent, supposant des besoins de garde potentiellement importants pour favoriser un retour à l'emploi et l'accès à la formation.





PETITE ENFANCE

BESOINS ET ENJEUX



COUVERTURE TERRITORIALE ET ADÉQUATION AUX BESOINS

- Un besoin de rééquilibrage de l'offre sur les territoires : des territoires ruraux insuffisamment couverts en accueil collectif et un frein financier au recours à l'accueil individuel pour les familles du territoire ayant de bas niveaux de revenus.
- Une couverture territoriale des RAM encore incomplète (85 communes sur 100).
- Des freins à la mobilité importants.
- Une diversification dans les horaires et fonctionnements des structures pour répondre aux besoins atypiques.
- Un renforcement de l'offre en matière de :
 - loisirs pour la petite enfance,
 - « passerelles » (entre crèche et école maternelle ; entre crèche et accueil de loisirs ...)



INFORMATION

Des solutions en matière de petite enfance insuffisamment connues par les parents (modes d'accueil, aides financières, lieux ressources, ...)

RÉPARTITION DE L'OFFRE EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE :

Une offre en accueil collectif concentrée autour de la partie centrale et l'est du territoire.



Source : CARRUR



PETITE ENFANCE

PISTES DE TRAVAIL IMAGINÉES LORS DES ATELIERS DE CO-CRÉATION



- Impulser un **développement et une diversification de l'offre d'accueil du jeune enfant** pour mieux répondre aux besoins du territoire en milieu rural (halte-garderie ambulante ; Maison d'Assistant Maternel (MAM) ; crèches parentales ; ...).
- Permettre aux **Relais d'assistants maternels (RAM) de se déployer** sur l'ensemble des 100 communes de l'agglomération.
- Réfléchir à des **modalités d'évolution de l'offre pour répondre aux besoins atypiques ou courts des familles** ; et notamment pour les parents en insertion :
 - crèche « VIP » à vocation insertion professionnelle,
 - dispositif MaCigogne,
 - modes d'accueil courts / flexibles.
- Favoriser le développement de **l'accueil collectif de loisirs** pour les moins de 6 ans.
- Poursuivre le développement des **actions culturelles** (spectacles itinérants ; festivals petite enfance ; ...).
- Diffuser davantage **l'information** sur les structures existantes



ENFANCE, JEUNESSE

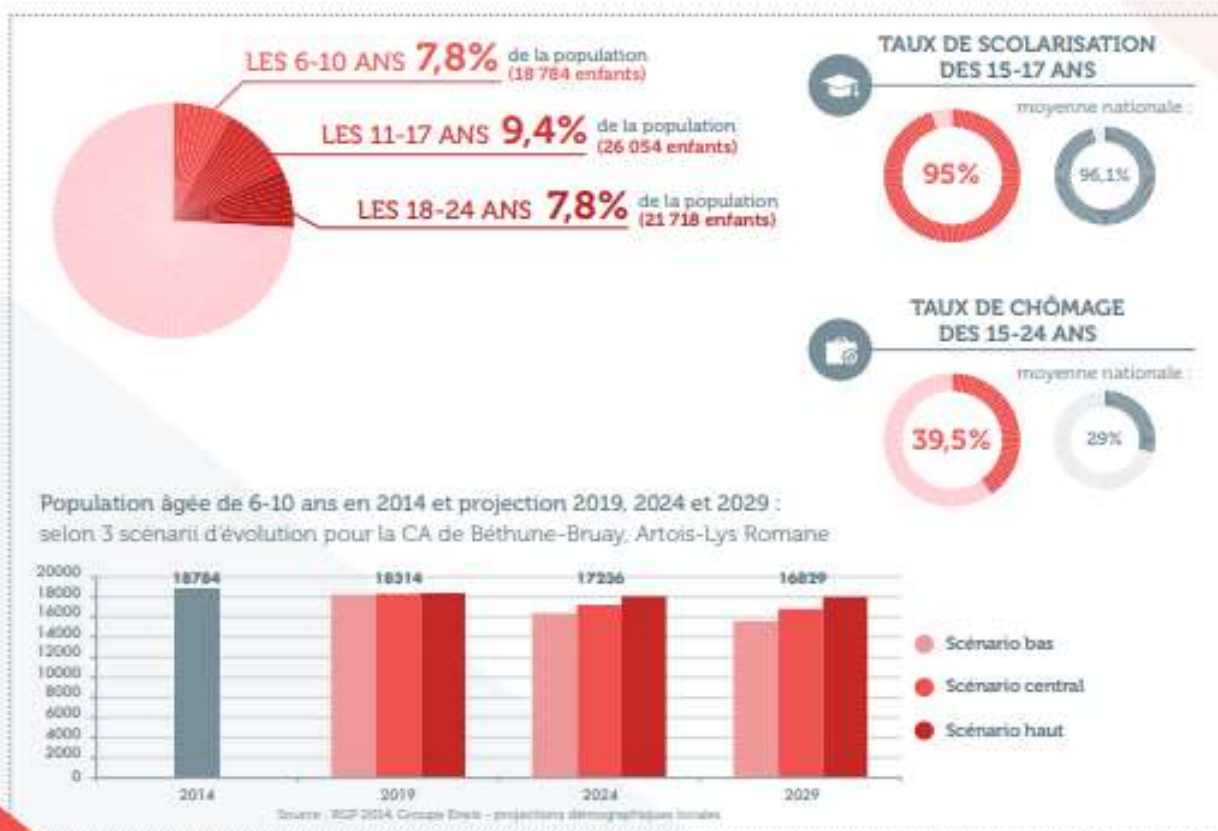
LE CONTEXTE

Des effectifs de 11-17 ans en hausse ces dernières années.
(+1,1% par an en moyenne)

Une baisse importante des effectifs de 6-10 ans à anticiper dans les prochaines années en lien avec la baisse des naissances et la faible part des enfants de moins de 5 ans sur le territoire.

Un taux de scolarisation des 15-17 ans bas indiquant une part potentiellement importante de jeunes qui quittent le système scolaire à 16 ans.

Un taux de chômage des jeunes important.





ENFANCE, JEUNESSE

BESOINS ET ENJEUX



RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS

- Une offre de loisirs et d'animation (centre animation jeunesse ; centre social ; ...) **inégalement répartie sur le territoire** et concentrée dans les pôles urbains et leurs alentours.
- Un manque de structures spécifiques pour les jeunes et adolescents (clubs ados ; espaces jeunes ; centres sociaux ou espaces de vie sociale avec activités pour les jeunes ; ...)
- Des freins complémentaires à l'accès aux loisirs (coût, mobilité, connaissance, ...)



SCOLARITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- Un chantier de prévention du décrochage scolaire à approfondir :
 - Des dispositifs d'accompagnement scolaire existants (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ; Programmes de Réussite Educative ; actions proposées par les centres sociaux ; etc.),
 - Un phénomène de déscolarisation de plus en plus précoce constaté par les acteurs du territoire.
- Un travail d'accompagnement des jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle (construction de projet ; découverte du monde professionnel ; CV ; lettres de motivation ; ...) et un travail à envisager avec les parents pour renforcer leur rôle de soutien.



SANTÉ ET PRÉVENTION

Des problèmes de santé et de conduites à risque de plus en plus nombreux chez les jeunes et sur des enfants de plus en plus jeunes repérés par les acteurs locaux (addiction aux écrans ; drogues ; grossesses précoces ; ...) : des besoins qui justifient la mise en place d'une véritable politique de prévention et le renforcement du suivi santé des jeunes.



ENFANCE, JEUNESSE

PISTES DE TRAVAIL IMAGINÉES LORS DES ATELIERS DE CO-CRÉATION



LOISIRS

- Impulser un travail en faveur du **développement de l'offre** sur le territoire (loisirs, maisons de services,...)
- Améliorer **l'accessibilité des jeunes à l'offre dans les zones rurales**
- **Uniformiser les tarifs** au niveau de l'intercommunalité et prévoir, le cas échéant, des réductions de tarifs pour faciliter l'accès aux loisirs de certains publics vulnérables.
- **Renforcer l'information** des enfants et des familles sur les loisirs existants.



AUTONOMIE

- Valoriser **l'engagement associatif** des jeunes
- Encourager la **création de Points Information Jeunesse (PIJ)**
- Travailler autour des **modalités visant à favoriser l'autonomie** des jeunes (accès au logement ; information sur les démarches et les dispositifs ; présentation du droit commun ; ...)
- **Mobiliser les dispositifs adaptés** dans ce cadre (garantie jeunes ; aides au permis ; « un emploi, un toit »...)



SCOLARITÉ, ORIENTATION ET INSERTION

- Renforcer le **travail partenarial en faveur du repérage du décrochage scolaire** et de l'accompagnement des décrocheurs.
- Renforcer les actions de **repérage et de lutte contre l'illettrisme** auprès des jeunes.
- Améliorer la **préparation de l'orientation scolaire et professionnelle**.



PRÉVENTION

- Poursuivre la mise en œuvre et le développement d'**actions de prévention** notamment en matière d'addictions, conduites à risques.
- Proposer des **lieux de rencontres**.



PARENTALITÉ

LE CONTEXTE

Caractéristiques des familles

Des familles monoparentales nombreuses dans les grandes communes de l'agglomération (Bethune, Bruay-la-Buissière et communes alentours ainsi qu'à Lillers, Barlin, Isbergues, ...).

Une hausse particulièrement marquée des familles monoparentales entre 2009 et 2014 (+2,1% par an en moyenne).

Des signes de vulnérabilité

Une part de familles vivant sous le seuil de pauvreté plus élevée que la moyenne nationale et particulièrement élevée chez les familles monoparentales (38,3% contre 30,7% à l'échelle de la France Métropolitaine).

Des acteurs qui ont repéré une **hausse des grossesses précoces** pouvant se traduire par une augmentation des familles monoparentales avec un parent mineur.

Des actions de soutien à la parentalité portées par divers acteurs

Le réseau parentalité 62 (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents – REAAP), la PMI, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ainsi que des actions implantées dans les communes par exemple au travers des structures d'accueil collectif ou de lieux de parole dédiés, etc.





PARENTALITÉ

BESOINS ET ENJEUX



DES BESOINS ÉDUCATIFS IMPORTANTS

- Des **problématiques éducatives** mises en avant dans le cadre du diagnostic :
 - Une hausse des enfants ayant des retards de développement.
 - Une augmentation des enfants ayant des troubles du comportement.
- Une croissance des addictions aux écrans, même chez les moins de 6 ans.
- Des parents qui ont des **difficultés de compréhension de leur rôle** (éveil de l'enfant, limites et repères à poser...) ou qui font face à certains freins (illettrisme par exemple).
- Un **manque de relais familiaux ou amicaux** pour soutenir/pallier les déficits éducatifs.



UNE OFFRE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À DÉVELOPPER

- Une offre à **renforcer en matière de parentalité** afin de couvrir tout le territoire de la Communauté d'Agglomération (initiatives type « café des parents » ; Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ; médiation familiale ou soutien psychologique ; ...)
- Une **information à diffuser plus largement** auprès des familles afin de leur permettre d'identifier les lieux ressources du territoire et d'y accéder plus facilement.



PARENTALITÉ

PISTES DE TRAVAIL IMAGINÉES LORS DES ATELIERS DE CO-CRÉATION



DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

En créant de nouvelles actions ou en s'appuyant sur des dispositifs existants.

par exemple :

- Poursuivre la mise en place d'actions concrètes d'accompagnement autour des questions comme le rythme de vie, la nutrition, le budget, etc.
- Réfléchir à la mise en place d'actions à destination de parents d'adolescents (groupes de paroles ou animations parents-jeunes, actions de soutien spécifiques, ...)
- Créer des crèches parentales / solidaires
- Développer les lieux d'écoute et d'échanges autour de la parentalité :
 - Lieu d' Accueil Enfants Parents (LAEP),
 - Médiation,
 - Ateliers,
 - Espace de vie sociale et centre social,
 - café des parents,
 - etc.



DIFFUSER DAVANTAGE L'INFORMATION SUR L'EXISTANT

- Créer un guide à destination des parents ou d'un site internet,
- Mieux informer les professionnels,
- S'appuyer et valoriser le travail des coordinateurs du réseau parentalité.



DÉVELOPPER DES ACTIONS DE REPÉRAGE ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME SUR LE TERRITOIRE.

(Nota : Cette action ne concerne pas seulement la parentalité)



VIEILLISSEMENT

LE CONTEXTE

→ Vieillesse de la population

- Une part importante de personnes âgées dans la population
- Un phénomène de vieillissement de la population qui va se poursuivre dans les années à venir avec une part qui augmente dans la population totale

Isolement des personnes âgées

- Une hausse des personnes âgées vivant seules sur le territoire et vivant dans de grands logements (plus de 3 pièces)

Niveau de revenu

- Un niveau de revenu faible et hétérogène pour les personnes âgées sur la Communauté d'Agglomération :
 - Un revenu annuel médian des ménages de 60-74 ans plus élevé que le revenu annuel médian de l'ensemble des ménages.
 - A l'inverse le revenu médian des ménages de 75 ans ou plus est nettement plus faible pour chacun des trois anciens EPCI.

PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS OU PLUS :



7 375 personnes DE PLUS DE 80 ANS



VIVENT SEULES

REVENU ANNUEL MÉDIAN DES MÉNAGES SELON L'ÂGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE EN 2014





VIEILLISSEMENT

BESOINS ET ENJEUX



Le besoin d'interroger **l'offre globale disponible sur le territoire** pour les personnes âgées au vu des évolutions démographiques.



Des enjeux en termes de **parcours résidentiel** de ces publics : maintien à domicile et adaptation des logements ; résidences autonomie ; béguinages ; hébergements médicalisés ; ...



Le besoin de travailler la question du **repérage des personnes âgées isolées** et l'offre à destination de ces personnes.



Des enjeux particuliers **d'accessibilité aux services et animations sur le territoire** avec un frein important en matière de **mobilité** des personnes âgées de manière générale.



Des difficultés liées au numérique qui engendrent le besoin de réfléchir aux moyens de **lutte contre la fracture numérique**.



Le besoin de travailler autour de l'aspect **intergénérationnel**.



Un enjeu de structuration de la filière **Silver Economie**.

CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE À DESTINATION DES SENIORS



Source : FNESE / CARSIS. La carte ci-dessus symbolise la présence d'un ou plusieurs services sur la commune sans indication du nombre total de services.



VIEILLISSEMENT

PISTES DE TRAVAIL IMAGINÉES LORS DES ATELIERS DE CO-CRÉATION



ACCÈS AUX DROITS

- Renforcer la coordination de la politique senior.
- Faciliter l'accompagnement dans les démarches.
- Communiquer et diffuser des informations sur l'existant.
- Favoriser l'inclusion numérique des personnes âgées (ateliers numériques ; don ou prêt d'appareils numériques ; ...)



PARCOURS DE SOIN

- Mener un travail de prévention des transitions auprès des personnes âgées pour anticiper la perte d'autonomie.
- Améliorer le parcours de soin suite à une hospitalisation.
- Créer des unités pour personnes handicapées vieillissantes pour répondre aux besoins après 60 ans.



PARCOURS RÉSIDENTIEL

- Réfléchir au développement d'une offre alternative en faveur du maintien à domicile.
- Renforcer l'offre en matière de logement à destination des personnes âgées.
- Réfléchir à des possibilités de mutualisation des moyens en milieu rural entre plusieurs communes pour ouvrir des places à destination des personnes âgées.



ANIMATION ET LIEN SOCIAL

- Garantir un accès à une offre de loisirs et d'animation sur tout le territoire pour les jeunes retraités.
- Lutter contre l'isolement des personnes mobilisant la participation de citoyens (visites de convivialité ; action « une visite, un sourire » ; actions intergénérationnelles ; accueil familial ; ...)
- Envisager la mise en réseau des clubs séniors.



MOBILITÉ

- Accompagner les initiatives sur tout le territoire en réponse à l'enjeu de mobilité en s'appuyant sur l'existant (garage solidaire, bus de l'insertion de Barlin, chèques transports, ...)
- Mettre en place des navettes transport pour aller au marché, faire les courses, aller chez le médecin, etc. (ex : implantation d'un service de transport à la demande destiné aux séniors à Béthune)



LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

LE CONTEXTE 1/2

- Un **niveau de revenu faible** sur la Communauté d'Agglomération.
- Des **disparités importantes au sein du territoire**, avec un niveau de revenu particulièrement faible sur l'ancien bassin minier.
- Une **hausse de la précarité multiforme** (bas revenus, surendettement, méconnaissance des droits, souffrances psychologiques, mobilité...) et de l'isolement.
- Des **évolutions dans les profils rencontrés par les professionnels** (travailleurs pauvres, SDF et gens du voyage, ...).
- Un **taux de chômage important** sur le territoire.
- Un nombre important d'actifs travaille hors de leur commune voire hors du territoire de la Communauté d'Agglomération du fait d'une **faible concentration d'emploi** sur le territoire.
- Un certain nombre d'acteurs intervenant dans le champs de la lutte contre les exclusions (CCAS, associations, partenaires institutionnels comme la CAF ou la MDS, ...)
- Des freins à l'accès à l'emploi :
 - Un faible **niveau de diplôme** de la population,
 - Des enjeux liés à **la mobilité** qui peuvent limiter l'accès à des emplois hors de la commune ou de l'EPCI (horaires des transports en commun, absence de voiture, freins psychologiques, ...).

€ NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES :



taux de pauvreté
selon les communes :
20 à 25%

EMPLOI ET INSERTION :

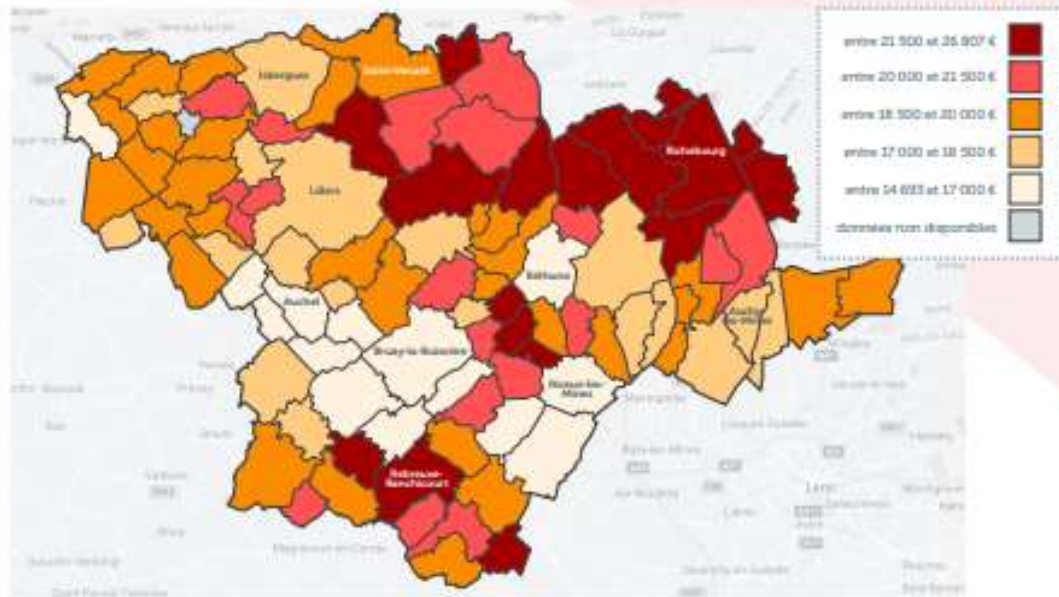




LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

LE CONTEXTE 2/2

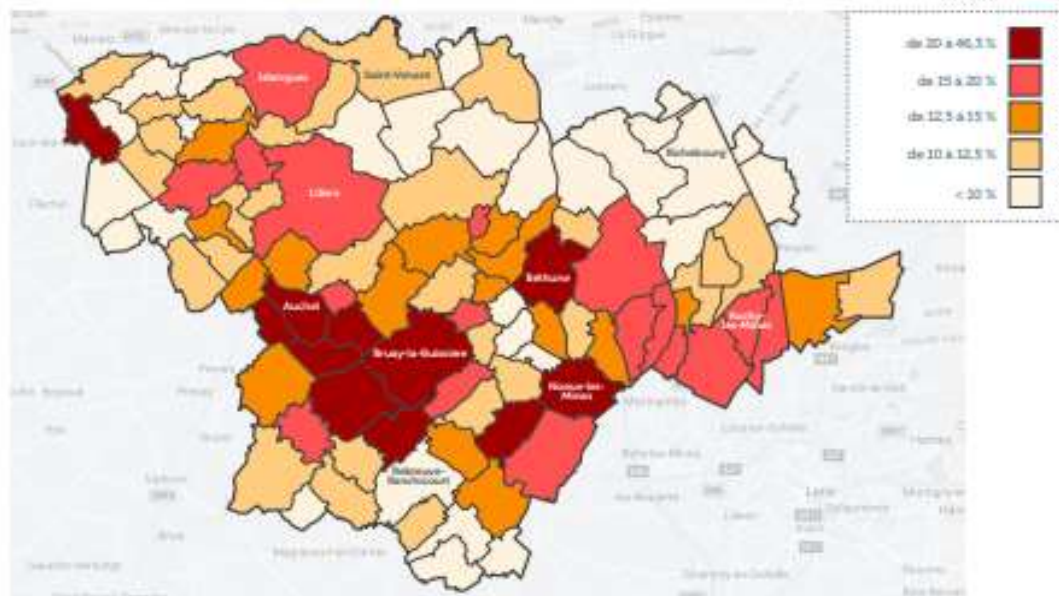
DES DISPARITÉS DE REVENUS SUR LE TERRITOIRE : REVENUS ANNUELS MÉDIANS DES MÉNAGES PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2014



Données : Insee, FUSCOT 2014 / Traitement statistique & cartographique - Groupe Insee

LE CHÔMAGE :

TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION ACTIVE ÂGÉE DE 15-64 ANS EN 2014, PAR COMMUNE (%)



Données : Insee, RGPF 2014 / Traitement statistique & cartographique - Groupe Insee



LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

BESOINS ET ENJEUX

- **Une précarité importante** sur le territoire qui engendre des besoins spécifiques :
 - Renforcer la connaissance et l'accès aux services et dispositifs
 - Lutter contre l'isolement et favoriser le repérage des personnes isolées
 - Mettre en place un accompagnement global
 - Lever les freins à la mobilité (géographique et psychologique)

- **Une couverture territoriale insuffisante** malgré quelques dispositifs mobiles mis en place (ex : PIMMS)

- **Un travail à conduire autour des questions d'emploi** :
 - Travailler l'adéquation entre l'offre d'emplois disponible et les compétences (formation initiale et continue ; découverte des métiers pour les jeunes ; ...)
 - Renforcer l'attractivité du territoire pour de nouvelles entreprises

CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS :



Source : CARRUE / ZIDAAGP

La carte ci-dessus n'est pas les CCAS du territoire



LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

PISTES DE TRAVAIL IMAGINÉES LORS DES ATELIERS DE CO-CRÉATION



ACCÈS AUX DROITS

- Améliorer la communication et la diffusion des informations entre les structures, les communes, les réseaux et les professionnels sur l'existant et les initiatives en cours.
- Favoriser la proximité sur l'ensemble du territoire en développant l'« aller-vers ».
- Décloisonner les partenariats et développer la transversalité dans le cadre de l'accompagnement.
- Améliorer la prise en compte des enjeux propres à l'illettrisme afin de renforcer l'accès aux droits.
- Développer des initiatives en réponse à l'enjeu de mobilité en s'appuyant sur l'existant.



LOGEMENT

- Mieux informer les personnes sur l'accès au logement (délais, dispositifs existants, aides financières, ...).
- Améliorer le repérage des logements dégradés et des situations de précarité énergétique en fluidifiant la transmission d'information (système de signalement, permis de louer, formations des personnes réalisant des visites à domicile...)
- Développer des actions de prévention, sensibilisation et éducation en matière de précarité énergétique ; de prévention des expulsions et de surendettement.
- Réfléchir à la possibilité de déployer un Point Conseil Budget dans la Communauté d'Agglomération.



INSERTION PROFESSIONNELLE

- Renforcer l'accompagnement des personnes vers l'emploi et la formation.
- Lever les freins périphériques à l'accès à la formation et à l'emploi.
- Poursuivre l'organisation de forums de l'insertion professionnelle mobilisant tous les acteurs de l'emploi, la formation et l'orientation ainsi que des entreprises du territoire.
- Renforcer le partenariat avec les branches professionnelles, les employeurs et les OPCA.



LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

- Développer des réponses visant à favoriser le maintien du lien social et l'accès à un accompagnement pour les publics vulnérables (accueil de jour ; services civiques ; réseaux de voisinage d'entraide ; ...).
- Développer des réponses pour renforcer l'inclusion numérique (ex : formations, postes d'accompagnement, dispositifs mobiles, ...).



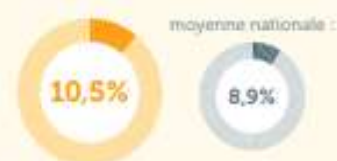
SANTÉ, PRÉVENTION

LE CONTEXTE

- Un **taux de mortalité élevé** sur le territoire, notamment dans le secteur de l'ancien bassin minier.
- Des **problématiques de santé variées**, aussi bien physiques que mentales : cancers, maladies cardiovasculaires, addictions, tendance au suicide....
- Une **tendance au non recours aux soins**.
- Un **territoire marqué par la désertification médicale**.
- Un **nombre important de logements indignes** : 9 279 résidences étaient identifiées comme potentiellement indignes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en 2015.
- Une **offre de santé diversifiée** sur le territoire : offre libérale, centres de santé gérés par FILIERIS ; etc.
- Des **efforts en matière de prévention** portés par de nombreux acteurs, dont la MIPPS.

Un contrat local de santé (CLS) en cours d'écriture avec un diagnostic santé réalisé par l'agence d'urbanisme de l'Artois.

Taux de mortalité en 2015 :



Densité médicale :

318 en 2017
généralistes dont 55% de plus de 55 ans.

114 pour 100 000 habitants
médecins en 2017
(136 au niveau régional)

30 971
bénéficiaires de la CPAM
n'ont pas de mutuelle

8 073
bénéficiaires CPAM
n'ont pas de médecin traitant déclaré

BESOINS ET ENJEUX



Une meilleure répartition de l'offre sur le territoire :

- Une concentration des médecins généralistes sur certaines communes uniquement.
- Une forte tendance au départ à la retraite des médecins dans les années à venir qui pose la question du renouvellement de l'offre généraliste et de l'attractivité du territoire pour de nouveaux médecins (22 communes sont en zone d'intervention prioritaire (zonage ARS)).



Des enjeux d'accessibilité à l'offre de soin (mobilité géographique, mobilité « psychologique », freins financiers, accès aux droits CMU, ...).



SANTÉ, PRÉVENTION

PISTES DE TRAVAIL IMAGINÉES LORS DES ATELIERS DE CO-CRÉATION

Un contrat local de santé (CLS) en cours d'écriture avec un diagnostic santé réalisé par l'agence d'urbanisme de l'Artois.



PRÉVENTION

- **Renforcer les actions conduites en matière de prévention :**
 - Développer les actions de prévention primaire auprès des enfants et des parents
 - Renforcer les actions de prévention des addictions (ex : développer les permanences CSAPA)
 - Développer de manière générale les actions de prévention sur le territoire en matière d'alimentation, de recours aux soins, sexualité, addictions, les réseaux sociaux etc.
- **Renforcer la communication sur les dispositifs de prévention santé existants :**
 - communication ciblée,
 - nouvelles méthodes,
 - Elaborer des outils de communication recensant l'offre et les dispositifs mobilisables,
 - Utiliser les réseaux sociaux dans le cadre de campagnes de prévention et sensibilisation.



ACCÈS AUX SOINS

- **Valoriser l'offre de santé sur le territoire :**
 - Diffuser des informations sur l'offre de santé existante ainsi que les aides et dispositifs,
 - Renforcer l'information et l'orientation des publics reçus par les acteurs du social vers les acteurs et dispositifs existants dans le domaine de la santé.
- **Développer des permanences de médecins, gratuites et sans rdv dans des lieux pour les ados** (type Maison des Ados ; centre animation jeunesse ; ...) ou dans des centres sociaux /espaces de vie sociale.
- **Promouvoir l'existant.**
- **Favoriser des rencontres avec des professionnels de santé pour les jeunes.**



MOBILITÉ

- **Développer l'offre de transports publics desservant les lieux de soin.**
- **Accompagner le développement de nouvelles façons d'exercer certains métiers, en itinérance** (ex : ophtalmologue ou dentiste mobile, bus santé ...).
- **Permettre le déploiement d'initiatives en matière de :**
 - **Sensibilisation au dépistage** (pour les dépistages organisés par exemple),
 - **Organisation de bilans de santé** (par exemple avec L'Institut Pasteur).



HANDICAP

LE CONTEXTE

4621

bénéficiaires de l'AAH
Soit 32,8 bénéficiaires
pour 1000 personnes
âgées de 20-59 ans

1275

bénéficiaires de l'AEEH

Zoom sur la charte handicap :

En 2018 :

2935

enfants sensibilisés au handicap

650

jeunes et adultes
porteurs de handicap
pratiquent une activité sportive
chaque semaine

Un travail en faveur du
développement d'une offre
culturelle et touristique dédiée...



• Au 31.12.2016, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane compte **4 621 bénéficiaires de l'AAH.**

• Une **démarche volontariste** de l'agglomération dans le cadre de la **Charte handicap** avec un travail de sensibilisation important (voir quelques exemples ci-contre).

• Un **conseil local de santé mentale** en cours de création avec l'EPSM Val de Lys Artois.

• De **nombreuses structures et associations mobilisées** autour de la thématique du handicap.

BESOINS ET ENJEUX



Une offre insuffisante au niveau des spécialistes (kinés pour la prise en charge ; orthophoniste ou secteur psychiatrie) qui entraînent des délais importants pour la prise de rendez-vous et parfois dissuasifs pour certains publics.



Un besoin d'accompagnement des mineurs porteurs d'un handicap pour le maintien dans le milieu ordinaire (accompagnement, scolarité, loisirs, autonomie à la majorité).



Enjeu de sensibilisation des publics au handicap



Un enjeu de soutien aux aidants



HANDICAP

PISTES DE TRAVAIL IMAGINÉES LORS DES ATELIERS DE CO-CRÉATION



SENSIBILISATION

- **Poursuivre les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre de la charte Handicap**, auprès des professionnels, élus, enfants, etc.
- **Sensibiliser les entreprises à leurs obligations légales** ; aux aides existantes pour l'aménagement des postes de travail, etc.



MAINTIEN DANS LE MILIEU ORDINAIRE

- **Créer des places spécifiques dans les structures d'accueil de la petite enfance** pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- **Développer des actions de soutien à la parentalité** à destination de parents d'enfants en situation de handicap et de parents eux-mêmes handicapés.
- **Accompagner les réflexions pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs** (identification des freins ; amélioration de l'accessibilité ; évolution des activités proposées ; etc.).
- **Poursuivre la formation des professionnels des structures** à l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap.



OFFRE DE SOIN ET D'ACCUEIL

- **Développer les solutions de répit et relais, pour toutes les tranches d'âge**
(ex : séjours de répit ; accueils de jour ; ...)
- **Créer des Unités pour personnes handicapées vieillissantes** pour répondre aux besoins après 60 ans



THEMATIQUE PETITE ENFANCE

Vision d'ensemble
Élaborée et partagée avec les
acteurs du territoire

2020 - 2021





Les principaux ACTEURS de la Petite Enfance

Le Conseil Départemental

La Protection Maternelle et Infantile

La Maison des Solidarités

Les communes, leurs coordinateurs enfance jeunesse, les CCAS

Les SIVOM, gestionnaires d'EAJE et de Relais Petite Enfance

La CAF

La CABBALR

L'Éducation Nationale

Le réseau parentalité : Comité local Artois et Ternois Bruaysis

Les associations : Gamins Exceptionnels, Caféméléon, Montessori, Petites Pousses...

Les porteurs privés : 123 Soleil, People et baby, Au clair de la lune ...

L'EPSM et son secteur de pédopsychiatrie

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, les Maisons d'Assistants Maternels

Les assistants maternels

Les Relais Petite Enfance

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents

Les CAMSP

L'EPDEF

Les établissements culturels proposant une offre « petite enfance »

Les acteurs de la prévention santé : MIPPS, APRIS ...

Les structures d'aide à domicile (gardes à domicile...)

Les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale

La Mutualité Sociale Agricole

'''



Les chiffres-clés de la Petite Enfance sur la CABBALR*

23.838 enfants de 0 à 6 ans sur la CABBALR (8,6% de la population)

Nombre de **naissances** : 2 816 en 2019 (3 063 en 2017)

Part des 0-2 ans dans la population : 3,4%

Part des 3-5 ans dans la population : 3,9%

Enfants de 2 ans scolarisés : 867 (Evol annuelle moyenne sur 3 ans : - 2,7%)

Evolution annuelle moyenne de la population âgée de 0-2 ans : -2,6%

Familles avec enfants de moins de 3 ans : 7 938 (Evol annuelle moyenne sur 3 ans : - 4%)

Enfants < 3 ans : 8 575 (Evol annuelle moyenne sur 3 ans : - 4,2%)

Enfants de 3 à 5 ans : 9 404 (Evol annuelle moyenne sur 3 ans : - 3%)

Taux d'enfants < 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde : 13,4 %

Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants < 3 ans : 51,6

Nombre de **familles nombreuses** (3 ou +) : 8 611

Part des familles nombreuses (3 ou +) : 10,9%

Nombre de **familles monoparentales** : 12 463

Part des familles monoparentales : 15,8%

Taux de familles CAF avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent : 48,5 %

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'**AAEH** (Allocation Education de l'Enfant Handicapé) : 1 699 (+32,3% sur 5 ans)



Les documents et dispositifs structurants

CAF

Le Schéma Directeur des Services aux Familles de la CAF
Dont le zonage de la CAF avec liste des communes prioritaires
Les dispositifs de financement PSU (Prestation de Service Unique) et PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)
La Charte de qualité « Maison d'Assistants Maternels »
La doctrine des aides aux partenaires de la CAF
La mission d'observation des Relais Petite Enfance – Guide des professionnels
...

DEPARTEMENT

Le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille

CABBALR

Le règlement de fonctionnement de la Commission Petite Enfance Intercommunale
Le Contrat Local de Santé de la CABBALR
Le Conseil Local de Santé Mentale de la CABBALR

Les grands enjeux de la CAF en matière de Petite enfance

Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant
Garantir l'accessibilité des familles aux équipements quelque soit leur situation de vulnérabilité (handicap, précarité, insertion professionnelle)
Améliorer la qualité de l'offre et sa diversification



L'accueil collectif des jeunes enfants sur la CABBALR

AUJOURD'HUI

21 multi-accueils : 585 places

Taux d'occupation mini : 44%

Taux d'occupation maxi : 87%

21 micro-crèches : 210 places

Portage privé, public, associatif

Une offre privée qui se développe

Zoom sur la Commission
intercommunale Petite Enfance

CAF - PMI – CABBALR

Pour un accompagnement
optimisé des projets de
structures collectives sur le
territoire

Pour clarifier le parcours des
porteurs de projets

Pour un développement
territorial cohérent

ET DEMAIN ?

De nombreux projets de structures collectives à l'étude : Béthune, Hinges, Calonne-Ricouart, Lillers...

Evolution de la commission intercommunale technique vers une commission stratégique



L'accueil individuel des jeunes enfants sur la CABBALR

AUJOURD'HUI

14 Maisons d'Assistantes Maternelles soit 208 places : un mode d'accueil en pleine expansion

1 142 assistantes maternelles en activité (Evolution annuelle moyenne sur 3 ans : -7,5% - -5,6% sur le Pas-de-Calais)

Part des assistantes maternelles en activité de 50 ans ou + : 49%

Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans ou + : 30%

Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants : 13,3

(Évolution annuelle moyenne sur 3 ans : -3,4%)

Nombre moyen d'enfants gardés par assistante maternelle : 3,2

6 Relais Petite Enfance soit 84 communes couvertes

Fonctionnement en itinérance - des animations de qualité, une mission d'observatoire qui se développe

ET DEMAIN ?

De nombreux projets de Maisons d'Assistants Maternels à l'étude :
Haillicourt, Barlin, Saint-Venant, Isbergues ...





Les problématiques identifiées en matière d'accueil du jeune enfant

Problématiques identifiées en matière d'accueil collectif

- Une offre inégalement répartie sur le territoire
- Un défaut de structures au sein des Quartiers Politique de la Ville
- Une émergence de projets privés
- Un manque de solutions pour de l'accueil occasionnel au sein des EAJE ou pour des horaires atypiques
- Accessibilité de l'offre
- Des structures vieillissantes

Problématiques identifiées en matière d'accueil individuel

- La couverture territoriale
- Le vieillissement des professionnels de l'accueil individuel
- La lisibilité des dispositifs pour les parents



Petite enfance : Éveil, loisirs et parentalité

Le réseau Parentalité

Parents 62 - 2
coordinatrices

Les dispositifs départementaux

Ex : **ETRIER** porté par le
Département : dispositif
pluridisciplinaire qui
permet un travail de
prévention et
d'accompagnement
soutenu (individuel et
collectif) pour les familles
avec enfants de 0 à 6 ans.

Des actions culturelles

dédiées aux tout-petits :
Festival Artimini, les
Rototos, Tiot Loupiots

6 Lieux d'Accueil Enfants Parents :

Auchel, Béthune, Beuvry,
Bruay la Buissière, Noeux
les Mines, Lillers

De nombreuses actions de soutien à la parentalité

portées par les Centres
Sociaux, Espace de vie
sociale, les Relais Petite
Enfance, les
Etablissements d'Accueil
de Jeunes Enfants, les
associations...

Des ateliers

bébé-lecteurs, bébé-
nageurs, bébé-gym, bébé-
bien être ...

Des évènements organisés

Semaine des maternelles,
semaine de la petite
enfance, Actions
Passerelles, Forum
Naissance

Accueil périscolaire et extrascolaire : cf. Carto en annexe

Des ateliers Parents- Enfants

portés par des communes,
des CCAS, des associations

...



Petite enfance, santé et handicap

Rôle de la PMI :
prévention médico-sociale
en faveur des femmes
enceintes, des enfants de
moins de six ans et de
leurs parents Bilans de 4
ans / 6 ans – Suivi médical

**MIPPS du SIVOM du
Bruaysis**
Clé santé à partir de 5 ans
Actions ponctuelles

Charte Handicap
Sensibilisation dès le plus
jeune âge, sensibilisation
des professionnels,
interventions auprès des
Relais Petite Enfance...

**Rôle des réseaux
associatifs, associations de
parents ...**

Contrat Local de Santé

Priorité 1 : Promouvoir la
santé des jeunes

Groupes de travail sur
l'éveil langagier
Actions de sensibilisation
sur les enjeux liés à la
qualité de l'air intérieur
Actions relatives au
syndrome d'alcoolisation
foetale

Structures d'aides aux aidants

Relais Petite enfance
Accompagnement des
parents et des assistants
maternels

**CPAM – Réseau bien naitre
en Artois -**

CAF

Accompagnement des
familles
Dispositifs de financement
Objectif d'accessibilité
pour les structures

**Pôle Ressources Handicap
Parentalité – Gamins
exceptionnels**
Action renforcée sur le
territoire

Conseil Local de santé Mentale

CAMSP - PEP 62

EPSM Val de Lys Artois
Secteur de pédopsychiatrie

...



Les problématiques identifiées en matière d'accompagnement du jeune enfant

En matière de loisirs, éveil et parentalité

Des disparités territoriales dans le déploiement de l'offre avec un secteur rural en déficit

L'insuffisance de structures de soutien à la parentalité

L'insuffisance de travail en réseau entre les acteurs

Une coordination des actions à parfaire dans un souci de lisibilité des parents

Une communication insuffisante sur l'existant

Sur les thématiques Santé et handicap

Un manque de structures ou de solution de répit pour les parents d'enfants en situation de handicap

Un défaut de formation des professionnels de la petite enfance au handicap

Des difficultés d'accès et de délai de prise en charge dans les structures

Un défaut de coordination des acteurs, notamment avec l'Education Nationale

Un phénomène croissant d'addictions aux écrans

Une augmentation du nombre d'enfants ayant des retards de développement et troubles du comportement



Éléments complémentaires au diagnostic Atelier du 18 mars 2021 et consultations écrites

Accueil collectif

- . Disparités territoriales
- . Difficultés à mettre en œuvre les horaires atypiques malgré les agréments modulés
- . Manque de solutions pour l'accueil occasionnel
- . Inquiétudes partagées quant au développement des structures privées
- . Quid de l'accessibilité de l'offre aux familles
- . Nécessité de réduire les inégalités d'accès aux équipements

Accueil individuel :

- . Inquiétude partagée sur l'évolution du nombre des assistantes maternelles sur le territoire
- . Nécessité de faire connaître les RPE, leurs nombreuses missions, baisse de fréquentation par les AM et parents
- . Accompagnement des MAM sur l'axe éducatif et pédagogique de leurs projets : charte qualité des MAM
- . Concurrence AM / MAM

Santé :

- . Rappel rôle PMI : bilan de 4 ans + actions collectives + accompagnement des familles
- . Projet régional de santé de l'ARS HdF avec un objectif « cibler les femmes – mères – enfants les plus vulnérables »
- . Usage abusif des écrans dès le plus jeune âge : constat partagé
- . Actions programmées dans le cadre du CLS

Handicap

- . CAMSP : précisions sur rôle et organisation – Partenariats existants
- . Des parents d'enfants en situation de handicap qui n'osent pas inscrire leur enfant dans le milieu ordinaire



Eléments complémentaires au diagnostic Atelier du 18 mars 2021 et consultations écrites

Accompagnement des parents :

- . Des compositions familiales qui nécessitent un accompagnement : familles nombreuses, monoparentales, vivant sous le seuil de pauvreté
- . Difficultés de bien connaître les besoins des parents en mode de garde
- . Manque d'actions « parentalité »
 - . LAEP insuffisants

Coopérations territoriales :

Difficulté à travailler entre collectivités malgré des réseaux tels que le réseau Parentalité

Des mutualisations à envisager

Scolarisation :

Passerelles avec l'Education Nationale à instaurer
Premières scolarisations à anticiper

Baisse des naissances qui inquiète pour le devenir des structures scolaires

Accueil périscolaire pour les plus jeunes qui fait défaut, notamment le mercredi

Culture

Equipements communautaires qui souhaitent s'ouvrir aux partenaires de la petite enfance et favoriser l'accueil des 0-3 ans

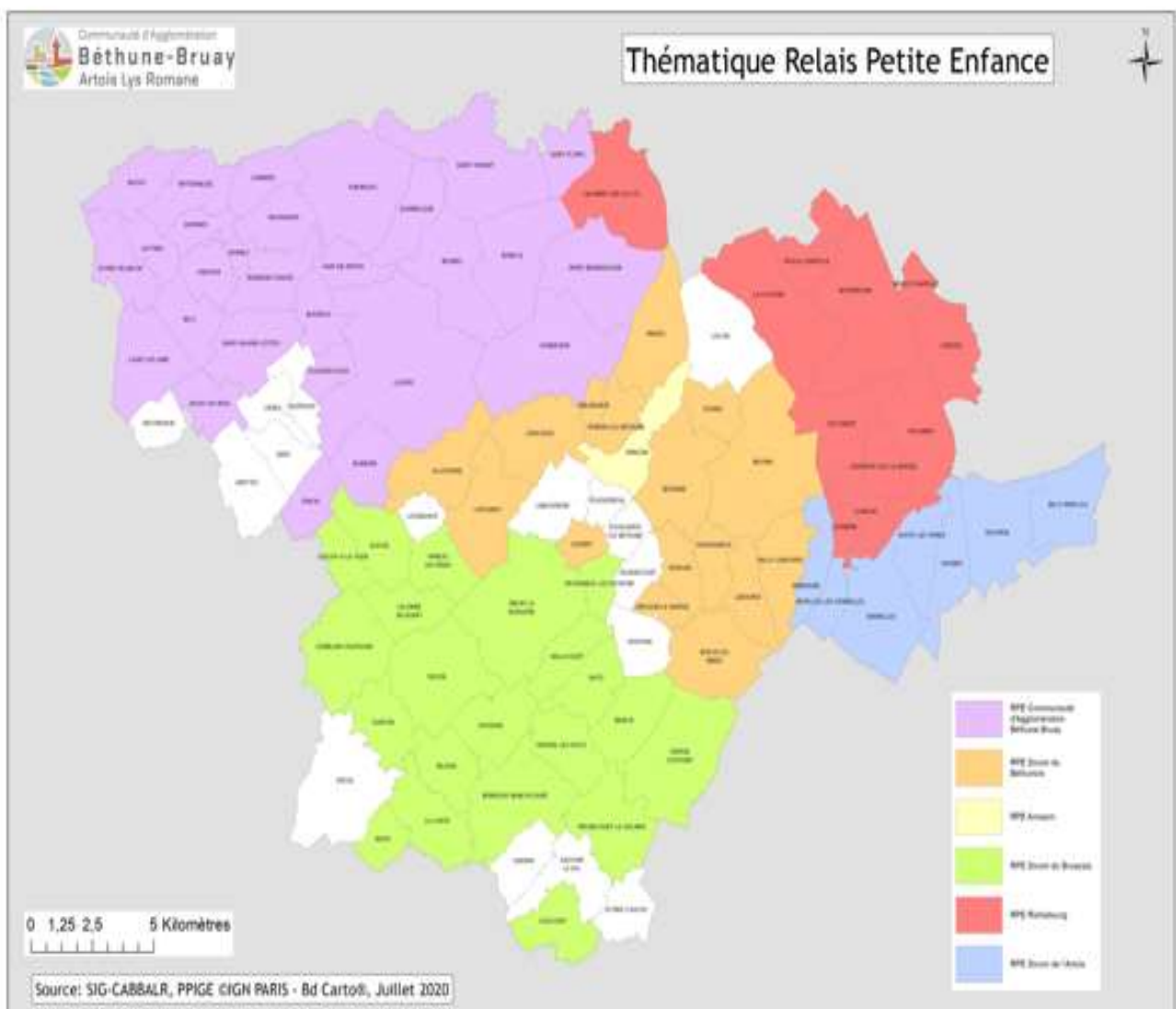


Liste des EAJE et des Maisons d'Assistants Maternels

COMMUNES	Nom de la Structure	Type de Structure
Ames	Graines de Bambins	M.A.M
Annequin	Les marmottes (City crèche)	Micro - Crèche
Annezin	Tête de linotte	Micro - Crèche
Auchel	Les P'tits Loups	Multi Accueil
Auchy les Mines	Kaki	Micro - Crèche
	Les Louveteaux/les kangourous	Micro - Crèche
	Le hochet Doré	M.A.M
Barlin	Les Chérubins	Multi Accueil
Béthune	La Charité	Multi Accueil
	Ile aux enfants	Multi Accueil
	Les jardins de Majorelle	Micro - Crèche
Beuvry	(Les p'tits loups) City crèche	Micro - Crèche
	le PrÉ'o'Bambins	M.A.M
	1 2 3 soleil de Beuvry	Multi Accueil
Billy Berclau	Aux éclats de Rire	M.A.M
	Pilou et ses amis	M.A.M
	Rigolo comme la Vie	Micro - Crèche
Bruay la Buisnière	Le petit HOME	Micro - Crèche
	Pirouette	Multi Accueil
	Les petits calins	Multi Accueil
	La Farandole	Multi Accueil
Burbure	Rires d'enfants	M.A.M
Busnes	Les ptites échalotes	M.A.M
Cambrin	A PETIT PAS	M.A.M
Divion	Micro creche de Divion	Micro - Crèche
Douvrin	les lutins du parc	Multi Accueil
	Petit à petit	M.A.M
Estrée - Blanche	Barba'gazoui	M.A.M
Fouquieres	les Tipi des Petits	Micro - Crèche

COMMUNES	Nom de la Structure	Type de Structure
Gonnehem	Les p'tits Fouans	Multi Accueil
Guarbecque	Les petits cœurs	Micro - Crèche
Haisnes	Les chtis Mômes /le petit renard blanc	Micro - Crèche
Ham en Artois	Les p'tites pousses	Micro - Crèche
Hersin- coupigny	Les Marmots	Multi Accueil
Houdain	Maison des p'tits bouts	M.A.M
Isbergues	1 2 3 soleil	Multi Accueil
La Couture	des comptines et des rêves	Micro - Crèche
Labourse	L'île aux enfants	Multi Accueil
Lapugnoy	Les petites étoiles	Multi Accueil
Lillers	Bébé nature	Micro - Crèche
	crèche Familiale	Crèche Familiale
Maisnil les Ruitz	Le Tipi des Petits	Micro - Crèche
Mazinghem	Pomme d'Api	M.A.M
Noeux les Mines	Les petites frimousses	Multi Accueil
Norrent Fontes	Les p'tites pousses	Micro - Crèche
Noyelles les Vermelles	A l'Orée du jour	Multi Accueil
Rebreuve - ranchicourt	la cabane des loutics	Micro - Crèche
Robecq	La passerelle des petits loups	M.A.M
Sailly labourse	Les petits génies	M.A.M
Saint Venant	La grande Ourse Aux clairs de la lune	Multi Accueil
Vaudricourt	Les Lutins	Multi Accueil
Vermelles	Les Coccinelles	Multi Accueil
Verquigneul	"Les Coccinelles"	Multi Accueil
Vieille Chapelle	Mes petit Pieds Zen	Micro - Crèche
Violaines	Le Tipi des Petits	Multi Accueil
	Tête de linotte	Micro - Crèche

Cartographie des Relais Petite Enfance



Diagnostic 4 :



THEMATIQUE ENFANCE JEUNESSE

Vision d'ensemble
Élaborée et partagée avec les
acteurs du territoire

2020 - 2021





Les principaux ACTEURS de l'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Le Conseil Départemental, le CPEF, la Maison des adolescents

Les communes, leurs CCAS et les coordinateurs enfance – jeunesse

Les SIVOM

La CAF

La CABBALR et notamment le Service Actions Jeunesse mutualisé

L'Éducation Nationale, la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire

Les Programmes de Réussite Éducative

Le réseau parentalité : Comité local Artois et Ternois Bruaysis

Les associations : Gamins Exceptionnels, Caféméléon, Montessori, Petites Pousses...

L'EPSM et son secteur de pédopsychiatrie

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents

L'EPDEF

Les établissements culturels et sportifs proposant une offre « enfance / jeunesse »

Les acteurs de la prévention santé : MIPPS, Prévert ...

Les structures d'aide à domicile (accompagnement scolaire...)

Les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale

Les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de l'insertion : Mission Locale, CIO, Pôle Emploi, l'Envol, le PLIE

Les Points Information Jeunesse

Les associations sportives, culturelles, de pratique artistique

Le club de prévention à Bruay la Buisnière

La résidence Habitat Jeunes

...



Les chiffres-clés de l'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE sur la CABBALR

70.033 jeunes de 6 à 25 ans sur la CABBALR soit 25% de la population

	Hommes	Femmes	Ensemble
5 à 9 ans	9556	9124	18680
10 à 14 ans	9755	9412	19167
15 à 19 ans	9400	8554	17954
20 à 24 ans	7574	6958	14532

Part des 5 – 9 ans dans la population : 6,74%

Part des 10 – 14 ans dans la population : 6,9%

Part des 15-19 ans dans la population : 6,4%

Part des 20-24 ans dans la population : 5,2%

Indice de jeunesse : 1,10 (idem Pas-de-Calais)

Des effectifs de 11-17 ans en hausse ces dernières années (+1,1% par an en moyenne)

Une baisse importante des effectifs de 6-10 ans à anticiper dans les prochaines années

Un taux de scolarisation des 15-17 ans bas

Un taux de chômage des jeunes important

Taux d'activité des 15-24 ans : 42,3%

40 communes / SIVOM engagés dans un Contrat Enfance Jeunesse

Nombre total de familles : 78 822

Nombre de couples avec enfant(s) : 35 059

Nombre de couples sans enfant : 31 306

Nombre de **familles nombreuses** (3 ou +) : 8 611

Part des familles nombreuses (3 ou +) : 10,9%

Nombre de **familles monoparentales** : 12 463

Part des familles monoparentales : 15,8%

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'**AAEH** : 1 699 (+32,3% sur 5 ans)



Les documents et dispositifs structurants

CAF

Le Schéma Directeur des Services aux Familles de la CAF

Département

Le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille

Le Schéma Départemental de la Jeunesse

Le Schéma Départemental de l'Inclusion durable pour tous

CABBALR

Le Contrat Local de Santé de la CABBALR

Le Conseil Local de Santé Mentale de la CABBALR

Les grands enjeux de la CAF

Renforcer les **complémentarités des acteurs** pour une meilleure coordination

Conforter la **qualité éducative** des accueils collectifs de mineurs, péri et extra scolaires

Renforcer les politiques **d'information et de prévention** envers les jeunes

Accompagner le jeune dans son **parcours vers l'autonomie**





L'OFFRE DE LOISIRS

Des espaces jeunesse communaux : Calonne Ricouart, Houdain, Billy-Berclau, Barlin, Hersin-Coupigny, Ruitz

Un service jeunesse 12/17 ans mutualisé sur la CABBALR – 21 communes

Des centres culturels
Des médiathèques
Des ludothèques

Equipements sportifs et culturels communaux ou intercommunaux ouverts à tous et /ou proposant une offre spécifique « jeunes »

L'offre associative Sportive (450 clubs affiliés)
culturelle
artistique
...

Les accueils collectifs de mineurs
cf. Cartographie

L'offre de loisirs des centres sociaux (Lillers, Isbergues, Bruay la Buisnière) et des Espaces de Vie Sociale (Haisnes, Lillers, Cauchy à la tour, Bruay la Buisnière)

Pass jeunes de la ville de Béthune ou Calonne Ricouart...

Dispositifs CAF :

Contrats colo avec les communes
Tickets loisirs CAF
Aide aux temps libres
...

...

Une cinquantaine de médiathèques sur le territoire
9 en projet



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES (1/2)

EMPLOI – INSERTION

Les « dispositifs classiques » : Pôle emploi
emploi.bethunebruay.fr
Proch'emploi
Structures d'Insertion par l'Activité Économique

Les dispositifs et structures « spécifiques » :
Mission Locale – Garantie Jeunes

L'ENVOL : classe départ

Centres sociaux

Offre des organismes de formation

NUMERIQUE

Promotion de services civiques « Les Connectés »

Les promeneurs du Net : Béthune, Bruay, Billy-Berclau Norrent-Fontes, Violaines ...

AFP2I

Emmaüs Connect

Accompagnement du département auprès des collégiens

Accompagnement de la CAF

...

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Club de Prev La Vie Active à Bruay la B - Houdain

MOBILITÉ

Dispositifs du département : Permis citoyen, Sac Ados

Dispositifs communaux ou de CCAS d'aide aux permis (qui se développent)

Abonnement Tadao Jeunes (5€ / mois)

SCOLARITÉ

Des actions en faveur de l'accompagnement scolaire, des dispositifs d'aide aux devoirs

Les Programmes de Réussite Educative (8)
Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire

AFEV Béthune
Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire

Classe préparatoire de la Comédie de Béthune



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES (2/2)

SANTÉ – HANDICAP

Contrat Local de Santé:
Orientation 1 : Promouvoir la santé des enfants et des jeunes (plan d'actions en cours avec l'ensemble des partenaires)

Conseil Local de Santé Mentale
Accompagnement de la souffrance psychique
0/15 ans et 16/25 ans

Charte Handicap intercommunale

Pôle Ressources Gamins Exceptionnels

Nombreux acteurs de prévention et de prise en charge : MIPPS, Prévert ...

Collaboration CAF/CPAM (permanences)

LOGEMENT

Point Logement Jeunes

Résidence Habitat Jeunes
Dispositif ENVAUL

Comité Local pour le Logement
Autonome des Jeunes (CLLAJ)

INFORMATION JEUNESSE / CITOYENNETÉ

4 Points Information Jeunesse :
Lillers, Barlin, Béthune, Beuvry)

Maison des ados
départementale

Quelques conseils municipaux
de jeunes : Ruitz, Hersin-
Coupigny, Divion, Robecq ...

PARENTALITÉ

CCAS – Espaces de Vie Sociale – Centres
Sociaux

EPDEF Médiation Parents/ados
Café des parents

Programmes de Réussite Educative
Réseau Parentalité

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la
Scolarité (CLAS)





Quelques projets en cours ou à l'étude

PASS JEUNES
intercommunal ?

Projet Espace de Vie
Sociale à Calonne-
Ricouart, Béthune?

Résidence Habitat Jeunes
Passerelles pour les
sorties ASE

Equipement mobile
intercommunal – Centre
Ados Lillers ?

Mise en place d'un
Relais Baby-sitting / PU
Lillers

Mise en place d'un
baromètre santé des jeunes
dans le cadre du CLS

Le déploiement de la
médiation santé sur
l'ensemble des QPV

Projet d'école de la
deuxième chance ?

Organisation de formations
décentralisées du CNFPT sur les
thèmes liés à l'inclusion sociale
des enfants en situation de
handicap

...

Déploiement du dispositif
ADOAC (Francas)



Les problématiques identifiées

POUR LES 6-14 ANS

Une problématique d'accès à des modes de garde pour les 6-10 ans
Des accueils périscolaires et extrascolaires parfois insuffisants pour répondre aux besoins des parents
Des problématiques éducatives et de comportement importantes

POUR LES 15-24 ANS

Des problèmes de santé et de conduites à risques de plus en plus nombreux
Une déscolarisation de plus en plus précoce
Une hausse des problématiques de précarité et d'isolement des jeunes
Un taux de chômage élevé chez les jeunes

GLOBALEMENT

Une offre de loisirs et d'animation inégalement répartie, concentrée sur les pôles urbains
Un manque de structures spécifiques pour les jeunes et les ados
Des freins constatés à l'accès aux loisirs : coût, mobilité...
Un défaut d'interconnaissance et de collaboration entre acteurs
Une problématique de mobilité pour accéder à l'offre de loisirs



Eléments complémentaires au diagnostic Atelier du 18 mars 2021 et consultations écrites

Santé

ARS : programme de promotion de la santé – axe fort sur la santé des jeunes
Expérimentation à Calonne R. d'un programme de soutien à la parentalité avec Asso des Hauts de France

Constat partagé de la souffrance psychique des jeunes :
Accompagnement CLSM ?

Constat partagé quant aux usages des écrans – des jeunes qui se désocialisent - des addictions croissantes

Handicap

Besoin d'affiner les données AEEH (types de handicap...)
Acteurs jeunesse qui n'identifient pas toujours les familles concernées

Coopérations entre acteurs

Des liens qui font défaut entre les différents acteurs jeunesse du territoire

Transversalité, complémentarité et cohérence à renforcer sur le territoire

Nécessité d'associer l'Éducation Nationale

Mise en place d'équipes pluridisciplinaires ?

Initiatives des jeunes et accompagnement

Evolution du PIJ / volet numérique

Conseils de jeunes en réflexion dans quelques communes : Lillers, Calonne Ricouart...

Réflexions menées par le Conseil de développement : accompagnement des conseils de jeunes et thématique de la prise d'initiatives

Difficulté d'un suivi des jeunes après 15 ans

Défaut de structures type EVS – Centre social





Eléments complémentaires au diagnostic Atelier du 18 mars 2021 et consultations écrites

Culture

CLEA : Contrat Local d'Education Artistique avec l'agglomération / rectorat / département

Direction culture Agglo : Constat d'une demande d'activités culturelles pour des familles avec de jeunes enfants

Ambition de renforcer la démocratisation culturelle

Développement d'un espace « familles » à Labanque

Manque de lisibilité de l'offre offerte aux familles

Offre de loisirs

Inégalité d'offres entre les communes

Peu de fréquentation des enfants issus de familles défavorisées sur les accueils de loisirs (constat partagé ?) ou plus globalement dans les structures qui leur sont dédiées

Des structures « ados » qui font défaut mais une offre existante qui s'éloigne de leurs attentes

Après 15 ans : les jeunes ne fréquentent plus les structures

Accompagnement Emploi / insertion / formation

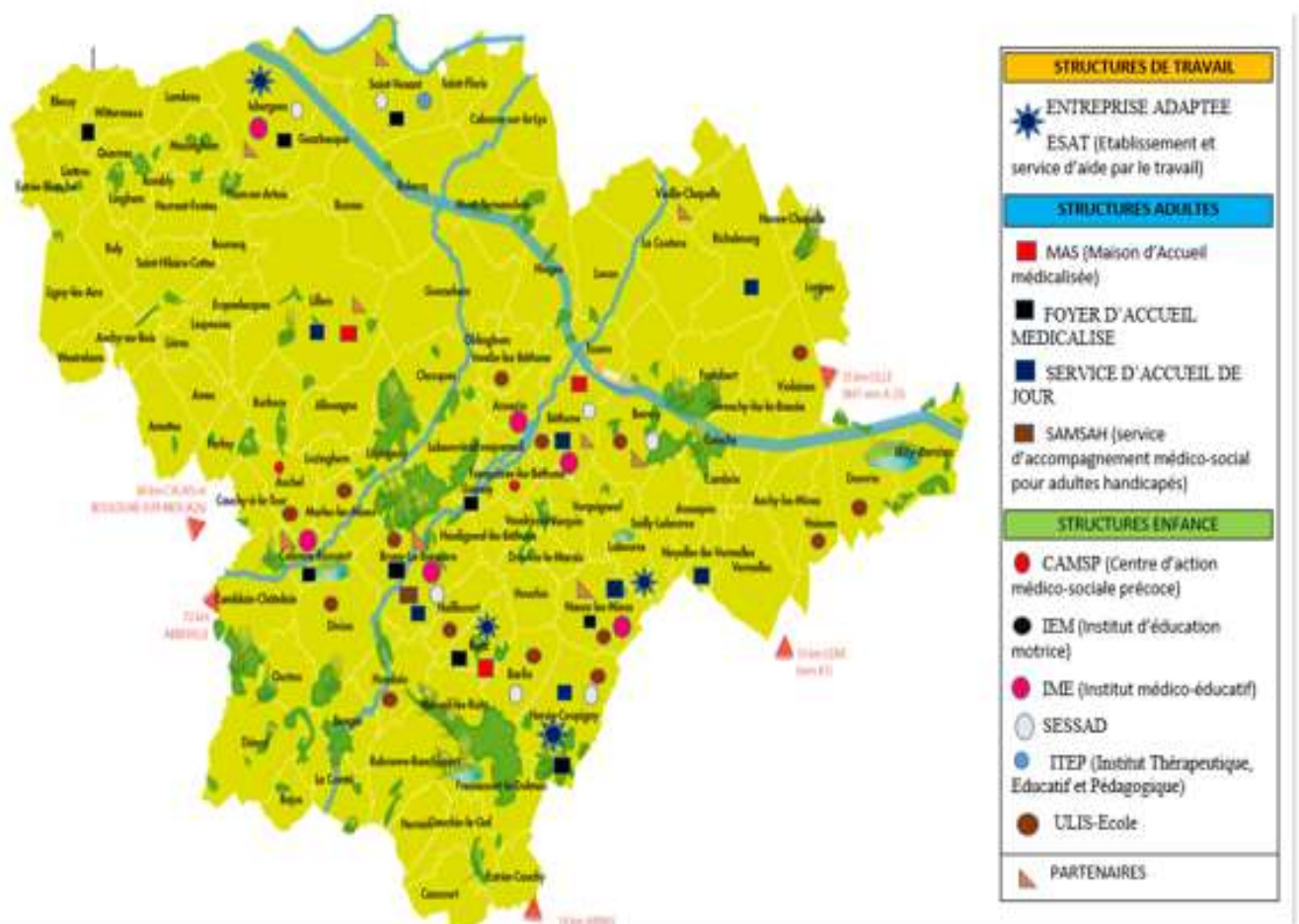
Proposition de développer des temps forts

Difficulté pour les communes d'identifier les jeunes inscrits à la Mission Locale ou à Pôle Emploi



Cartographie des structures handicap sur le territoire de la Communauté d'Agglomération

Source : M. Clément



Diagnostic 5 :



THEMATIQUE LOGEMENT

Vision d'ensemble
Élaborée et partagée avec les
acteurs du territoire

2020 - 2021



Le LOGEMENT sur la CABBALR en CHIFFRES

126 901 logements sur le territoire
+3,8% entre 2012 et 2017
820 nouvelles constructions / an en moyenne
entre 2011 et 2019

Ancienneté des logements des résidences principales :

- construites avant 1946 : 28,4%
- construites entre 1946 et 1970 : 23,2%
- construites entre 1970 et 1990 : 27,2%
- Construites entre 1990 et 2014 : 21,1%

Date d'emménagement :

- Inférieure à 2 ans : 10,8%
 - Entre 2 et 4 ans : 17,5%
 - Entre 5 et 10 ans : 16,3%
 - Supérieure à 10 ans : 55,4%
- (stabilité des ménages dans leur logement)

Etat des logements

- 10 353 logements vacants soit 8,2%
- (Disparités territoriales)
- 9% du parc privé potentiellement indigne (9300 logements)

Situation des habitants

- 67 300 propriétaires, soit 58% - 42% sont sous les plafonds sociaux Anah
- 46 304 locataires, soit 40%
- 2199 logés à titre gratuit soit 1,9%

31 975 **logements locatifs sociaux** en 2019
soit 27,6% des résidences principales

Taille des logements :

- Petits logements (2 pièces max) : 8648 soit 7,5%
- Logements moyens (entre 3 et 4 pièces) : 49 211 soit 42,5%
- Grands logements : 57 951 soit 50%

Bénéficiaires d'aides au logement : 29 751

+ 2,4 % sur 5 ans

Dont bénéficiaires dans le parc locatif privé : 15,8%





Enjeux et missions de la CAF en lien avec le Logement

Le logement est une thématique prioritaire de l'intervention sociale de la CAF.

5 enjeux sont identifiés :

Lutter contre le logement indécent

Prévenir les impayés de loyers (accompagnement des familles par les travailleurs sociaux)

Accompagner les familles dans le cadre de vie

Coordonner les interventions des acteurs pour une meilleure

Visibilité et un gain de temps pour les familles

Principaux enjeux de la CABBALR en lien avec le Logement

Veiller aux équilibres de peuplement

Lutter contre les situations de mal logement

Améliorer la qualité des logements, à la fois pour permettre aux ménages les plus fragiles de se loger, et renforcer l'attractivité du territoire

Enjeux départementaux : PDALHPD



Le cadre d'intervention de la CABBALR

Le document de cadrage : Le Programme Local de l'Habitat 2019-2025

- Il fixe les interventions à mener en termes de création, réhabilitation et rénovation de logements – publics ou privés – ainsi que de lutte contre l'habitat indigne.
- Il permet de répondre aux besoins des populations spécifiques (personnes âgées, gens du voyage, personnes en situation de précarité ou sans logement). Les concrétisations du PLH doivent rééquilibrer l'offre de logements entre les différents secteurs, en favorisant la création de logements sociaux, là où ils sont déficitaires, et en favorisant la diversification des statuts d'occupation
- Le PLH doit également répondre aux besoins d'hébergement, de mixité sociale et de renouvellement urbain.

La délégation des aides à la pierre qui permet l'attribution des subventions de l'Anah au public éligible et les aides de l'Etat et de l'agglomération aux bailleurs sociaux (outil financier entre l'état et l'agglomération)

Une réponse spécifique pour l'accueil des Gens du Voyage

La CABBALR dispose de la compétence pour créer et gérer des équipements d'accueil des gens du voyage. Six aires sont disponibles à Béthune, Bruay-la-Buissière, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines, Isbergues (réouverture octobre 2021) et Lillers. 166 places



Les dispositifs opérationnels

Le permis de louer

- Dispositif qui permet de contrôler l'état d'un logement destiné à la location
- 12 communes concernées : Annequin, Annezin, Auchel, Béthune, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Cauchy-à-La-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Noeux-Les-Mines et Violaines (extension du périmètre prévu fin 2021)
- Demande d'autorisation préalable de mise en location auprès de la CABBALR avant la première location, ou au moment du renouvellement du bail, accompagné d'un diagnostic technique complet et sans anomalie constatée
- Sanction possible

Mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) et d'OPAH RU

Conseils, diagnostic technique ou social réalisé gratuitement par un prestataire qualifié, indispensable avant tout projet à faire financer.

Aides techniques et financières attribuées afin de lutter contre la dégradation voire l'insalubrité, contre la précarité énergétique, pour l'accessibilité en cas de perte d'autonomie, pour le développement de l'offre de logements locatifs à loyer modéré, pour la performance thermique et la qualité de vie dans l'habitat.

Bonifications financières : En plus des aides de l'Anah, la CABBALR participe à réduire le reste à charge en bonifiant la plupart des aides.

Subventions de la CABBALR pour aider les propriétaires à revenus modestes ou très modestes d'un logement de plus de 15 ans à réhabiliter leur patrimoine immobilier

Espace Conseil FAIRE (ex-EIE) : Conseils neutres et gratuits, solutions concrètes pour réduire les consommations et dépenses d'énergie et pour améliorer la performance de l'habitat.

Le Fonds de transition énergétique : aide pour les revenus intermédiaires pour la réalisation des projets de rénovation thermique



L'accompagnement des publics spécifiques pour l'accès et le maintien dans le logement

Pour les personnes en souffrance psychique

Habitat & Insertion : CHRS,
Résidence Habitat Jeunes, Maisons
Relais, Pensions de famille,
hébergement d'urgence pour
demandeurs d'asile

La Vie Active : CHRS, Résidence
Accueil

Vaudricourt : Pension de familles

Les Toits de l'espoir - [Soliha](#)

Dispositif Logement d'abord

Pour accompagner les ménages afin
de sécuriser l'accès direct au
logement et/ou le maintien dans
celui-ci

- Accompagnement Social Renforcé
au Logement
- Aide à la Médiation Locative
Logement d'abord
- Dispositif ENVAUL (ci-contre)

Pour les jeunes

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLJ)

16-30 ans : conseils, information,
lien vers les partenaires,
accompagnement pour l'accès aux
droits, solution logement adaptée,
solutions de logement transitoires,
rôle d'interface entre jeunes
candidats à la location et bailleurs.

Dispositif ENVAUL

18-25 ans sans abri et sans ressource
qui cumulent les vulnérabilités
Accompagnement d'un an global et
progressif

Point Logement Jeunes

pour favoriser l'accès au logement
des jeunes en difficulté de 18 à 25
ans (lycéens, étudiants, jeunes en
formation, en contrat
d'apprentissage et autres).



LOGEMENT – SANTÉ & HANDICAP

Charte Handicap intercommunale

3 objectifs :

- 1) Accompagner la mise en accessibilité du logement et son adaptation au handicap dans le parc public et privé
- 2) Développer et diversifier l'offre d'habitat adapté
- 3) Favoriser l'information sur l'offre existante

Contrat Local de Santé

Actions de sensibilisation aux enjeux de santé liés à la qualité de l'air intérieur + réduction des émissions de polluants

Rencontres thématiques à destination des établissements de la petite enfance
Journée nationale de la qualité de l'air
Ateliers de sensibilisation
Temps d'information auprès des élus et personnel technique

Convention CABBALR / APF France Handicap

Rapprochement de l'offre et de la demande de logements adaptés : diagnostic au domicile des besoins des locataires en situation de handicap, Mise en relation avec les bailleurs

Conseil Local de Santé Mentale

Actions de lutte contre la stigmatisation des personnes en souffrance psychique
Formation et sensibilisation des professionnels en charge de l'accompagnement
Mise en réseau des partenaires pour la gestion des situations complexes
Echanges permanents avec les acteurs du logement pour l'identification des besoins



Eléments complémentaires au diagnostic Atelier du 25 mars 2021 et consultations écrites

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

ADIL : information, conseil et accompagnement des demandeurs
N°Vert Prévention des expulsions

Quid de la lisibilité des dispositifs ?
Constat des CCAS d'un recours tardif aux dispositifs faute d'en avoir connaissance ou du moins une connaissance précise

Nécessité que les professionnels aient une vision globale des dispositifs existants pour permettre une approche globale des usagers

Difficulté de mobiliser les publics sur des actions préventives type ateliers gestion de budget

Difficulté d'accompagner les personnes en situation d'impayés de loyers

Agressivité de certains usagers lors des demandes de logement social

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS

Défaut de réactivité lors des demandes de travaux, mise en conformité tardive de logements, manque de transparence sur les commissions logement

Exigences de documents difficiles à fournir lors de situations familiales complexes

Interlocutrice référente Bailleurs / communes : D. Serrurier

Difficultés rencontrées avec les ROL



Eléments complémentaires au diagnostic Atelier du 25 mars 2021 et consultations écrites

JEUNES ET LOGEMENT

De plus en plus de jeunes rencontrent des difficultés dans l'accès au logement : difficultés croissantes liées aussi aux difficultés d'accès à l'emploi et aux ressources

SIAO, CLLAH, RHJ : fréquentation en forte croissance

Chaque nouveau dispositif rencontre son public

Situations de crise et d'urgence de plus en plus récurrentes

HABITAT ET INSERTION

Une plateforme pour l'ensemble des jeunes

Résidence Habitat Jeunes qui s'adresse à tous les jeunes quelque soit leur situation. 110 logements répartis sur 6 communes – 17 places d'hébergement d'urgence + Pôle logement (accueil résidence, CLLAJ et Logement d'abord)

Logement d'abord :
Équipe mobile et pluridisciplinaire dédiée pour un accompagnement social renforcé lié au logement

Niveau départemental :
Plan pauvreté pour les 18/25 ans issus de l'ASE avec 3 volets : fonds de solvabilisation, solution logement et volet « accompagnement » pour favoriser leur accès et leur maintien au sein d'un logement autonome (mesures portées par LVA et AHI)



L'accompagnement des Gens du Voyage

Partenariat CAF 62 – Sauvegarde du Nord

1- le développement d'actions socio-éducatives :

- **accès aux droits et illettrisme** : renforcement des partenariats pour faciliter l'accompagnement dans les démarches administratives , orientation vers les formations Lire Écrire Agir , offre d'un service de domiciliation, actions de lutte contre la fracture numérique
- **jeunesse** : éveil des adolescents aux pratiques culturelles et sportives, développement du partenariat avec Unicités, travail sur l'axe de la formation des jeunes et de l'insertion professionnelle
- **parentalité** : atelier Django (guitare, peinture), dispositif Passerelle, projet radiophonique, groupe de paroles sur les émotions, le Caféméléon, Lis avec moi, l'atelier du lien, sorties ludiques en famille, sorties culturelles en famille, activités parents-enfants
- **scolarisation/soutien à la scolarisation** : actions de sensibilisation et d'information aux parents sur l'obligation scolaire, accompagnement des familles dans leurs démarches, etc... activités péri-scolaires, réunion d'information à destination des Inspecteurs de l'Education Nationale afin de lever les stigmates cantonnant les familles à l'itinérance, projet de signature d'une convention tripartite (CNED/collège/famille), PRE

2- la prise en charge par les travailleurs sociaux de la Sauvegarde du Nord des prêts caravane



Quelques projets identifiés

Maison de l'habitat
Pour centraliser en un même lieu
toutes les permanences en lien avec
l'habitat - Identifié Guichet Unique
de l'Habitat par la Région

Élaboration d'un guide du logement
décent (ANIL / CNAF)
Il intégrera la spécificité du
département avec le GUH

Projets d'habitat inclusif
Ferme Sénéchal à Vieille-Chapelle
(Association Sourire d'Autistes)
Billy-Berclau : 5 logements PMR
Autres projets ?

Ouverture de 2 résidences Accueil
sur Saint Venant et Isbergues

Gens du voyage
Construction de logements adaptés
pour accompagner la
sédentarisation des gens du voyage
Construction d'une aire de grand
passage et de 3 aires manquantes

...

Création du CHRS à Noeux les mines
par la Vie Active



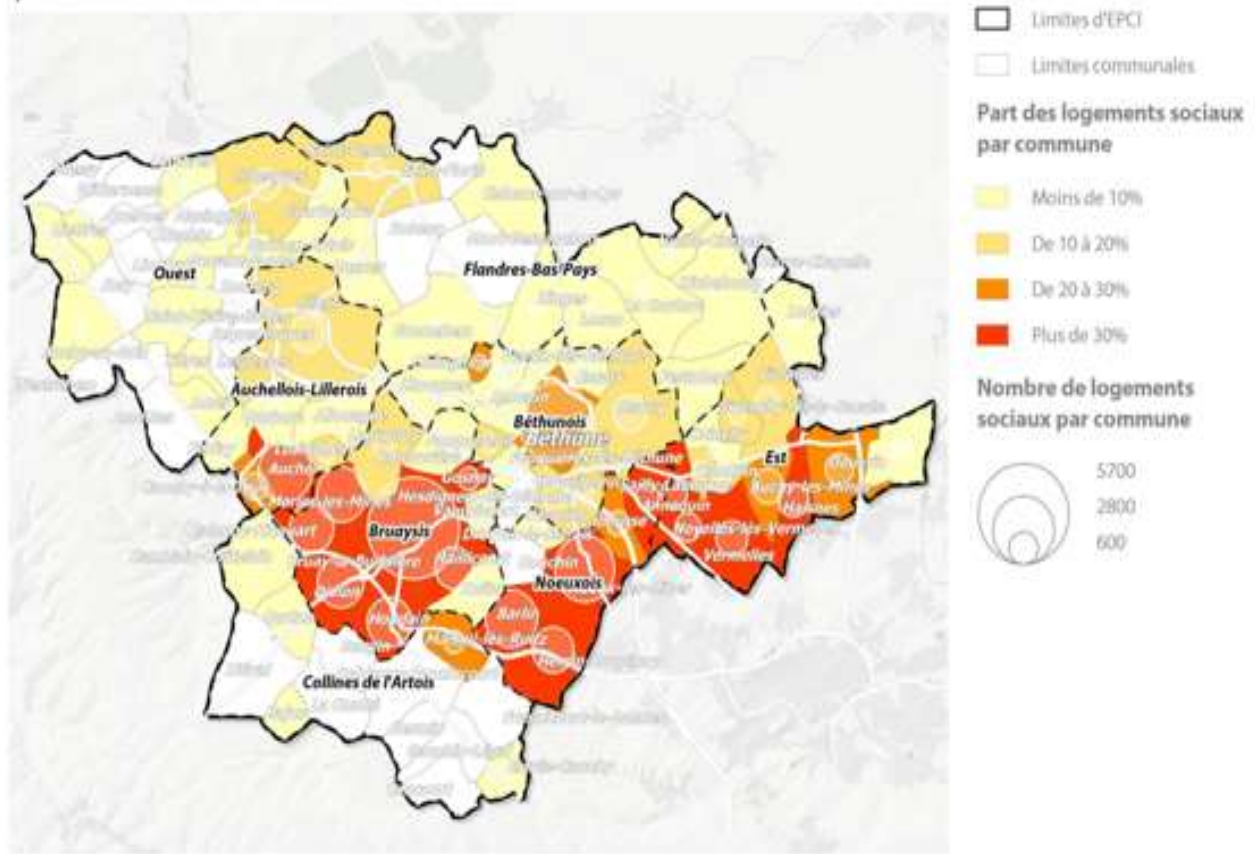
Part des propriétaires occupants

PEH de la CA de Bethune Bruay Artois Les Romaines



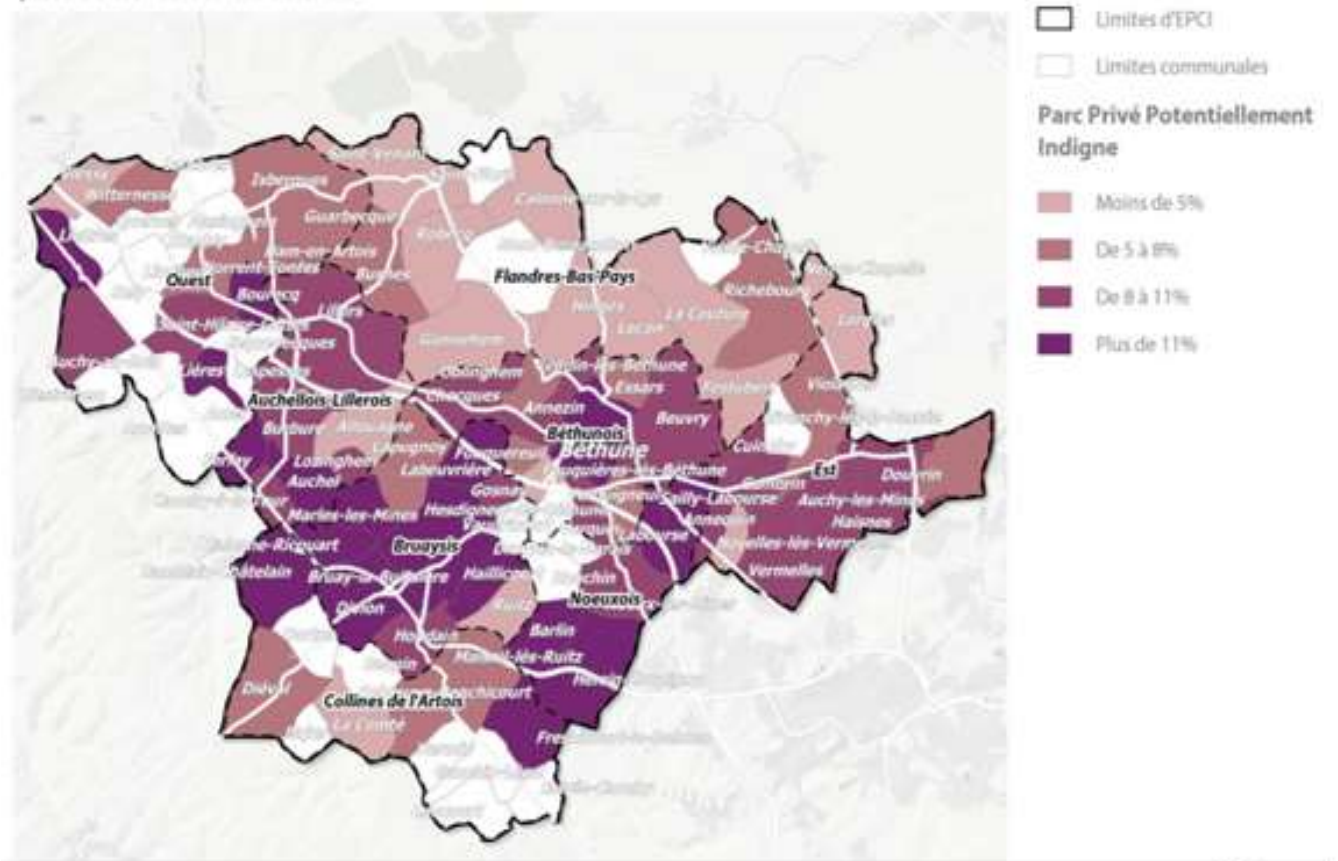
Nombre de logements sociaux par commune (RPLS 2016)

PLH de la CA de Bethune Bruay Artois Lys Romane



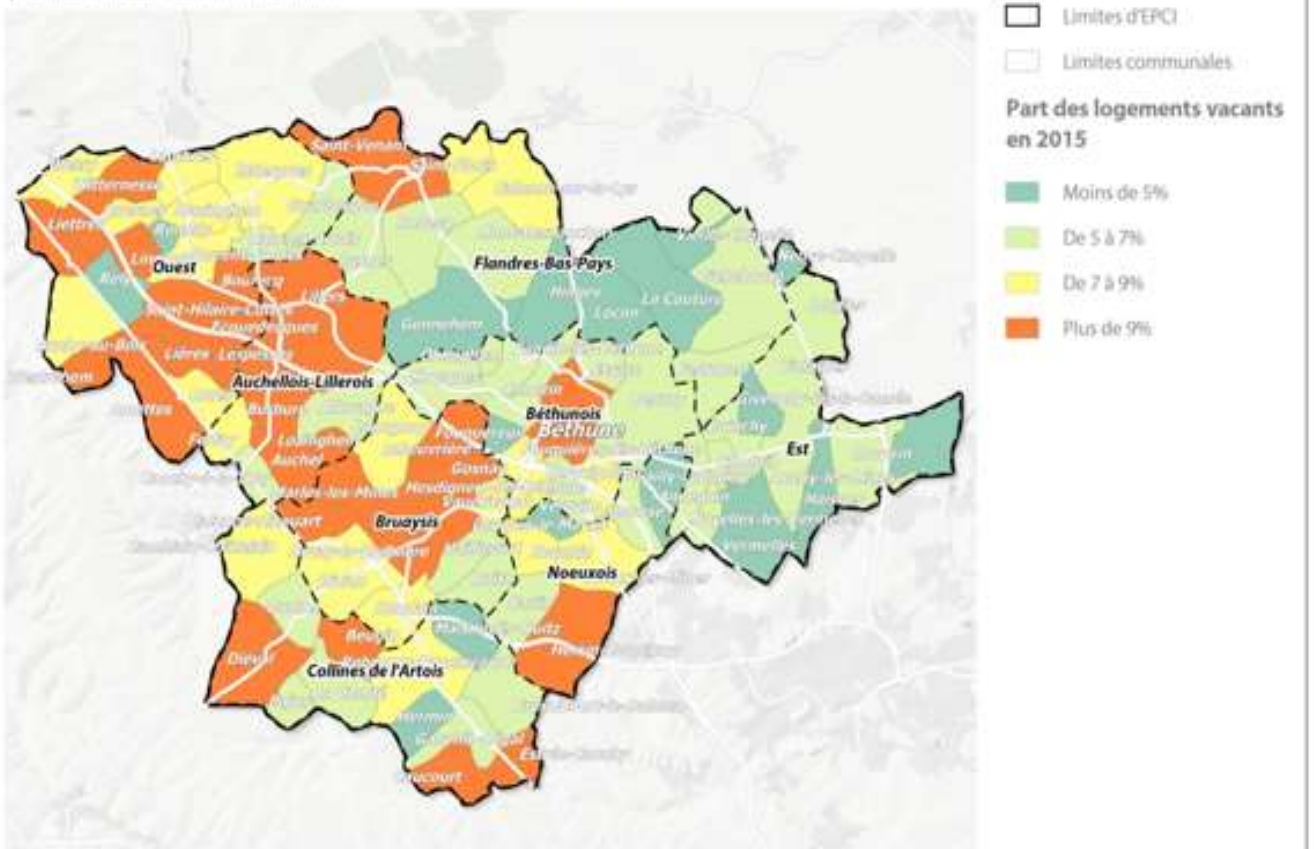
Parc Privé Potentiellement Indigne

PLU de la CA de Bethune Bruay Artois Les Romains



Part des logements vacants

PLH de la CA de Béthune Bruay Artois Les Romains



Diagnostic 6 :



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

Vision d'ensemble
Élaborée et partagée avec les
acteurs du territoire

2020 - 2021



Les ACTEURS de l'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

Le Conseil Départemental, le réseau des Maisons des Solidarités, les services et établissements

Les communes, leurs CCAS, l'UDCCAS

Les SIVOM

La CAF

La CABBALR, le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Les associations caritatives et les acteurs de l'aide alimentaire

Les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale

Les médiateurs sociaux

Le réseau des acteurs et des opérateurs de la politique de la ville, les conseils citoyens

Le CIDFF

La Vie Active, ses services et établissements

Habitat et Insertion, ses services et établissements

Les différents Ateliers Chantiers d'insertion, associations intermédiaires...

Le SIAO

Les structures d'animation de la vie sociale : Centres sociaux, Espaces de vie sociale

Le club de prévention

Le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes

Les bailleurs sociaux

Les structures sociales et médico-sociales

Associations tutélaires, la Sauvegarde Dispositif Tsiganes et Voyageurs

Les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle

Les associations d'aide à domicile

Le réseau France Services

...



Quelques repères en CHIFFRES*

Population CABBALR 2020 : 280 006 hab

Nombre de chômeurs âgés de 15 à 64 ans : 20 137

Nombre de ménages fiscaux imposés : 34 963

Nombre de ménages fiscaux non-imposés : 68 871

Part de ménages non-imposés : 61%

Nombre d'allocataires CAF : 56 597

Nombre d'allocataires CAF bénéficiaires du RSA : 10 291 (18%)

Nombre de bénéficiaires de la prime d'activité : 15 841

Part des allocataires à bas revenus : 41,8%

Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources : 11,5%

Part des prestations sociales dans les revenus : 8,7%

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté :

- dans l'ensemble des ménages: 19,3%

- ménages dont le référent a moins de 30 ans : 32,3%

38.000 habitants en géographie prioritaire

14.2% de personne sans mutuelle

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé : 5 151
(+9,8% sur 5 ans)

Taux et nombre de personnes en situation d'illectronisme : 17,3 %
/ 38 584 personnes



Les ENJEUX de la CAF

Articuler les interventions dans un souci de prise en charge globale et efficiente ; pour améliorer les réponses aux familles

Développer une culture de prévention

Améliorer l'information et lutter contre le non-recours aux droits

Garantir une qualité de service pour les familles



Accueil, Information, Accompagnement, Accès aux droits (1/2)

CCAS du territoire

cf. Panorama des missions des CCAS réalisé en 2019, mis à jour en 2021

NB : 26 communes <1.500 hab ont supprimé leurs CCAS

PIMMS

Interface de médiation avec les administrations
Permanences Fixes (8 communes)
Permanences mobiles (17 communes)
Permanences sur les aires d'accueil des gens du voyage
Accompagnement budgétaire – label PCB

Maisons France Services (MFS)

Béthune (centre administratif au Mont Liébaut) – Bruay la Buissière (PIMMS)
MFS itinérante (PIMMS)

Maisons de Services au Public (MSAP)

Béthune (Sous-Préfecture et Mission locale), Burbure (Bureau de poste) Cambrin (Bureau de poste)

Points d'accès au droit communautaire : Bruay la B, Houdain, Auchy les Mines + permanences décentralisées

Intervenants sociaux en Commissariat et en gendarmerie

Rôle d'interface entre les services de gendarmerie et les services sociaux
Soutien, aide, écoute, orientation

Initiatives de lutte contre l'isolement

Missions de services civiques
Interventions associatives
TA1AMI par exemple
...

Accompagnement à la mobilité

Initiatives communales ou de CCAS pour des publics spécifiques (séniors notamment à Béthune, Bruay, Noeux les Mines...)

Dispositifs TADAO : Allobus, Proxibus,

Initiative MJEP : mise en place d'un service de transport à la demande et solidaire avec des bénévoles (en cours)



Accueil, Information, Accompagnement, Accès aux droits (2/2)

Services de proximité du département
Maisons des Solidarités
Lillers, Béthune, Noeux les Mines, Bruay la
Buisnière
Travailleurs sociaux

Les acteurs de l'animation de la vie sociale

Les centres sociaux de Bruay la
Buisnière, Lillers, Isbergues
Les Espaces de Vie Sociale de Cauchy à
la tour, Haisnes, Lillers, Bruay la
Buisnière
Les conseils citoyens en quartiers
prioritaires

L'accompagnement social et multiforme du secteur associatif

Associations caritatives
Croix Rouge, Secours Populaire,
Secours catholique, Restos du Cœur,
épiceries solidaires ...

La Vie Active
Habitat et Insertion

Services de proximité de la CAF
Antennes ouvertes au public
Permanences délocalisées dans les
communes (13)
Mobilisation de services civiques
Accès aux droits
Actions de prévention et de
sensibilisation

Les dispositifs de médiation
Les médiateurs sociaux et médiateurs
santé
+ initiatives de médiation scolaire
Travail de mise en réseau initié par la
CABBALR

EPDEF : médiation familiale

Wikisol

Un outil du Département
Guide – ressources informatisé des
solidarités du Pas-de-Calais
Répertoire de l'offre



Prévention Santé / Santé mentale

Conseil Local de Santé Mentale

Volet Santé mentale du CLS
Plateforme de concertation et de coordination
Gestion des situations complexes
Réponse aux situations d'urgence
Prévention
Accès / maintien dans le logement

Contrat Local de Santé (CLS)

Axe 2 : Améliorer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des personnes vulnérables

Mise en place de bilans de santé, Prévention de addictions, promotion des dépistages organisés des cancers, promotion de la vaccination, Atelier Santé Ville, Déploiement de la médiation ...

Prévention de la délinquance

Lutte contre les violences intrafamiliales

Réseau mis en place sur l'arrondissement mobilisant les institutionnels et les partenaires
Plan d'actions annuel

CAF : accueil en urgence des victimes

Prévention de la délinquance

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance

Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la délinquance



ILLETTRISME ET ILLECTRONISME

Prévention et lutte contre l'illettrisme

Dispositif Lire et Faire lire (Ligue de l'enseignement)

Initiatives dans les médiathèques :
Auchel, Barlin, Béthune, Bruay, Lillers

Initiatives dans les Espaces de Vie
Sociale et centres sociaux

Ateliers Lectures en contes – CAF

Dispositif d'acquisition des savoirs de
base (centre sociaux, passeport
forma...)

Greta
Éducation Nationale

Interventions de l'AFP2I dont le
partenariat avec la ville de Béthune
(aide au repérage des publics)

Actions de la Sauvegarde du Nord
auprès des Gens du voyage

Repérage dans le cadre des
Programmes Réussite Educative

Prévention et lutte contre l'illectronisme

Étude en cours portée par le CIAS

Programme d'actions en QPV

Actions CAF / Canope

Offre de services d'Emmaus Connect

Les Connectés : jeunes en services
civiques

Services civiques de l'AFP2I

Mission des aidants numériques et de
l'ensemble des intervenants sociaux :
aides aux démarches en ligne,
accompagnement

Quelques dispositifs de montée en
compétences numériques

Démarches d'accompagnement des
aidants en QPV – Dev&You

Équipement de lieux ressources en
QPV dès 2021



Quelques projets et opportunités

Projet de Maisons France Services
Haisnes, Lillers & Burbure (projet
commun)

**Plusieurs Espaces de Vie Sociale
en projet sur le territoire**

Calonne-Ricouart, Béthune?

Projet de centre social à Calonne
Ricouart

AMI Conseillers numériques
France Services
Réponse aggro et communes

« de la médiation à l'inclusion
numérique » dans les QPV

Autres dispositifs du plan de
relance Inclusion numérique

**Projet « Guichet unique Mobile »
de l'agglo**

Association Second souffle

Projet de foyer pour les femmes victimes de
violences conjugales
Bruay la Buissière

**Le déploiement de la médiation santé sur
l'ensemble des quartiers en géographie
prioritaire**
Coordination CABBALR

UDAF
Implantation PCB

Santé
Mutuelle communale et Centre EPICURE à
l'étude

...



Eléments complémentaires au diagnostic Atelier du 25 mars 2021 et consultations écrites

Concernant les pratiques professionnelles

« insécurité » des agents de CCAS notamment dans les procédures d'accompagnement aux démarches en ligne

Difficulté voire impossibilité de connaître l'ensemble des dispositifs et des intervenants

Difficulté à entrer dans une démarche d'accompagnement globale et dans une logique de parcours pour les usagers

La commune / la mairie / le CCAS : 1^{ère} porte d'entrée des usagers pour un premier accueil social minimum de proximité

Wikisol : un outil à renforcer ?

Santé / santé mentale / handicap

La problématique d'addiction aux écrans de plus en plus souvent constatée

Des structures d'accueil d'adultes et d'enfants en situation handicap insuffisantes

Des CMP aux délais d'attente très longs pour un 1^{er} RDV
Des listes d'attente en SESSAD

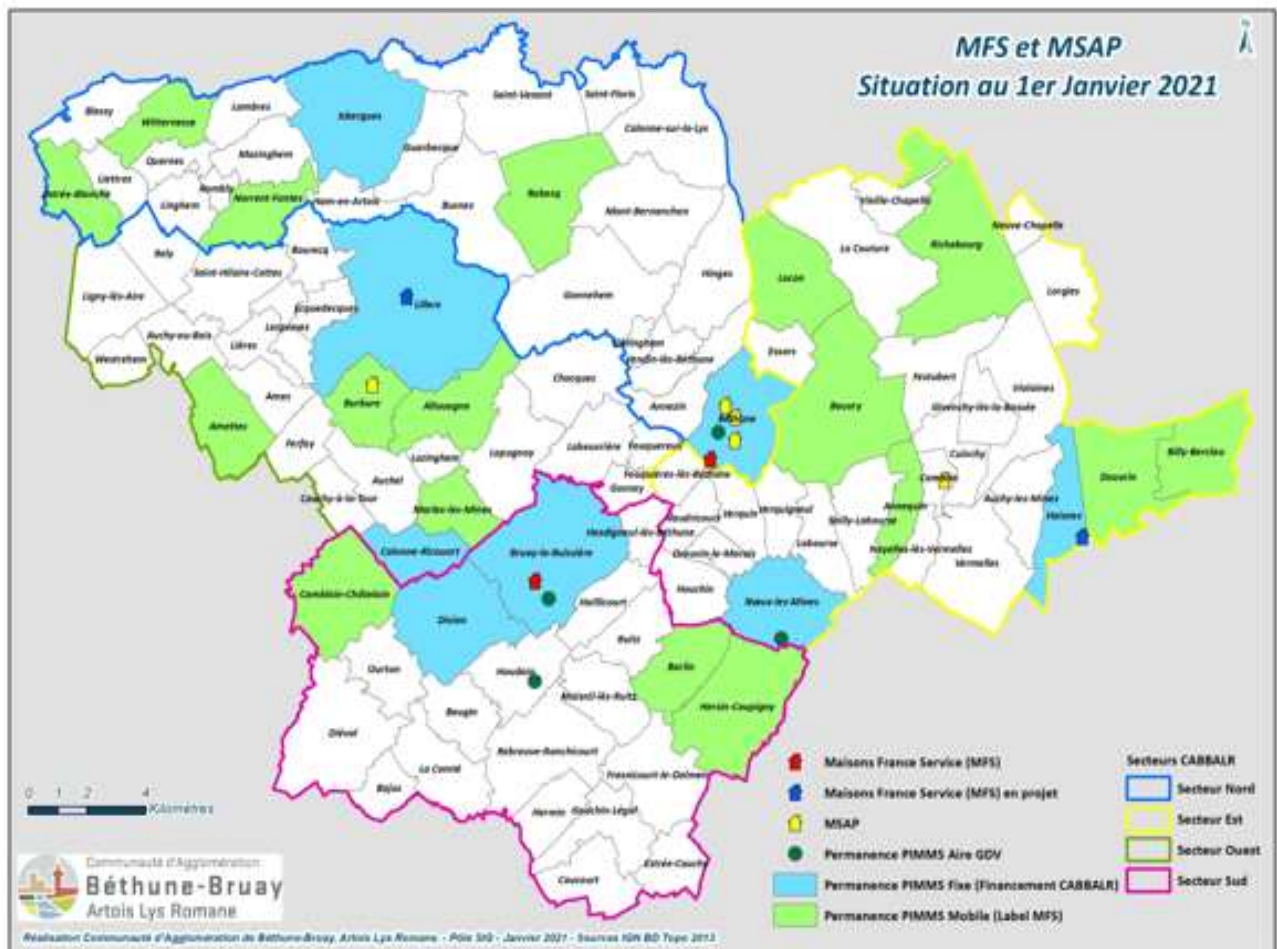
Organisation territoriale

Des moyens renforcés dans les QPV mais une vigilance à avoir sur l'accompagnement des publics en dehors des QPV, là où la pauvreté est plus diffuse

Le problème de mobilité : un frein réel dans l'accompagnement des publics

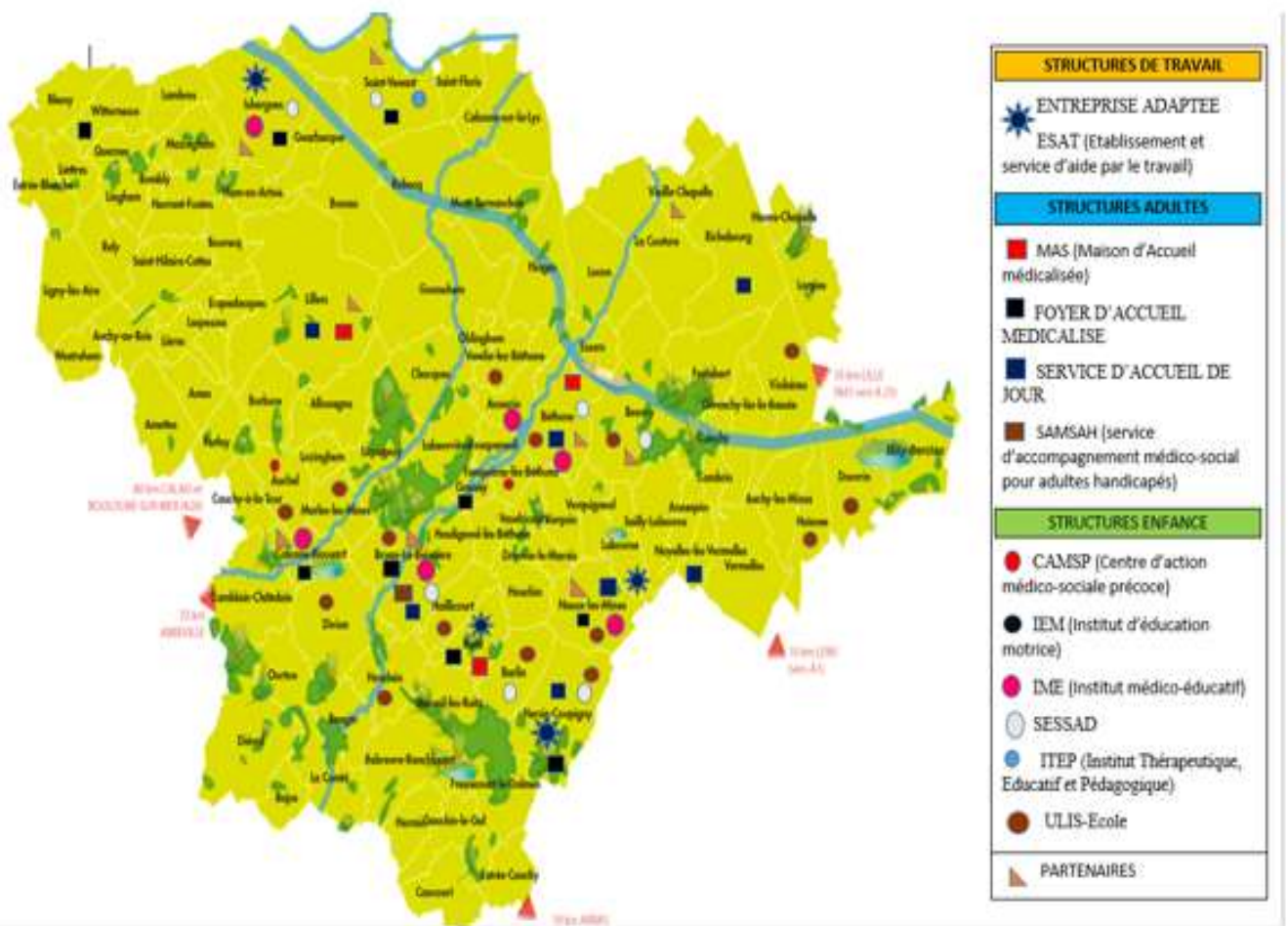


Cartographie des Maisons France Service et Maisons de Services au Public sur la CABBALR



Cartographie des structures handicap sur le territoire DE la Communauté d'Agglomération

Source : M. Clément



ANNEXE 2 – Liste des communes couvertes par la Ctg

Les 100 communes de la CABBALR

Code INSEE	Nom de la commune	Population totale 2020
62023	Allouagne	2 955
62028	Ames	644
62029	Amettes	476
62034	Annequin	2 215
62035	Annezin	5 944
62048	Auchel	10 344
62049	Auchy-au-Bois	506
62051	Auchy-les-Mines	4 765
62077	Bajus	371
62083	Barlin	7 704
62119	Béthune	25 228
62120	Beugin	478
62126	Beuvry	9 617
62132	Billy-Berclau	4 661
62141	Blessy	883
62162	Bourecq	641
62178	Bruay-la-Buissière	22 267
62188	Burbure	2 895
62190	Busnes	1 313
62194	Calonne-Ricouart	5 487
62195	Calonne-sur-la-Lys	1 564
62197	Camblain-Châtelain	1 781
62200	Cambrin	1 259
62217	Cauchy-à-la-Tour	2 829
62218	Caucourt	353
62224	Chocques	2 908
62232	La Comté	951
62252	La Couture	2 836
62262	Cuinchy	1 757
62269	Diéval	756
62270	Divion	7 017
62276	Douvrin	5 449
62278	Drouvin-le-Marais	611
62286	Ecquedecques	516
62310	Essars	1 744
62313	Estrée-Blanche	957
62314	Estrée-Cauchy	375
62328	Ferfay	923
62330	Festubert	1 333
62349	Fouquereuil	1 582
62350	Fouquières-lès-Béthune	1 080
62356	Fresnicourt-le-Dolmen	780
62366	Gauchin-Légal	331
62373	Givenchy-lès-la-Bassée	1 023
62376	Gonnehem	2 572
62377	Gosnay	958

62391	Guarbecque	1 439
62400	Haillicourt	4 923
62401	Haisnes	4 363
62407	Ham-en-Artois	1 005
62441	Hermin	215
62443	Hersin-Coupigny	6 287
62445	Hesdigneul-lès-Béthune	839
62454	Hinges	2 501
62456	Houchin	730
62457	Houdain	7 307
62473	Isbergues	8 923
62479	Labeuvrière	1 659
62480	Labourse	2 869
62486	Lambres	1 075
62489	Lapugnoy	3 489
62500	Lespesses	408
62508	Lières	390
62509	Liettres	331
62512	Ligny-lès-Aire	613
62516	Lillers	10 014
62517	Linghem	211
62520	Locon	2 501
62529	Lorgies	1 604
62532	Lozinghem	1 276
62540	Maisnil-lès-Ruitz	1 694
62555	Marles-les-Mines	5 608
62564	Mazinghem	482
62584	Mont-Bernanchon	1 381
62606	Neuve-Chapelle	1 452
62620	Norrent-Fontes	1 421
62626	Noyelles-lès-Vermelles	2 416
62617	Nœux-les-Mines	12 146
62632	Oblinghem	381
62642	Ourton	778
62676	Quernes	465
62693	Rebreuve-Ranchicourt	1 096
62701	Rely	456
62706	Richebourg	2 678
62713	Robecq	1 382
62720	Rombly	48
62727	Ruitz	1 617
62735	Sailly-Labourse	2 353
62747	Saint-Floris	607
62750	Saint-Hilaire-Cottes	816
62770	Saint-Venant	3 112
62836	Vaudricourt	997
62841	Vendin-lès-Béthune	2 467
62846	Vermelles	4 765
62847	Verquigneul	1 952
62848	Verquin	3 486
62851	Vieille-Chapelle	794
62863	Violaines	3 697
62885	Westrehem	245
62900	Witternesse	603

ANNEXE 3 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
	Equipement non repris dans le CEJ
	Commune n'ayant pas de CEJ
EAJE	Crèche « Les Marmottes » - MICRO BABY – 9 bis Rue léon Blum – 62 149 ANNEQUIN
	Multi-Accueil « Ile aux Enfants » - Mairie – 13 Rue pierre Loti – 62 400 BETHUNE
	Multi-Accueil « La Charité » - Mairie – 335 Rue Fernad Bar – 62 400 BETHUNE
	Multi-Accueil - Babilou Evancia – 256 Chemin du Marais – 62 660 BEUVRY
	Micro-Crèche – RIGOLO COMME LA VIE – 82 Bis rue du Général de Gaulle – 62 138 BILLY BERCLAU
	Multi-Accueil – Douvrin – Mairie – Rue Jules ferry – 62 138 DOUVRIN
	Multi-Accueil « Au Jardin des P'tits Fouans » - Mairie – 175 Rue des Prés – 62 920 GONNEHEM
	Multi-Accueil « Ile aux Enfants » - Mairie – 1A Rue Charles Hernu – 62 113 LABOURSE
	Crèche Familiale « Les petits Poucets » - CCAS Pierre Vilain – 9 rue Ambroise Croizat – BP 90009 – 62 192 LILLERS CEDEX
	Multi-Accueil « Les P'tites Frimousses » NOEUX LES MINES – Rue Sonis – 62 290 NOEUX LES MINES
	Multi-Accueil « L'Orée du Jour » Noyelles Les Vermelles – Mairie – Rue des Champs – 62 980 NOYELLES LES VERMELLES
	Crèche « Les Coccinelles » - Sivom du Béthunois – Sentier du Château – 62 113 VERQUIGNEUL
	Crèche « les Petites Etoiles » - Sivom du Béthunois – Rue Léonard Michaud – 62 122 LAPUGNOY
	Micro-crèche « petite ours » - St Venant – Micro Baby – 49 rue des Bleuets – 62 350 ST VENANT
	Multi Accueil « grande ours » - St Venant – Micro Baby – 49 rue des Bleuets – 62 350 ST VENANT
	Multi-Accueil « Les Lutins » de VAUDRICOURT – 473 Rue de Béthune – 62 131 VAUDRICOURT
	Multi-Accueil « Les Coccinelles » - Mairie – rue Jean Jaurès – 62 980 VERMELLES
	Crèche « Le Tipi des Petits » - MICROBABY – Rue des Pins – 62 138 VIOLAINES
	Multi-Accueil « les P'tits Loups » Auchel – Mairie – 1 Avenue Gandhu – 62 260 AUCHEL
	Multi-Accueil « Les Chérubins » Barlin – Mairie – Rue Victor Hugo – 62 620 BARLIN
Multi Accueil « Farandole » - CCAS de Bruay Labuissière - 31 résidence du Hainaut – 62 700 BRUAY LABUISSIÈRE	

	Crèche « les petits Câlins » - CCAS de Bruay Labuissière - 17 résidence du Hainaut - 62 700 BRUAY LABUISSIÈRE
	Crèche « Pirouette » - CCAS de Bruay Labuissière - 342 Rue de Denain - 62 700 BRUAY LABUISSIÈRE
	Crèche « L'île ô Bébé » - Micro Baby - Place des Frères Viseur - 62 460 DIVION
	Muti-Accueil « Les Marmots » Hersin Coupigny - Mairie - Rue d'Eylau - 62 530 HERSIN COUPIGNY
	Crèche « Isbergues Blum » - EVANCIA - 53 Rue Léon Blum - 62 330 ISBERGUES
	Micro-crèche « La cabane des loustics » - Micro Baby - Rue des Ecoles - 62 150 REBREUVE RANCHICOURT
LAEP	LAEP « Pomme de Reinette » - Association Départementale Pupilles Enseignement public - 33 Rue de Schwerte - 62 400 BETHUNE
	LAEP « la maison des Petits Lutins » Beuvry - EPSM Val de Lys Artois St Venant - Place Roger Salengro - 62 660 BEUVRY
	LAEP « Pomme d'Api » - Auchel - Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public - 37 Rue Jean Jaures - 62 260 AUCHEL
	LAEP « La Maison des Petits Lutins » - EPSM Val de Lys Artois - 71 Rue de Bourgogne - 62 700 BRUAY LABUISSIÈRE
RPE	RPE « Les Petites Rainettes » - Mairie - ANNEZIN - 50 Rue Paul Vaillant Couturier - 62 232 ANNEZIN
	Relais Petite Enfance de la CABBALR :Maison de l'enfance et de la famille 62330 ISBERGUES - Siège CABBALR - 100 Avenue de Londres - 62400 BETHUNE
	RPE -Mairie - 5 Rue de la Briqueterie - 62 136 RICHEBOURG
	RPE - Sivom de l'Artois - 1 Route de Vermelles - 62 138 HAISNES
	RPE - Sivom du Béthunois - 660 Rue de Lille - 62 400 BETHUNE
	RPE du Sivom - Les Ateliers du Trèfle - 131 Rue Arthur Lamendin - 62 700 BRUAY LA BUISSIÈRE
ALSH	EXTRA - Mairie - Place de la République - 62 149 ANNEQUIN
	ADOS - Mairie - Rue Roger Salengro - 62 149 ANNEQUIN
	EXTRA - Mairie - ANNEZIN - Rue Paul Vaillant Couturier - 62 232 ANNEZIN
	PERI - Mairie - ANNEZIN - Place du Général de Gaulle - 62 232 ANNEZIN
	ADOS - Mairie - AUCHY LES MINES - Complexe Sportif - 62138 AUCHY LES MINES
	EXTRA - Mairie - AUCHY LES MINES - Place Jean Jaurès - 62138 AUCHY LES MINES
	PERI - Mairie - AUCHY LES MINES - Place Jean Jaurès - 62138 AUCHY LES MINES
	ADOS - Mairie - Rue de Schwerte - 62400 BETHUNE
	EXTRA - Mairie - Rue de Schwerte - 62400 BETHUNE
	PERI - Mairie - Rue de Schwerte - 62400 BETHUNE
	ADOS Beuvry - Mairie - 1 route de Lens - 62 660 BEUVRY
	EXTRA Beuvry - Mairie - 2 rue Pasteur - 62 660 BEUVRY

PERI Beuvry – Mairie - 2 rue Pasteur – 62 660 BEUVRY
ADOS – Mairie – 201 Rue du Général De Gaulle – 62 138 BILLY BERCLAU
PERI – Mairie – 155 Rue du Général De Gaulle – 62 138 BILLY BERCLAU
EXTRA – Mairie - Rue du Général De Gaulle – 62 138 BILLY BERCLAU
ADOS – Mairie – Rue Noémie Delobelle – 62 151 BURBURE
PERI – Mairie – Rue Noémie Delobelle – 62 151 BURBURE
ADOS Lillers CABBALR – 14 rue des Martyrs de la Libération – 62 190 LILLERS
EXTRA – Mairie – 10 Rue de Noyelles – 62 149 CAMBRIN
PERI – Mairie - Rue de Noyelles – 62 149 CAMBRIN
EXTRA Chocques – Rue des Galteries – 62 920 CHOCQUES
PERI Chocques – Rue des Galteries – 62 920 CHOCQUES
ADOS Chocques – Maison des Associations – Rue de Lillers – 62 920 CHOCQUES
EXTRA – Mairie – Rue Anatole France – 62 149 CUINCHY
PERI – Mairie - Rue Anatole France – 62 149 CUINCHY
EXTRA – Mairie – Place Emile Basly – 62 138 DOUVRIN
PERI – Mairie – 1 Rue L. Cuvillier – 62 138 DOUVRIN
EXTRA – Mairie – 110 Rue de Lille – 62 149 FESTUBERT
PERI – Mairie – 110 Rue de Lille – 62 149 FESTUBERT
EXTRA – Mairie – 15 rue des Bois Blancs – 62 149 GIVENCHY LES LA BASSEE
PERI – Mairie – Rue des Prés – 62 920 GONNEHEM
ADOS – Mairie – Rue Georges Brassens – 62 138 HAISNES
PERI – Mairie - Rue Georges Brassens – 62 138 HAISNES
EXTRA – LES FRANCAS – Rue Roger Salengro – 62 138 HAISNES
PERI – ASASADLC – 47 Rue Roger Salengro – 62 138 HAISNES
EXTRA – Mairie – 20 Rue du Colonel Bento Roma – 62 136 – LA COUTURE
PERI – Mairie – 20 Rue du Colonel Bento Roma – 62 136 – LA COUTURE
EXTRA – Mairie – Rue Leonard Michaud – 62 122 LABEUVRIERE
PERI – Mairie – Rue Leonard Michaud – 62 122 LABEUVRIERE
PERI – Mairie – Rue Achille LARUE – 62113 - LABOURSE
EXTRA LILLERS – 6 Rue du Dr Laversin – 62 190 LILLERS
PERI LILLERS – 6 Rue du Dr Laversin – 62 190 LILLERS
EXTRA – Mairie – rue Victor Genel – 62 400 LOCON
EXTRA Noeux Les Mines – Croqu'école – Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES
PERI Noeux Les Mines – Croqu'école – Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES
EXTRA Norrent Fontes – Les Petites Pousses – 57 Route Nationale – 62 120 NORRENT FONTES
PERI Norrent Fontes – Les Petites Pousses – 57 Route Nationale – 62 120 NORRENT FONTES
EXTRA « Au rdv des Mêmes » Noyelles les Vermelles – Mairie – Rue Florentin Thorel – 62 980 NOYELLES LES VERMELLES

PERI « Au rdv des Mômes » Noyelles les Vermelles – Mairie – Rue Florentin Thorel – 62 980 NOYELLES LES VERMELLES
ADOS – Mairie – 1 Allée de Worthing – 62 136 RICHEBOURG
PERI – Mairie – 1 Allée de Worthing – 62 136 RICHEBOURG
EXTRA – Mairie – 1 Allée de Worthing – 62 136 RICHEBOURG
PERI – Mairie – Route Nationale – 62 113 – SAILLY LABOURSE
EXTRA ALLOUAGNE – Sivom du Béthunois – Rue Paul Vaillant Couturier – 62 157 ALLOUAGNE
EXTRA AUCHEL – Sivom du Béthunois – Bvd Emile Basly – 62 260 AUCHEL
EXTRA HINGES – Sivom du Béthunois – Rue des Fusilles – 62 232 HINGES
EXTRA LAPUGNOY – Sivom du Béthunois – Rue Léonard Michaud – 62 122 LAPUGNOY
EXTRA SAILLY LABOURSE – Sivom du Béthunois – Rue de Noeux – 62 113 SAILLY LABOURSE
EXTRA VENDIN LES BETHUNE – Sivom du Béthunois – Rue François Mitterrand – 62 232 VENDIN LES BETHUNE
PERI LABOURSE – Sivom du Béthunois – Rue Achille Larue – 62 113 LABOURSE
EXTRA – Mairie – St Venant – Chemin de Ceinture – 62 350 ST VENANT
PERI – Mairie – St Venant – Rue de Paris – 62 350 ST VENANT
EXTRA Vaudricourt – Rue St Casimir – 62 131 VAUDRICOURT
PERI Vaudricourt – Rue St Casimir – 62 131 VAUDRICOURT
PERI – Mairie – Rue François Mitterrand – 62 232 VENDIN LES BETHUNE
EXTRA – LES FRANCAS – Rue BETHENCOURT – 62 980 VERMELLES
ADOS – LES FRANCAS – Rue de la République – 62 980 VERMELLES
PERI – Mairie – 2 rue de la Mairie – 62 113 VERQUIGNEUL
EXTRA – Mairie – Rue Constant Martin – 62 131 VERQUIN
PERI – Mairie – Rue Constant Martin – 62 131 VERQUIN
EXTRA Vieille Chapelle – 103 Rue de la Place – 62 136 VIEILLE CHAPELLE
PERI Vieille Chapelle – 103 Rue de la Place – 62 136 VIEILLE CHAPELLE
EXTRA – Mairie – Place du Général de Gaulle – 62 138 VIOLAINES
PERI – Mairie – Rue du Mont Soret – 62 138 VIOLAINES
EXTRA Barlin – Mairie – Rue Francisco Ferrer – 62 620 BARLIN
PERI Barlin – Mairie – Rue Francisco Ferrer – 62 620 BARLIN
EXTRA – Office de la Jeunesse – Place de Guynemer – 62 700 BRUAY LABUISSIÈRE
PERI – Office de la Jeunesse – Place de Guynemer – 62 700 BRUAY LABUISSIÈRE
ADOS – Office de la Jeunesse – Rue Augustin Caron – 62 700 BRUAY LABUISSIÈRE

	EXTRA Calonne Ricouart – Mairie – Place René Lannoy – 62 470 CALONNE RICOUART
	PERI Calonne Ricouart – Mairie – 1 Rue de Bruay – 62 470 CALONNE RICOUART
	ADOS Calonne Ricouart – Mairie – 1 Rue de Bruay – 62 470 CALONNE RICOUART
	EXTRA Dieval – Mairie – Rue Monseigneur ELOY – 62 460 DIEVAL
	ADOS – Mairie – Rue Louis Pasteur – 62 460 DIVION
	EXTRA – Mairie – Rue Pierre Bachelet – 62 460 DIVION
	PERI – Mairie – Rue Pierre Bachelet – 62 460 DIVION
	EXTRA – Haillicourt – Mairie – Rue Suzanne Blin – 62 940 HAILLICOURT
	PERI – Haillicourt – Mairie – Rue Suzanne Blin – 62 940 HAILLICOURT
	EXTRA Hersin Coupigny – Mairie – Place de la Mairie – 62 530 HERSIN COUIGNY
	PERI Hersin Coupigny – Mairie – Place de la Mairie – 62 530 HERSIN COUIGNY
	ADOS Hersin Coupigny – Mairie – Rue Jean Jaures – 62 530 HERSIN COUIGNY
	EXTRA – Office de la Jeunesse – Place du Rietz – 62 196 HESDIGNEUL LES BETHUNE
	PERI – Mairie – 30 Rue de Béthune – 62 620 HOUCHIN
	EXTRA – Mairie – Rue Jean Moulin – 62 150 HOUDAIN
	PERI – Mairie – Rue Jean Moulin – 62 150 HOUDAIN
	EXTRA – Les FRANCAS – Rue des Ecoles – 62 330 ISBERGUES
	EXTRA Maisnil Les Ruitz – Mairie - Rue de Belfort – 62 620 MAISNIL LES RUITZ
	PERI Maisnil les Ruitz – Mairie - Rue du Sars – 62 620 MAISNIL LES RUITZ
	ADOS Maisnil les Ruitz – Mairie - Rue de Belfort – 62 620 MAISNIL LES RUITZ
	EXTRA Marles Les Mines – Mairie – Bvd Gambetta – 62 540 MARLES LES MINES
	PERI Marles Les Mines – Mairie – Bvd Gambetta – 62 540 MARLES LES MINES
	EXTRA – Asso Centre de Loisirs – Rue des Ecoles – 62 150 REBREUVE RANCHICOURT
	EXTRA – mairie – Rue du Bois – 62 620 RUITZ
	PERI – mairie – Rue du Bois – 62 620 RUITZ
LUDOTHEQUE	Mairie – AUCHY LES MINES – Place Jean Jaurès – 62138 AUCHY LES MINES
	LUDOTHEQUE – Mairie – Place de la Liberté – 62 660 BEUVRY
	Ludothèque - Centre F. Dolto - 155 Rue du Général De Gaulle – 62 138 BILLY BERCLAU
	Espace Culturel – 13 Rue Jules Ferry – 62 120 NORRENT FONTES
	Ludothèque – Rue du Mont Soret – 62 138 VIOLAINES
	Ludothèque – Mairie - 31 résidence du Hainaut – 62 700 BRUAY LABUISSIERE
	Ludothèque Calonne Ricouart – Mairie – Place rené Lannoy – 62 470 CALONNE RICOUART

	Ludothèque – Mairie – Rue Romain Rolland – 62 460 DIVION
	Ludothèque – Mairie – Rue Roger Salengro – 62 150 HOUDAIN
	Ludothèque à la Maison des Loisirs – Rue de Belfort – 62 620 MAISNIL LES RUITZ
SEJOURS	BILLY BERCLAU
	CAMBRIN
	CHOCQUES
	CUINCHY
	LILLERS
	NORRENT FONTES
	SIVOM DU BETHUNOIS
	VERMELLES
	VERQUIN
	VIOLAINES
	BARLIN
	BRUAY LABUISSIERE
	DIVION
	HAILLICOURT
	MARLES LES MINES
BAFA / BAFD	AUCHY LES MINES
	CUINCHY
	DOUVVIN
	LILLERS
	NORRENT FONTES
	SIVOM DU BETHUNOIS
	BRUAY LABUISSIERE
	DIVION
	HERSIN COUPIGNY
	HOUDAIN
	MARLES LES MINES
POSTE DE COORDINATION	AUCHY LES MINES - JEUNESSE
	BETHUNE - ENFANCE
	BEUVRY - ENFANCE
	CABBALR - ENFANCE
	CHOCQUES - JEUNESSE
	GONNEHEM - ENFANCE
	HAISNES - JEUNESSE
	LILLERS - JEUNESSE
	NORRENT FONTES - JEUNESSE
	RICHEBOURG - JEUNESSE
	SIVOM DU BETHUNOIS - JEUNESSE
	VERQUIN - JEUNESSE
	VIOLAINES - JEUNESSE
	BRUAY LABUISSIERE - JEUNESSE
	CALONNE RICOUART - ENFANCE
	DIVION - JEUNESSE
	HERSIN COUPIGNY - JEUNESSE
	HOUDAIN - JEUNESSE
	MARLES LES MINES - JEUNESSE

Fiche-action : Pilotage de la CTG

Faire évoluer les missions actuelles des coordinateurs Enfance Jeunesse vers les missions de Chargés de Coopération Ctg - Analyse des missions actuelles et organisation du pilotage de la Ctg

Diagnostic initial	Public cible
<p>18.88 ETP, soit 23 personnes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 ETP enfance (6 personnes) • 10,5 ETP jeunesse (12 personnes) • 4,38 ETP enfance jeunesse (5 personnes) <p>CABBALR : 0.5 ETP coordination petite enfance CABBALR (1 personne)</p> <p>Caf@Bruay 7 ETP (7 personnes) : Bruay la Buissonnière 1 ETP - petite enfance (1 personne) Divion 2 ETP – 1 enfance et 1 jeunesse (2 personnes) Hersin-Coupigny 1 ETP – 1 jeunesse (1 personne) Houdain 1 ETP - 1 jeunesse (1 personne) Marles les Mines 1 ETP – jeunesse (1 personne) Calonne Ricouart 1 ETP jeunesse (1 personne)</p> <p>Caf@Béthune 11,38 ETP (15 personnes) : Auchy Les Mines 1 ETP - jeunesse (1 personne) Béthune 1.5 ETP - enfance et jeunesse (2 personnes) Beuvry 0.5 ETP - enfance, et 0,5 ETP jeunesse (2 personnes) Chocques 0.33 ETP – enfance et jeunesse (1 personne) Gonnehem 1 ETP – enfance (1 personne) Haisnes 1 ETP - jeunesse (1 personne) Lillers 1 ETP – jeunesse (1 personne)</p>	<p>Communes, SIVOM, CABBALR Les postes de coordinateurs du territoire</p>

<p>Norrent Fontes 1ETP - jeunesse (1 personne) Richebourg 0.75 ETP – enfance et jeunesse (1 personne) Sivom du Béthunois 1 ETP - enfance et jeunesse (2 personnes) Verquin 0.8 ETP - enfance jeunesse (1 personne) Violaines : 1 ETP (1 personne)</p> <p><u>Estimation</u> de la somme globale financée pour la coordination sur le territoire : <i>caf@bruay et caf@béthune : 238 179 €</i> <i>(Somme contractualisée théorique avec les communes signataires ayant un poste de coordination CTG financé à ce jour)</i></p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p>
<p>- Réinterroger les profils existants et (re)déployer les postes de coordination sur l’animation de la démarche CTG (De l’échelon communal vers l’échelon intercommunal, interface entre la commune et l’agglomération) - Renforcer, si nécessaire, le contenu de la fonction des agents actuellement en place - Accompagner les agents pour développer leur champ de compétences (élargissement des thématiques, formation, participation à un réseau, aux instances de réunions ...)</p>	<p>Création d’un groupe de travail réunissant des représentants de l’agglomération, les communes, les coordinateurs et la Caf afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réaliser un état des lieux partagé des missions et activités mises en œuvre par les coordinateurs sur le territoire -Mesurer les moyens nécessaires pour l’atteinte des objectifs fixés dans la CTG -Identifier la trajectoire en tenant compte des contraintes respectives et des évolutions à envisager <p>-Evaluer annuellement, sur le temps de la 1^{ère} CTG, l’évolution des missions et activités des postes</p> <p>Echéances de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> -Constitution du groupe de travail au 4^{ème} trimestre 2021 -Rencontres régulières selon un rythme à définir par le groupe -Finalisation de l’organisation du pilotage et de la coordination de la CTG avant son échéance au 31/12/2025
<p>Services mobilisés et responsables de l’action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>CAF : Responsables de Territoire et chargées d’accompagnement du territoire Commune : DGS, élus, coordinateurs, responsables de service. EPCI : équipe projet</p>	<p>-Formalisation de l’organisation du pilotage et de la mise en œuvre du projet de territoire intercommunal CTG : production d’un document précisant la coordination générale des actions, les instances, les échéances, l’articulation entre les différents partenaires et acteurs concernés</p> <p>-Fiche(s) de poste pour chaque chargé de coopération CTG définie(s), au regard du</p>

	<p>référentiel emploi national "chargé-e de coopération CTG"</p> <p>- chargés de coopérations CTG du territoire exercent les missions figurant dans leur fiche de poste et animent conjointement le plan d'actions.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CNFPT, communes, SIVOM	- Mesure de l'évolution de la posture et des activités des coordinateurs existants, en lien direct avec l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la CTG

1. THEMATIQUE PETITE ENFANCE

- 1.1 Favoriser un développement équilibré de l'offre d'accueil individuel et collectif Petite Enfance en réponse aux besoins et attentes des familles**
- 1.2 Favoriser l'accompagnement des familles (fonctions parentales) et favoriser les relations enfants / parents**
- 1.3 Favoriser l'accès des plus petits à une offre de loisirs et à une offre culturelle et sportive adaptée et diversifiée**
- 1.4 Encourager la mise en réseau des partenaires, le partage d'expériences et les mutualisations entre acteurs et entre communes**
- 1.5 Fiches transversales Petite Enfance / Enfance Jeunesse**

1.1 - Favoriser un développement équilibré de l'offre d'accueil individuel et collectif Petite Enfance en réponse aux besoins et attentes des familles

1.1.1 - Animer une commission technique et stratégique pour l'accompagnement concerté des projets d'accueil collectif

Diagnostic initial	Public cible
<p>Depuis 2014, une commission technique Petite Enfance composée de techniciens de la CAF, de la PMI et de la CABBALR se réunit 5 fois par an avec pour objectif d'accompagner techniquement les projets d'accueil collectif. Elle émet un avis sur chaque projet de création ou de développement de structures collectives.</p> <p>Volonté des partenaires de compléter ce fonctionnement technique en associant davantage les élus en amont et en aval des projets.</p> <p>Une connaissance trop peu affinée de l'offre individuelle sur le territoire.</p>	<p>Elus du territoire Porteurs de projets dans le domaine de la petite enfance</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Pour la commission technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre un accompagnement concerté et un parcours facilité pour les porteurs de projets - Assurer une meilleure pérennité/qualité des projets - Ajuster dans la mesure du possible les inégalités territoriales - Favoriser un développement équilibré de nouvelles structures en veillant à la pérennité des structures existantes <p>Pour la commission stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter à la connaissance de tous les élus l'existence de la commission Petite Enfance, son rôle et son fonctionnement - Les impliquer davantage dans les projets petite enfance sur le territoire 	<p>Outiller la commission par le biais d'une cartographie des modes d'accueil individuels et collectifs.</p> <p>Pour la commission technique : 5 commissions /an</p> <p>Pour chaque projet abouti, un avis est rendu : avis favorable, avis défavorable, sans suite</p> <p>Avis de la commission transmis par courrier et/ou mail aux porteurs avec une copie envoyée à la mairie de la commune concernée. (Accompagnement des élus proposé)</p> <p>Pour la commission stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les élus en charge de la petite enfance dans chaque commune - commission à organiser une fois par an (avec déclinaison sur les 4 territoires à étudier) : présentation d'un rapport d'activité, échanges

Mieux accompagner les élus sur l'offre individuelle Petite Enfance du territoire.	sur les projets en cours ou créés sur l'année, état des lieux des équipements possibles et disponible, présentation ou mise à l'honneur de porteurs de projets
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR, CAF, DEPARTEMENT	<p>Une meilleure appropriation par les élus des enjeux territoriaux en matière de petite enfance</p> <p>Un développement équilibré du territoire en matière de structures petite enfance et d'offre individuelle sur le territoire (MAM y compris)</p> <p>Des porteurs de projets accompagnés efficacement</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
RPE, Communes, porteurs de projets...	<p>Nombre de commissions techniques et stratégiques organisées</p> <p>Nombre de porteurs de projets accompagnés</p> <p>Nombre d'élus associés à la commission stratégique</p>

1.1.2 - Assurer la promotion du métier d'assistant maternel et des métiers de la petite enfance

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les métiers de la petite enfance offrent de nombreuses opportunités et débouchés professionnels et peuvent être des pistes de reconversion intéressantes. Nécessité de faire la promotion de ces métiers dans leur diversité</p> <p>Vieillesse constatée des assistants maternels du territoire : 1.142 assistants maternels actifs et une part des assistants maternels en activité de 55 ans ou + qui atteint 30%.</p> <p>Manque d'intérêt et d'attrait de la profession d'assistant maternel, d'autant plus depuis la crise sanitaire qui a fortement impacté l'exercice de ce métier. Souvent plus de demandes de parents que d'offres d'accueil à domicile et peu de demande de nouvel agrément sur certains territoires.</p> <p>Des parents qui ont beaucoup de difficultés à trouver un assistant maternel : pour le périscolaire à partir de 3 ans, proposant des horaires atypiques ou travaillant le samedi</p> <p>Des exigences d'agrément strictes (logement) et des réglementations changeantes</p> <p><u>Analyse de la PMI</u> : de nombreux assistants maternels sont sans emploi ou ont un taux d'occupation faible (dans certains secteurs géographiques).</p> <p>Il peut y avoir de la concurrence avec les autres modes d'accueil (diagnostic à consolider pour vérifier l'existence ou non de zone blanche)</p> <p>En décembre 2019, le taux d'occupation des AM était de 84.5% sur le territoire</p> <p><i>Lien avec les enjeux de la CTG départementale</i></p>	<p>Les assistants maternels Les candidats à l'agrément Les demandeurs d'emploi Les personnes en reconversion Les étudiants cursus « petite enfance »</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre une revalorisation et une meilleure reconnaissance de la profession d'assistant maternel</p> <p>Maintenir un accueil individuel à la hauteur des besoins des familles du territoire</p>	<p>Mise en place d'un groupe de travail associant les RPE, co-porté CAF / DEPARTEMENT, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer collectivement des supports de promotion du métier d'assistant maternel (plaquette, vidéos-

<p>Informer sur les différents métiers et les différentes formations de la petite enfance</p> <p>Valoriser ces métiers dans leur diversité</p> <p>Faciliter le recrutement local de professionnels</p>	<p>témoignages ...) et proposer un plan de communication adapté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser, chaque année, la journée des assistants maternels à l'échelle intercommunale : journée type « évènementielle » (Novembre) - Travailler le lien entre les puéricultrices de la PMI, les professionnels des RPE et les assistants maternels - Mobiliser des professionnels des RPE pour intervenir dans les formations de CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (Arras, Lille...) - Réfléchir collectivement à la pertinence d'un évènement type "forum des métiers de la petite enfance" (avec témoignages, tables-rondes, ateliers...)
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF / DEPARTEMENT	Stabilisation du nombre d'assistant maternel sur le territoire Augmentation du nombre de demandes d'agrément Des supports de communication adaptés Une réponse en accueil individuel adapté aux besoins des familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CABBALR, Relais Petite Enfance, FEPEM Etablissements de formation AEPE, Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, PIJ - CRIJ, Education nationale...	Evolution de nombre d'assistants maternels agréés et en activité sur le territoire Nombre d'actions organisées Nombre de participants aux actions Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel

1.1.3 - Accompagner l'assistant maternel tout au long de sa carrière

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'exercice du métier d'assistant maternel est difficile et ces professionnels continuent, pour certains, de travailler de manière isolée.</p> <p>Nombre d'assistants maternels en diminution : - 230 en 2020 1142 assistants maternels actifs Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans ou + : 30%</p> <p>Un travail conséquent déjà réalisé par les différents RPE du territoire en matière d'accompagnement des assistants maternels</p> <p>Un lien PMI/RPE à renforcer.</p>	<p>Les assistants maternels et Maisons d'Assistants Maternels</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Valoriser le métier d'assistant maternel</p> <p>Accompagner la professionnalisation tout au long de la vie</p> <p>Renforcer la qualité de l'accueil des jeunes enfants chez les assistants maternels</p> <p>Outiller les assistants maternels pour une réponse adaptée aux demandes des familles (handicap, PAI...)</p> <p>Adapter l'accueil et les pratiques professionnelles aux nouvelles recommandations</p> <p>Faciliter les relations des parents employeurs / assistants maternels</p> <p>Faciliter les relations entre les puéricultrices de la PMI et les assistants maternels</p> <p>Encourager l'utilisation des RPE par les AM</p>	<p>Mise en place d'un groupe de travail inter-RPE pour travailler collectivement et :</p> <p>Développer de nouvelles modalités d'accompagnement (ex : visios), des formations innovantes</p> <p>Préparer, proposer de nouvelles thématiques de sensibilisation et d'accompagnement des assistants maternels (thématiques à travailler collectivement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le numérique - Le sanitaire : qualité de l'air ... - Actions de prévention santé des assistants maternels <p>Organiser des échanges de pratiques entre assistants maternels</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
RPE, avec une coordination et un soutien de la CABBALR / CAF	<p>Adaptation continue des pratiques professionnelles</p> <p>Une meilleure valorisation, par chaque assistant maternel, de ses qualités professionnelles</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DEPARTEMENT, PMI, Acteurs de la parentalité, communes, SIVOM ...	Nombre de RPE associés au travail collectif Nombre de formations proposées aux assistants maternels Nombre d'actions de sensibilisation et d'information au bénéfice des assistants maternels Nombre de participants aux actions proposées

1.1.4 - Mettre en place un dispositif d'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Bien accompagnées lors de la phase de création, de nombreuses MAM connaissent ensuite des difficultés de pérennisation, liées à des problèmes économiques, relationnels (entre professionnels ou avec les parents) ou d'organisation.</p> <p>Certaines MAM ont fermé ou ont réduit leur nombre de places d'accueil au regard des difficultés.</p> <p>Les MAM ont tendance à se développer sur le territoire.</p>	<p>MAM du territoire</p> <p>Assistants maternels exerçant en MAM</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Mieux identifier les facteurs de réussite ou d'échec des MAM</p> <p>Renforcer leur accompagnement sur le plan de la viabilité économique</p> <p>Accompagner de manière renforcée ces structures (rôle des RPE)</p> <p>Renforcer la participation des MAM aux activités des RPE</p> <p>Favoriser le partage d'expériences entre pairs</p>	<p>Cf. Ordonnance du 19 Mai 2021 liée au rôle des RPE et élargissement de leurs missions – faire le lien avec les comités de pilotage RPE organisés avec la CAF pour alimenter le bilan de cette fiche-action CTG.</p> <p>Les RPE participeront aux réunions départementales de la CAF pour la mise en œuvre de l'accompagnement.</p> <p>Proposition : Mise en place d'une cellule pluridisciplinaire d'accompagnement intervenant à la demande des MAM ou dès lors que des difficultés sont connues.</p> <p>Travailler la composition de cette cellule, son rôle et ses modalités d'intervention en commission technique Petite Enfance</p> <p>Accompagnement individuel sous la forme de 2 ou 3 RDV sur site avec formalisation d'un suivi.</p>
	Echéances de réalisation
	2021 -2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
RPE (selon périmètre d'intervention) / DEPARTEMENT	Augmentation du nombre de MAM signataires de la charte qualité

	Une plus grande pérennisation des structures MAM du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CABBALR, CAF, PMI, Communes, SIVOM ...	Nombre de MAM accompagnées Nombre de MAM sur le territoire Nombre de MAM ayant fermé sur la période de la Ctg

1.1.5 - Promouvoir, de manière globale, les missions des Relais Petite Enfance (RPE) et favoriser les coopérations inter-RPE

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les nombreuses missions exercées par les RPE du territoire restent insuffisamment connues</p> <p>6 RPE interviennent sur le territoire : quid de la lisibilité pour les usagers</p> <p>Des communes du territoire qui n'adhèrent pas aux services d'un RPE</p> <p>Un fléchissement de la fréquentation du RPE par les assistants maternels et les parents (effets de la crise covid...)</p>	<p>Elus</p> <p>Professionnels de la petite enfance</p> <p>Futurs parents et parents de jeunes enfants</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faire du RPE un « passage obligé » pour les familles à la recherche d'un mode de garde et pour les professionnels de l'accueil individuel</p> <p>Communiquer au mieux sur la diversité des missions des RPE (éveil collectif des enfants, accompagnement à la parentalité, temps forts...)</p> <p>Conforter la place des parents employeurs au sein des RPE</p>	<p>Animation d'un réseau des RPE (en appui également aux autres fiches-actions CTG - Petite Enfance).</p> <p>Partenariat avec les maternités du territoire pour que les missions des RPE soient mieux communiquées auprès des futurs parents.</p> <p>Déploiement du parcours naissance par la CAF.</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
RPE, avec une coordination de la CABBALR	<p>Des services RPE mieux identifiés</p> <p>Une meilleure compréhension du rôle et des missions des RPE</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, Communes, SIVOM, maternités du territoire (Divion, CHBB, Anne d'Artois), DEPARTEMENT, CPAM ...	<p>Evolution de la fréquentation des RPE par les parents</p> <p>Evolution de la fréquentation des RPE par les professionnels</p>

1.2 - Favoriser l'accompagnement des familles (fonctions parentales) et favoriser les relations enfants / parents

1.2.1 - Mettre en place le "Parcours Naissance", encourager et coordonner les actions en faveur de la parentalité

Diagnostic initial	Public cible
<p>Des familles monoparentales nombreuses et une tendance à la hausse</p> <p>Des parents qui ont des difficultés de compréhension de leur rôle ou qui font face à certains freins (illettrisme)</p> <p>Des actions de soutien à la parentalité qu'il convient de conforter</p> <p>Des grossesses précoces encore nombreuses</p> <p>Des familles qui ne s'autorisent pas à fréquenter les EAJE</p> <p><i>Cf. Rapport des 1000 jours</i></p>	<p>Futurs parents</p> <p>Jeunes parents avec enfants de moins de 3 ans</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Etablir et développer un lien familial au sens large du terme</p> <p>Lutter contre l'isolement des parents</p> <p>Préparer au mieux les futurs parents à l'accueil de leur enfant</p> <p>Soutenir les parents d'enfants de 0 à 3 ans, y compris sur des sujets spécifiques (handicap, décès notamment)</p> <p>Sensibiliser les jeunes parents aux principaux enjeux de santé</p> <p>Promouvoir les lieux d'accompagnement existants type LAEP</p> <p>Relayer au mieux les actions Parentalité du territoire</p> <p>Promouvoir l'accessibilité des parents dans les EAJE et favoriser l'implication des parents dans les structures petite enfance</p>	<p>Expérimentation des groupes du parcours naissance à partir d'un ciblage des parents et en mobilisant les partenaires locaux. Organisation de groupes libres (informations générales), groupes de partage (échanges d'expériences) et groupes spécifiques (situations particulières)</p> <p>Travailler collectivement, avec les responsables d'EAJE pour impliquer davantage les parents dans les structures (actions de communication, temps forts organisés avec les parents, etc).</p>
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF	Evolution des liens familiaux au sein des familles ayant participé au parcours naissance

	<p>Une meilleure connaissance, par les parents, des modes de garde, des actions proposées dans le domaine de la petite enfance, de leurs droits</p> <p>Des familles moins isolées face à leurs problématiques</p> <p>Confiance renforcée entre les familles et les professionnels d'EAJE</p> <p>Renforcement de l'estime des parents et du bien-être de l'enfant</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CABBALR, CAF, Département, Communes, SIVOM, CABBALR (dont CLS et CLSM), Structures d'animation de la vie sociale, MIPPS, CPAM, Caféméléon, Association Montessori et autres associations, membres du réseau parentalité ... Parents 62, Domartois</p>	<p>Nombre de familles participant aux différents groupes</p> <p>Nombre de nouvelles inscriptions dans les EAJE</p> <p>Satisfaction des familles</p>

1.2.2 - Etudier la faisabilité d'une équipe-mobile de professionnels spécialistes du handicap en appui aux EAJE et professionnels de la petite enfance

Diagnostic initial	Public cible
Parents et professionnels de la petite enfance sont parfois démunis dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap Une augmentation importante du nombre d'AEH sur les dernières années (+35% en 5 ans - 1.699 bénéficiaires)	Enfants accueillis dans les EAJE et leurs parents Enfants porteurs de handicap susceptibles d'être accueillis Professionnels de la petite enfance
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques Renforcer la socialisation des enfants Apporter des solutions de répit pour les familles Repérer le plus précocement possible les troubles chez les enfants	Réalisation d'une étude de besoin et de faisabilité (diagnostic) Mobilisation des financements indispensables à la mise en place de cette équipe-mobile L'équipe-mobile pourrait être composée d': - un psychomotricien - un psychologue - un éducateur de jeunes enfants - un ergothérapeute Définir le périmètre et les modalités d'intervention
	Echéances de réalisation
	2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAMSP (à confirmer)	Présentation de l'étude motivant la création d'une équipe mobile.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, CABBALR - CIAS, Gamins Exceptionnels, RPE, communes, SIVOM SESSAD...	Nombre d'EAJE intéressé pour la mise en place du projet Nombre d'enfants potentiellement touchés

1.2.3 - Etudier la faisabilité d'une « halte-répét Familles »

Diagnostic initial	Public cible
<p>Certains parents d'enfant qu'ils soient en situation de handicap ou non, ont besoin de temps pour souffler, réaliser des démarches, et/ou profiter de leurs autres enfants.</p> <p>5% des parents seraient en burnout parental (France Assos Santé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un épuisement profond, physique et émotionnel, • Une distanciation progressive avec les enfants. • Une perte d'épanouissement par rapport à son rôle de parent <p>8 % présenteraient un risque élevé de l'être dans l'année. 13 % des parents seraient en souffrance.</p>	Parents du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Prévenir la maltraitance et le burn-out parental</p> <p>Anticiper l'épuisement des parents et</p> <p>Permettre de mieux orienter les familles dans l'offre existante en matière de petite enfance et d'accompagnement à la parentalité</p>	<p>Réalisation d'une démarche de benchmarking sur des dispositifs similaires développés par ailleurs</p> <p>Engagement d'une réflexion / étude de besoins</p> <p>Communiquer sur les solutions existantes notamment auprès des EAJE, Relais Petite Enfance, des écoles, LAEP...</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Parent 62/ Domartois (à confirmer)	<p>Des parents plus épanouis</p> <p>Des situations de maltraitance en baisse</p> <p>Un accompagnement renforcé des familles</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CABBALR, CAF, CLSM, CLS, EPDEF-CAMPS, CPAM, EPSM, Gamins Exceptionnels, DEPARTEMENT, Relais Petite Enfance...	<p>Augmentation du taux de fréquentation des EAJE</p> <p>Augmentation du taux d'occupation des assistants maternels</p>

1.2.4 - Déployer des dispositifs passerelles avant l'entrée à l'école

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'éducation des jeunes enfants se réalise la plupart du temps dans le cadre de modes de garde individuels.</p> <p>L'entrée à l'école est souvent éprouvante pour l'enfant et ses parents. Les premiers pas à l'école maternelle se font dans un environnement collectif et sont marqués par une rupture forte, dans la mesure où les enfants n'ont pas été préparés à une expérience de vie en grand groupe.</p> <p>Peu d'actions sont mises en place sur le territoire afin de favoriser la transition de la famille ou du lieu de garde vers l'école maternelle.</p>	<p>Parents dont les enfants vont être scolarisés</p> <p>Enfants qui entrent à l'école</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Favoriser la communication entre l'école et les parents</p> <p>Renforcer le lien parents/enfants au moment de l'entrée à l'école</p> <p>Mieux accompagner et préparer la séparation enfant /parents</p> <p>Faciliter l'adaptation des enfants à l'école maternelle</p> <p>Soutenir les parents dans leur fonctions parentales</p>	<p>Recensement des initiatives existantes sur le territoire de la CABBALR : qui ? comment ? Où ?</p> <p>Organisation d'un partage d'expériences entre professionnels de la petite enfance et de l'éducation</p> <p>Mise en place d'un système de parrainage entre directeurs d'établissements</p> <p>Organisation d'actions de sensibilisation des assistants maternels à cette thématique de la transition vers l'école</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Education Nationale (à confirmer)	Confiance renforcée enfants /parents lors de cette étape importante de la vie Mobilisation des parents dans le cadre scolaire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
EAJE, Assistants Maternels, Relais Petite Enfance, PRE, CABBALR, CAF, Commune, DEPARTEMENT, Centres sociaux, EVS...	<p>Nombre d'actions passerelles organisées</p> <p>Nombre d'écoles associées à la réflexion</p> <p>Nombre de parents concernés</p> <p>Nombre d'enfants concernés</p> <p>Nombre de parrainages réalisés</p>

1.2.5 - Déployer le dispositif « relais baby-sitting »

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le PIJ de Lillers développe depuis décembre 2020 un dispositif de relais Baby-sitting axé sur deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation / formation de et de parents en recherche d'un mode de garde ponctuelle jeunes à la pratique du babysitting - la mise en relation de jeunes baby-sitters <p>Plusieurs structures ont fait part de leur intérêt pour cette démarche</p>	<p>Jeunes de plus de 16 ans Parents de jeunes enfants</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Proposer un service gratuit de mise en relation entre les parents en recherche d'une garde ponctuelle et les jeunes baby-sitters</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la formation des jeunes et leur proposer une 1^{ère} expérience - Permettre aux jeunes de gagner un peu d'argent de poche - Développer l'autonomie et l'indépendance des jeunes - Faciliter le recours au baby-sitting pour les parents. - Rassurer les parents qui ont recours à ce mode de garde 	<p>Organisation d'une réunion de présentation de l'expérience du PIJ de Lillers</p> <p>Mobilisation de structures PIJ, RPE intéressés par ce projet – consolidation du projet</p> <p>Déploiement de sessions de formations (théorie + pratique) de jeunes baby-sitters sur le territoire</p> <p>Mise en place d'un dispositif de relais partagé et communication commune sur le dispositif à l'échelle intercommunale</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Inter - PIJ avec l'appui du PIJ intercommunal	<p>Un recours facilité et sécurisé au baby-sitting</p> <p>Des solutions de garde ponctuelles apportées aux parents</p> <p>Une première expérience apportée aux jeunes</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
RPE, Mission Locale, communes ...	<p>Nombre d'acteurs associés à la réflexion</p> <p>Nombre de sessions de formations animée</p> <p>Nombre de jeunes baby-sitters accompagnés</p> <p>Nombre de parents ayant recours au service relais par an</p>

1.3 - Favoriser l'accès des plus petits à une offre de loisirs et à une offre culturelle et sportive adaptée et diversifiée

1.3.1 - Initier un parcours Culture – Petite Enfance

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une offre culturelle et artistique accessible aux plus jeunes insuffisante et méconnue</p> <p>Des publics éloignés de l'offre culturelle locale ou qui se refusent à y accéder</p> <p>Une volonté partagée des acteurs de travailler ensemble</p> <p>Des 1ers échanges prometteurs entre l'équipement culturel de Labanque et le RPE de l'agglomération</p> <p>Un projet politique en faveur de la démocratisation culturelle et de l'accessibilité de l'offre aux familles</p>	<p>Parents d'enfants de moins de 3 ans</p> <p>Professionnels de la petite enfance</p> <p>Acteurs culturels du territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Promouvoir l'offre culturelle et artistique accessible aux plus jeunes enfants et à leurs familles</p> <p>Renforcer l'offre culturelle dans les EAJE, au bénéfice des enfants de moins de 3 ans (pour les enfants jusque 5 ans porteurs de handicap)</p> <p>Permettre aux établissements culturels d'adapter leur accueil, leur pratiques et leur programmation pour une offre culturelle adaptée à la petite enfance</p>	<p>Elaboration d'une charte d'accueil du jeune enfant dans les établissements culturels</p> <p>Diffusion de l'information sur l'existant (offre culturelle accessible et adaptée aux plus jeunes)</p> <p>Partage de cultures professionnelles réciproques entre acteurs culturels et acteurs de la petite enfance</p> <p>Développement de la présence artistique et culturelle au sein des EAJE</p> <p>Ex : CLEA, résidence dédiée, Collaboration Lire et faire lire, évènementiels ...</p> <p>Possibilité de mobiliser les chargés de mission lecture publique et culture du Département</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF / DEPARTEMENT	<p>Culture commune renforcée</p> <p>Accessibilité de l'offre aux familles</p> <p>Optimisation de l'existant</p> <p>Offre culturelle petite enfance renforcée</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

<p>DRAC, Services culturels municipaux EAJE, structures et communes gestionnaires, Relais Petite Enfance, centres sociaux, EVS...</p>	<p>Création de la charte d'accueil Petite Enfance (PE) dans les lieux culturels</p> <p>Nombre de lieux culturels ayant adopté cette charte</p> <p>Nombre d'animations PE organisées</p> <p>Qualité des conditions et modalités d'accueil des jeunes publics dans les équipements culturels</p> <p>Nombre d'équipements culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposant une offre à destination des jeunes enfants et de leur famille - ayant développé une réflexion sur l'accessibilité de l'offre aux jeunes enfants et à leur famille <p>Nombre d'EAJE ayant inscrit l'éveil culturel et artistique dans leur projet pédagogique et nombre de projets mis en œuvre dans les EAJE</p> <p>Nombre de journées de formation / sensibilisation organisées</p>
---	--

1.4 - Encourager la mise en réseau des partenaires, le partage d'expériences et les mutualisations entre acteurs et entre communes

1.4.1 - Promouvoir les outils de communication sur l'offre « petite enfance » du territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>Méconnaissance générale de l'organisation territoriale en matière d'offre d'accueil du jeune enfant</p> <p>Méconnaissance des missions des uns et des autres et des périmètres d'intervention</p> <p>Méconnaissance et sous-utilisation des outils existants</p> <p>Un territoire étendu (100 communes)</p>	<p>Elus du territoire</p> <p>Professionnels et partenaires de la petite enfance</p> <p>Familles avec de jeunes enfants et futurs parents</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Informier sur l'offre existante du territoire</p> <p>Conforter les outils de communication et de mise en réseau existants</p> <p>Identifier précisément le périmètre géographique et le champ d'action de chaque partenaire de la petite enfance</p> <p>Accompagner les élus dans l'orientation des usagers et des porteurs de projets</p>	<p>Elaboration et diffusion d'une cartographie actualisée de l'offre d'accueil individuel et collectif (sur la base des travaux de la commission Petite Enfance)</p> <p>Promotion des outils existants et notamment du site monenfant.fr</p> <p>Etablissement, de manière régulière, de notes techniques et d'informations pour informer les élus sur la réglementation, les modalités de financement des structures, l'évolution démographique ...</p>
	Echéances de réalisation
	2022 - 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF / DEPARTEMENT	<p>Une meilleure connaissance du territoire</p> <p>Une orientation facilitée pour les usagers</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, SIVOM, RPE, associations, réseau parentalité ...	<p>Mieux identifier les outils de communication</p> <p>Nombre de structures / partenaires identifiés</p>

1.5 - Fiches transversales Petite Enfance / Enfance Jeunesse

1.5.1 - Poursuivre les initiatives visant l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap

Diagnostic initial	Public cible
<p>Des familles touchées par le handicap qui se refusent à inscrire leurs enfants dans les structures ordinaires</p> <p>Seuls 7 à 8% des enfants porteurs de handicap sont accueillis en centres de loisirs</p> <p>Une méconnaissance par les élus de leurs droits et obligations en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap</p> <p>De nombreuses difficultés rencontrées par les communes souhaitant favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap</p> <p>Un défaut de formation « handicap » constaté chez les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse</p>	<p>Elus du territoire</p> <p>Responsables de service petite enfance / enfance jeunesse</p> <p>Parents d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Accompagner les professionnels pour favoriser l'inclusion sociale des enfants et des jeunes en situation de handicap</p> <p>Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et dans les accueils de loisirs du territoire</p>	<p>Poursuite du partenariat CIAS / Gamins Exceptionnels</p> <p>Communication renforcée sur l'offre de services de Gamins Exceptionnels</p> <p>Partenariat avec le CNFPT pour l'organisation de formations décentralisées au bénéfice des agents territoriaux (1^{ères} sessions entre septembre 2021 et février 2022), en réponse aux besoins de formation exprimés</p> <p>Création d'un support de communication adapté pour les familles</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

CAF / CABBALR-CIAS	<p>Une meilleure appropriation des enjeux et des réglementations en vigueur</p> <p>Un nombre d'enfants accueillis en structures et en accueils de loisirs en augmentation</p> <p>Un meilleur accompagnement des familles concernées</p> <p>Un accueil de qualité pour tous</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Gamins Exceptionnels, CNFPT, Communes et SIVOM, Associations gestionnaires de centres de loisirs, structures privées gestionnaires d'EAJE, DEPARTEMENT, CAMSP...	<p>Nombre de sollicitations de l'association Gamins Exceptionnels sur le territoire</p> <p>Nombre de formations organisées</p> <p>Nombre de participants aux formations</p> <p>Nombre d'enfants accueillis</p>

1.5.2 - Encourager le déploiement du Plan Mercredi

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi, pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.</p> <p>A ce jour, 7 communes ont validé un plan mercredi</p> <p>Certaines communes du territoire sont dépourvues d'accueil de Loisirs le mercredi</p>	<p>Collectivités organisant un accueil de loisirs périscolaire</p> <p>Les familles et les enfants de 3 -11 ans</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Améliorer l'articulation, au niveau local, des temps scolaire, périscolaire extrascolaire</p> <p>Renforcer la qualité des offres périscolaires</p> <p>Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi</p> <p>Favoriser l'accès à la culture et au sport</p> <p>Réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux</p>	<p>Mise en place de réunions d'informations par le biais du réseau enfance - jeunesse</p> <p>Diffusion de la plaquette aux communes du territoire et porteurs de ACM</p> <p>Accompagnement des communes</p>
	Echéances de réalisation
	<p>2021 – 2025</p> <p>1^{ère} réunion d'information réalisée le 13 avril 2021</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF	Meilleure offre de loisirs pour le territoire Appropriation par les communes du label qualité du plan mercredi
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
SDSJES, Education nationale, communes, SIVOM, chargés de coopération Ctg ...	Nombre de communes ayant validé le label qualité du Plan mercredi

2. THEMATIQUE ENFANCE JEUNESSE

2.1- Renforcer les politiques de prévention, d'animation et d'information des jeunes pour favoriser leur bien-être, leur engagement et leur autonomie

2.2 - Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre acteurs et rendre l'offre du territoire lisible

2.1- Renforcer les politiques de prévention, d'animation et d'information des jeunes pour favoriser leur bien-être, leur engagement et leur autonomie

2.1.1 – Impliquer et accompagner les parents d'enfants et d'adolescents

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les temps de loisirs peuvent constituer des moments privilégiés pour la participation des parents et leur implication auprès de leur(s) enfant(s).</p> <p>Les accueils de loisirs, dans leur fonctionnement, laissent peu de place aux parents.</p> <p>Nécessité / possibilité de sensibiliser les parents sur différentes thématiques hors temps scolaires (continuum éducatif)</p> <p>De nombreux parents d'adolescents rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions parentales du fait des spécificités des relations parents / ados.</p> <p>Des parents qui ont besoin d'être accompagnés et soutenus dans cette étape clé du passage de leur enfant vers l'âge adulte.</p>	<p>Les organisateurs et animateurs des centres de loisirs (6-12 ans)</p> <p>Les parents des enfants fréquentant les centres de loisirs</p> <p>Parents d'adolescents et adolescents</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Renforcer l'implication des parents dans les temps de loisirs de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation des parents sur les temps de loisirs que constituent les ACM • Intéresser davantage les parents aux programmes et activités proposés dans les ACM • Permettre aux organisateurs et aux animateurs d'associer davantage les parents en les outillant <p>Accompagner les parents d'adolescents dans leurs fonctions parentales</p>	<p>Organisation d'un temps de sensibilisation (et/ou de formation) sur l'association et la participation des parents dans les ACM</p> <p>Identifier les thématiques sur le fondement desquelles la participation des parents peut être encouragée :</p> <p>Deux thématiques pourront être traitées en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La place du jeu (trop de place laissée aux écrans dans le quotidien des familles) - La santé (sensibilisation/prévention) - ...

<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication sur les dispositifs et structures d'accompagnement existantes sur le territoire et au-delà du territoire • Sensibiliser les parents aux étapes clés de l'adolescence • Prévenir les difficultés liées à l'adolescence • Renforcer la collaboration des professionnels du territoire avec la Maison des Adolescents 	<p>Sur la base de ces thématiques : proposition d'outils et d'animations « clé en main » type Charte d'implication des parents.</p> <p>Organisation, par les accueils de loisirs, de temps de sensibilisation, d'information et d'animation associant les parents</p> <p>Elaboration d'un guide-ressources « local » pour aiguiller les parents d'adolescents : qui fait quoi sur quel sujet ? Le type de support et les modalités de diffusion restent à définir.</p> <p>Organisation de temps forts de sensibilisation et de prévention à destination des parents d'adolescents. Le format de ces temps forts (conférence, café-débat, focus-groupes ...) et la fréquence restent à définir.</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF / Parents 62, avec l'appui des chargés de coopération CTG	<p>Une implication accrue des parents dans les activités de loisirs de leurs enfants</p> <p>Des relations enfants / parents consolidées</p> <p>Une confiance renforcée entre parents et animateurs</p> <p>Des parents mieux orientés dans leur quête d'information et d'accompagnement</p> <p>Des relations parents / adolescents consolidées et apaisées</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CABBALR dont CLS / CLSM / CISPD, communes organisatrices de centres de loisirs, SIVOM, Médiatrices santé, MIPPS, Réseau des médiathèques / ludothèques, DEPARTEMENT, Maison des Adolescents, EVS et centres sociaux, EPDEF, PIJ, Education Nationale, prestataires / intervenants...	<p>Nombre de participants au temps de sensibilisation initial auprès des ACM</p> <p>Nombre d'outils fournis aux animateurs</p> <p>Nombre d'actions réalisées au bénéfice des parents</p> <p>Nombre de parents concernés par les actions de prévention et de sensibilisation</p>

2.1.2 – Encourager le développement des instances de participation des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une difficulté partagée par les acteurs de territoire d'aller à la rencontre des jeunes et de les mobiliser</p> <p>Les conseils d'enfants et Conseils municipaux de jeunes sont des lieux d'apprentissage de la citoyenneté. Il en existe déjà sur le territoire mais dont la dynamique sur le moyen / long terme semble difficile à maintenir. Il n'existe pas à ce jour d'instance représentative de la jeunesse au niveau intercommunal.</p> <p>Des communes sont en réflexion sur la création de ces conseils de jeunes et d'autres les ont formalisé récemment. Ces instances permettent une meilleure représentation et participation des jeunes à la vie locale.</p> <p>Des réflexions ont déjà été menées par le Conseil de Développement de la CABBALR sur le Conseil Intercommunal de jeunes.</p> <p>A l'échelle départementale, près de 90 conseils de jeunes existent (conseils d'enfants, conseils municipaux ou intercommunaux jeunes,...). Ils présentent des formes et des objectifs différents. Les tranches d'âges sont également assez hétérogènes ainsi que les modalités d'identification ou d'élections de ces jeunes. Le Département a initié plusieurs expérimentations et démarches à son échelle et des partenaires du département (Francas, ligue, AAE) sont compétents et ont développé des outils concernant l'accompagnement des jeunes et de leurs projets.</p>	<p>Les enfants et les jeunes</p> <p>Les élus en charge de la jeunesse, et plus précisément des CMJ</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Recueillir la parole des jeunes</p> <p>Fédérer les Conseils d'enfants, Conseils Municipaux de Jeunes existants et encourager leur création</p> <p>Partager les expériences en matière de création et d'accompagnement de conseils</p>	<p>Concernant les conseils d'enfants et conseils municipaux de jeunes :</p> <p>Recensement des conseils d'enfants et conseils de jeunes existants sur le territoire de la CABBALR et identification des communes en réflexion sur le sujet : ce travail pourra être réalisé sous la forme</p>

<p>d'enfants et de conseils municipaux de jeunes</p> <p>Accompagner les communes souhaitant mettre en place ces instances</p> <p>Apporter un soutien aux communes disposant d'un conseil d'enfants ou d'un conseil de jeunes</p> <p>Permettre aux jeunes de participer activement à la vie locale tout en découvrant et en s'exerçant à la citoyenneté et à la démocratie</p> <p>Créer un Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)</p> <p>Permettre une meilleure prise en compte des questions concernant la jeunesse dans l'action communautaire</p> <p>Donner aux jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans une dynamique communautaire</p>	<p>d'une enquête à mener auprès des communes.</p> <p>Organisation de rencontres inter-CMJ : partage d'informations et d'expériences sur le fonctionnement, les projets en cours, réflexion sur d'éventuels projets communs</p> <p>Elaboration d'un Vademecum pour faciliter la création de ces instances à destination des élus.</p> <p>Concernant le Conseil intercommunal de jeunes :</p> <p>Phase de benchmarking relative au portage d'un Conseil Intercommunal des Jeunes sur des territoires similaires à la CABBALR</p> <p>Organisation d'une rencontre inter-CMJ pour mesurer l'intérêt d'un CIJ</p> <p>Conduire une réflexion sur l'opportunité de créer un CIJ</p> <p>Définition des modalités de fonctionnement du CIJ, des modalités d'élection des jeunes conseillers, organisation des instances</p> <p>Installation du CIJ</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF, avec l'appui des chargés de coopération CTG et du Conseil de développement (à confirmer – consultation en cours)	<p>Une meilleure participation des jeunes à la vie locale</p> <p>Des élus mieux outillés pour développer et porter des structures de type conseils d'enfants ou de jeunes</p> <p>Une meilleure participation des jeunes à la dynamique intercommunale</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, Education Nationale, Points Information Jeunesse, ANACEJ : association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, SDJES, Mission locale, DEPARTEMENT, structures d'animation de la vie sociale, Résidence Habitat Jeunes, Coopératives Jeunes Majeurs et CJS...	<p>Nombre de Conseils d'enfants ou de jeunes créés sur le territoire</p> <p>Nombre de rencontres organisées</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Installation du Conseil intercommunal de jeunes</p> <p>Nombre de jeunes investis</p> <p>Fréquence des rencontres</p>

2.1.3 - Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
<p>Cf. observatoire local de la santé La part des moins de 25 ans représente 31,4% de la population du territoire Méconnaissance des dispositifs d'accès aux droits et aux soins pour les 16-25 ans Nombre de grossesse précoce supérieure à la moyenne régionale et nationale Problématiques importantes autour des conduites addictives : alcool, tabac, drogues illicites Troubles spécifiques du langage oral et écrit des enfants – problématiques croissantes liées à l'usage des écrans Surpoids et sédentarité</p> <p>La CAF est partenaire du Contrat Local de Santé de la CABBALR et contribue à la mise en œuvre de son plan d'actions.</p>	<p>Les enfants et leurs parents Les professionnels du territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Axe 1 du Contrat Local de Santé ARS / CABBALR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information relative à la vie affective et sexuelle • Promouvoir les dispositifs d'accès aux droits et aux soins pour les 16-25 ans • Informer sur l'offre de prévention et de soins existante pour les enfants de 6 à 16 ans • Développer des actions de prévention des conduites addictives • Informer sur l'existant en matière d'accompagnement et de prise en charge des addictions • Sensibiliser aux enjeux de santé liés à la qualité de l'air intérieure et réduire les émissions de polluants • Promouvoir l'accès à une alimentation équilibrée et abordable • Favoriser, renforcer l'accompagnement des jeunes souffrant de difficultés liées à l'alimentation et au diabète • Lutter contre la sédentarité • Repérer précocement les troubles langagiers chez l'enfant de 3 ans et demi et moins et faciliter son accès aux soins 	<p>Cf. Plan d'actions du CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de modules de formation - Animation de temps forts thématiques par le biais de la médiation culturelle - Animation d'ateliers thématiques - Mise en place de campagnes de communication - Mise en place de groupes de travail, réseau d'acteurs
	Echéances de réalisation
	2020-2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

CABBALR - Contrat Local de Santé	<p>Des partenaires mobilisés dans la mise en œuvre des actions du CLS</p> <p>La mobilisation des enfants et de leurs familles sur les actions proposées au bénéfice de leur santé</p> <p>Une montée en compétence des acteurs du territoire</p> <p>Une meilleure interconnaissance entre acteurs pour une meilleure prise en charge de l'utilisateur</p> <p>Une amélioration des indicateurs de santé des enfants et des jeunes</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, DEPARTEMENT, CPAM, FILIERIS, Education Nationale, CGIDD, PREVART, APRIS, les RPE et PRE, MIPPS du SIVOM du Bruaysis, Mission Locale, les centres sociaux, Résidence Habitat Jeunes, Club de Prévention, UFOLEP62, autres services de la CABBALR.	<p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Nombre de participants aux actions</p> <p>+ Mesures d'évaluation spécifiques en fonction des actions (formation, action individuelle, grand public...)</p>

2.1.4 – Renforcer les Points Information Jeunesse, encourager leur collaboration et valoriser les dispositifs existants en faveur des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les PIJ sont des lieux d'accueil privilégiés, gratuits et anonymes pour les jeunes de 11 à 30 ans et leurs familles. Quatre PIJ sur le territoire : Béthune, Beuvry, Lillers (21 communes), Mission Locale. Ces structures semblent connaître des baisses de fréquentation physique et la dynamique inter-PIJ a tendance à faiblir. Historiquement le territoire de la CABBALR est un territoire assez densément couvert par les PIJ même si depuis 2 ans, quelques-uns ont fermé.</p> <p>Les PIJ, bien qu'existants depuis de nombreuses années, semblent encore mal connus</p> <p>De nombreux dispositifs d'accompagnement des jeunes existent, que ce soit au niveau national, départemental ou local.</p> <p>De nombreuses communes ont pris l'initiative de développer leur propre dispositif en faveur de l'autonomie ou de la citoyenneté des jeunes (aide à la mobilité...).</p> <p>Le Département est partenaire du Centre régional Information jeunesse (CRIJ) tête de réseau des PIJ (environ 35 sont présents dans le Département) et a défini comme objectif le renforcement du maillage territorial et l'accompagnement du réseau : des réunions départementales et territoriales sont organisées régulièrement par le CRIJ et l'Etat qui porte la compétence de l'information jeunesse. Le Département y participe également. Le Département s'appuie sur ce réseau des PIJ pour relayer les dispositifs de sa politique jeunesse et accompagner les jeunes. C'est également un réseau qui au contact des jeunes permet d'adapter les dispositifs ou procédures aux besoins des jeunes.</p>	<p>Jeunes de 12 à 30 ans et leurs familles Les élus en charge de la jeunesse Gestionnaires et animateurs de PIJ</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

<p>Communiquer sur les PIJ existants, leur offre de services et mieux connaître le public accueilli des PIJ Faciliter l'accès des publics aux PIJ et faire des PIJ des lieux-ressources également pour les professionnels.</p> <p>Partager les expériences entre PIJ (notamment sur les expériences d'« aller vers ») Poursuivre et accompagner la dynamique inter-PIJ</p> <p>Disposer d'une meilleure connaissance des dispositifs financiers et citoyens en vigueur accessibles aux jeunes du territoire et en assurer une communication plus efficace</p> <p>Encourager le partage d'expériences entre communes sur la mise en œuvre de dispositifs en faveur de la jeunesse (aide à la mobilité, aide au BAFA...)</p> <p>Faciliter la lisibilité de ces dispositifs pour les publics et les partenaires</p> <p>Renforcer l'information et l'accompagnement des jeunes sur le territoire</p>	<p>Mise en place et animation d'un groupe de travail inter-PIJ à l'échelle de la CABBALR</p> <p>Organisation de rencontres inter-PIJ pour travailler collectivement sur des projets communs (état des lieux des dispositifs en faveur des jeunes journées job d'été, job dating des animateurs...)</p> <p>Organisation d'actions de communication pour une meilleure connaissance des PIJ</p> <p>Rédaction des fiches « expériences » pour partager les bonnes pratiques entre communes</p> <p>Réalisation d'un travail de benchmarking pour identifier des expériences sur des territoires similaires à l'agglomération</p> <p>Etudier l'opportunité de dispositifs intercommunaux d'aide à l'autonomie des jeunes ou d'encouragement à la citoyenneté</p> <p>Mener une réflexion au niveau intercommunal sur la mise en place de Pass « jeunes » (sport, culture, mobilité...) / complémentarité avec les mesures jeunesse départementales à étudier</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Inter-PIJ avec appui CABBALR	Des jeunes et des parents mieux informés des dispositifs qui les concernent Des communes mieux outillées pour développer des dispositifs en faveur de la jeunesse Le portage d'actions inter-PIJ au bénéfice des jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CABBALR, PAD, CAF, DEPARTEMENT, Communes, SIVOM, CRIJ, Mission Locale, structures gestionnaires des PIJ, acteurs de l'emploi et de l'insertion, Education Nationale, Ecole de la 2 ^{ème} chance...	Nombre fiches expériences réalisées et diffusées Fréquentation des PIJ Nombre de projets inter-PIJ Nombre de partenariats développés

2.1.5 - Sensibiliser aux métiers de l'animation et collaborer sur le recrutement des saisonniers

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'animation touche, selon les secteurs et selon les personnes concernées, des domaines excessivement variés.</p> <p>Difficultés récurrentes des communes à recruter des animateurs saisonniers qualifiés</p> <p>Manque de candidats aux formations BAFA</p> <p>Le coût du BAFA qui peut être un frein pour entrer en formation</p> <p>Un défaut de formation des animateurs des centres de loisirs, notamment sur leur connaissance du tissu local</p>	<p>Collégiens et lycéens</p> <p>Communes du territoire organisatrices de centres de loisirs</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Promouvoir les métiers de l'animation auprès des jeunes du territoire</p> <p>Encourager les jeunes du territoire à s'inscrire aux formations BAFA</p> <p>Donner une dynamique de territoire à la formation BAFA et au recrutement des saisonniers</p> <p>Encourager les coopérations entre communes pour le recrutement des saisonniers</p>	<p>Mise en valeur des aides financières du DEPARTEMENT, de la CAF et des communes en faveur du BAFA</p> <p>Promotion du dispositif ADOAC, dispositif permettant de favoriser l'engagement de jeunes, dès 13 ans, sur leur territoire par la porte des centres de loisirs (dispositif porté par les Francas avec financement du département)</p> <p>Organisation annuelle d'une journée pour promouvoir les métiers de l'animation au sein des lycées</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail avec les organismes de formations au BAFA pour compléter l'offre BAFA avec un volet « local »</p> <p>Proposition d'organiser un job dating annuel et intercommunal pour le recrutement des saisonniers de l'été</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

CABBALR / SIVOM sur leurs périmètres respectifs et selon volonté locale, avec l'appui des chargés de coopération CTG	Des jeunes davantage informés sur les métiers de l'animation Des animateurs mieux formés Un recrutement de saisonniers facilité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DEPARTEMENT, PIJ, Education nationale, communes, dont celles organisatrices de centres de loisirs, SIVOM, organismes de formation BAFA et Les Francas, DDETS / SDJES, Association d'éducation populaire ...	Nombre de jeunes et de communes dans le dispositif ADOAC Nombre de stagiaires BAFA chaque année sur le territoire Nombre de jeunes sensibilisés aux métiers de l'animation

2.1.6 - Encourager le recours au Service Civique

Diagnostic initial	Public cible
<p>La CABBALR est partenaire d'Unis Cité pour la mobilisation de services civiques sur le territoire.</p> <p>Unis Cité a pour but de réunir des jeunes d'horizons divers pour travailler en équipe pendant une période d'environ neuf mois sur des projets de services à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.</p> <p>Volonté de la CABBALR de développer cette dynamique sur le territoire et d'augmenter le nombre de services civiques accueillis.</p>	<p>Jeunes de 16 à 25 ans (30 ans si RQTH)</p> <p>Elus du territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre à davantage de jeunes de s'engager dans une mission de service civique, sur des missions cohérentes et utiles sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des programmes existants : Intergénéreux, les Connectés, Familles en Harmonie, Cinéma et citoyenneté - Développement de nouveaux programmes : égalité hommes / femmes ; médiation avec Veolia, décrochage scolaire ? Environnement ? <p>Développer l'intermédiation pour rendre le service civique accessible aux associations et aux collectivités</p>	<p>Convention de partenariat annuelle ou pluriannuelle entre le CABBALR et Unis Cité en vue de la mobilisation de services civiques sur le territoire.</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / Unis Cité	Des jeunes responsables, engagés, solidaires
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, DEPARTEMENT, partenaires associés selon thématiques	Nombre de jeunes engagés en service civique chaque année

**2.1.7 - Consolider et renforcer les missions du CLLAJ -
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
cf. Fiche transversale - Thématique Logement 3.1.1 (page
162)**

2.2 - Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre acteurs et rendre l'offre du territoire lisible

2.2.1 - Créer et animer un réseau des acteurs Jeunesse sur la CABBALR

Diagnostic initial	Public cible
<p>Constat partagé d'une méconnaissance mutuelle des acteurs de la jeunesse, de l'offre existante et des besoins.</p> <p>Préexistence d'un réseau Temps Libre Jeunesse sur une partie du territoire, réseau qui ne s'est pas réuni depuis 2 ans Manque ressenti par les coordinateurs jeunesse</p> <p>Des animateurs et organisateurs de centre de loisirs en attente d'échanges avec leurs pairs, sur quelques thématiques déjà identifiées.</p> <p>Une formation des animateurs qu'il convient de renforcer au regard des responsabilités qui sont les leurs et de l'évolution des publics accueillis.</p> <p>Le besoin exprimé de mieux connaître le territoire et ses ressources pour en faire bénéficier au maximum les enfants fréquentant les centres de loisirs.</p>	<p>Acteurs jeunesse du territoire : services jeunesse, associations, institutions</p> <p>Elus en charge de la jeunesse</p> <p>Les organisateurs et animateurs des centres de loisirs (6-12 ans)</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Créer du lien entre acteurs enfance et acteurs jeunesse sur le territoire</p> <p>Favoriser l'interconnaissance et les échanges pour mieux construire ensemble</p> <p>Encourager les coopérations et les échanges d'expériences entre les acteurs enfance-jeunesse</p> <p>Impulser une dynamique enfance-jeunesse</p> <p>Encourager les coopérations entre communes</p> <p>Accompagner et outiller les animateurs des Accueils Collectifs de Mineurs pour</p>	<p>Pour les professionnels :</p> <p>Mise en place d'un mailing avec les coordonnées enfance – jeunesse : carnet d'adresse à destination des acteurs enfance-jeunesse</p> <p>Organisation de rencontres techniques à raison de deux fois par an, notamment pour les organisateurs et animateurs des ACM : actualités respectives, présentation de partenaires, interventions d'experts ...</p> <p>Quelques thématiques ont déjà été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation des jeunes dans l'élaboration des programmes d'activité

<p>renforcer la coopération et favoriser une meilleure appropriation du territoire</p> <p>Favoriser le partage d'expériences et les bonnes pratiques entre animateurs sur le territoire</p> <p>Permettre une adaptation continue des pratiques des animateurs en réponse aux attentes des parents et des enfants</p> <p>Renforcer l'appropriation du territoire et de ses ressources au bénéfice des jeunes fréquentant les centres de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les passerelles centre de loisirs / centre ados - L'adaptation des modalités d'accueil - L'offre de loisirs pour les générations « connectées » <p>Création d'un « flash info » type newsletter avec les actualités de chacun</p> <p>Organisation d'une action de promotion de l'offre culturelle et sportive territoriale accessible aux centres de loisirs. Action dont les modalités restent à définir</p> <p>Pour les élus</p> <p>Identification des élus en charge de la jeunesse dans chaque commune et SIVOM de l'agglomération</p> <p>Organisation, à raison de deux fois par an, de temps d'échanges, d'informations et de partage entre élus. Quelques thématiques ont été évoquées : l'accessibilité aux centres de loisirs, la commande groupée pour les séjours ...</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF/CABBALR avec l'appui des chargés de coopération CTG	<p>Un parcours du jeune facilité</p> <p>Une meilleure orientation des publics</p> <p>Une collaboration renforcée entre acteurs enfance-jeunesse</p> <p>Une culture commune renforcée</p> <p>Les équipements du territoire davantage sollicités pour l'accueil des centres de loisirs</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DEPARTEMENT, communes et SIVOM, Associations du territoire, structures d'animation de la vie sociale et Centres Sociaux, MSA, CISPD, DDTs, SDJES, structures gestionnaires d'équipements sportifs et culturels, prestataires / intervenants, associations d'éducation populaire ...	<p>Nombre d'acteurs impliqués dans le réseau</p> <p>Nombre de rencontres organisées /</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de partenariats générés</p> <p>Evolution de la fréquentation des équipements du territoire par les centres de loisirs</p>

2.2.2 - Elaborer un guide-ressources « jeunesse »

Diagnostic initial	Public cible
<p>Manque de lisibilité du « qui fait quoi » sur le territoire</p> <p>Défaut d'interconnaissance entre structures jeunesse.</p> <p>Le département dispose déjà de ce type d'outils.</p> <p>L'Etat et le CRIJ souhaitent développer également leurs propres plateformes d'informations (plateformes IJ, Boussole des jeunes) : complémentarité à étudier pour éviter d'empiler les outils</p>	<p>Jeunes</p> <p>Parents de jeunes</p> <p>Acteurs jeunesse du territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Mieux connaître les nombreux acteurs présents sur le territoire et qui accompagnent au quotidien les jeunes et leurs parents</p> <p>Permettre un meilleur accompagnement des jeunes</p> <p>Rendre plus lisible ce qui existe pour les professionnels et pour les usagers</p> <p>Faciliter l'arrivée de nouveaux professionnels sur le territoire</p>	<p>Création d'un outil, dont la forme reste à définir, complémentaire à l'existant et à wikisol, reprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche d'identité de chaque structure et de chaque partenaire du territoire : qui fait quoi, où, pour qui ? - des fiches-pratiques pour bien orienter les usagers - les coordonnées indispensables <p>Diffusion (modalités à définir) de cet outil / guide</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF/CABBALR avec l'appui des chargés de coopération CTG	<p>Une meilleure connaissance du territoire</p> <p>Une orientation facilitée pour les usagers</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, CABBALR, CISPD, communes, SIVOM DEPARTEMENT, Maison des ados, associations, acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation, PIJ, Mission locale ...	<p>Nombre de structures identifiées dans le guide</p> <p>Nombre de destinataires du guide réalisé</p>

2.2.3 - Mettre en place un observatoire de la jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
<p>Méconnaissance relative du public jeunes du territoire et de ses spécificités</p> <p>Un besoin partagé des partenaires et acteurs de la jeunesse de mieux connaître ce public pour ajuster les politiques et les dispositifs proposés</p> <p>Des éléments et des données à capitaliser chez les partenaires de la CTG pour construire cet observatoire</p>	<p>Elus</p> <p>Professionnels de la jeunesse</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Outiller les élus pour une meilleure adaptation des politiques jeunesse</p> <p>Disposer de données, d'indicateurs et d'éléments pour alimenter les réflexions et les projets des acteurs jeunesse du territoire</p>	<p>Capitalisation des données existantes auprès des acteurs locaux</p> <p>Exploitation, à l'échelle de la CABBALR, de l'observatoire territorial du sport et de la jeunesse - https://carto-stats.injep.fr/</p> <p>Identification des données manquantes et utiles</p> <p>Publication, tous les deux ans, d'une synthèse des éléments de l'observatoire, comme outil d'aide à la décision</p> <p>En complément de ce travail : réalisation d'un baromètre santé des jeunes, en appui aux politiques de santé et à la mise en œuvre du Contrat Local de santé de la CABBALR.</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR	<p>Mieux connaître les spécificités du public Jeunes du territoire</p> <p>Une aide à la décision</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
AULA, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, CAF, DEPARTEMENT, DDETS, CISPD, Structures d'animation de la vie sociale, Habitat et Insertion, PIJ...	<p>Un observatoire de la jeunesse alimenté et diffusé, partagé avec les professionnels</p> <p>Un baromètre santé des jeunes réalisé et diffusé</p>

3.THEMATIQUE LOGEMENT

3.1 – Créer les conditions favorables à l'accès et au maintien dans le logement, en particulier pour les jeunes

3.2 - Poursuivre la dynamique territoriale et partenariale en faveur de la lutte contre l'indécence et de l'adaptation des logements

3.3 - Favoriser la lisibilité des dispositifs et des intervenants, que ce soit pour les usagers ou les professionnels du territoire

3.4 - Accompagner de manière concertée et renforcée les publics spécifiques que constituent les gens du voyage

3.5 - Coordonner la déclinaison des politiques logement de chaque institution

3.1 – Créer les conditions favorables à l'accès et au maintien dans le logement, en particulier pour les jeunes

3.1.1 - Consolider et renforcer les missions du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les professionnels du territoire partagent l'inquiétude d'un nombre croissant de jeunes en difficulté pour accéder à un logement ou s'y maintenir.</p> <p>Le CLLAJ de l'Artois accueille, informe, oriente et accompagne gratuitement les jeunes dans leur projet « logement ». Son activité reste insuffisamment connue des professionnels et des élus du territoire.</p> <p>Des jeunes désireux de prendre leur indépendance mais qui n'ont pas conscience de ce que ça implique.</p> <p>Des premières installations dans le logement qui ne sont pas forcément synonymes de réussite.</p> <p>Cf. Plan d'action du PDALHPD 2015 - 2020 - Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins - Fiche action 2.5 Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans : « Mailler le territoire départemental d'un réseau d'accueil, d'information et d'orientation (CLLAJ, SLJ, plateformes ...) »</p>	<p>Jeunes de 16 à 30 ans</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Accompagner au mieux les jeunes dans l'accès et le maintien dans le logement</p> <p>Permettre une analyse fine des besoins des jeunes sur le territoire en matière de logement</p> <p>Consolider le financement de ce dispositif local</p>	<p>Organisation d'actions de communication et de promotion des missions et du fonctionnement du CLLAJ (à destination des élus, des professionnels de la jeunesse du territoire) – Les modalités de ces actions de communication restent à définir.</p> <p>Renforcement de la présence du CLLAJ sur le territoire.</p> <p>Mise en place d'une instance de suivi partenarial du CLLAJ</p>

<p>Accompagner les jeunes, le plus en amont possible, dans leur premier accès au logement</p> <p>Sensibiliser les jeunes à tous les aspects de la gestion d'un logement autonome : budget, droits et devoirs, aides au logement ...</p>	<p>Développement d'un dispositif de coaching logement jeunes : sur la base d'outils existants (tel que le jeu "Dilemme") et en mobilisant les partenaires du territoire : Imaginer le format, le contenu et les outils à l'appui de ce Coaching Logement des jeunes - Organiser 2 sessions collectives pouvant concerner jusqu'à 10 jeunes chaque année - Evaluer à 3 mois, 6 mois et 1 an le parcours du jeune dans son logement</p> <p>Mobilisation de nouveaux financeurs permettant de consolider les missions du CLLAJ de l'Artois.</p> <p>Echéances de réalisation</p> <p>2022-2025</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Habitat et Insertion</p>	<p>Un « parcours » logement des jeunes sécurisé Un recours aux droits facilité pour les jeunes Une meilleure connaissance des conditions d'accès au logement des jeunes Des jeunes outillés et informés en matière de logement</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>CAF, CABBALR, Mission Locale, DEPARTEMENT, communes, CCAS, SIVOM, Etablissements d'enseignement supérieur, PIJ, Action Logement, MSA, PAD, PLJ-La Vie Active, bailleurs sociaux ...</p>	<p>Nombre de jeunes accompagnés annuellement par le CLLAJ Nombre de réunions du comité de pilotage Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un coaching Cf. bilan d'activités annuel du CLLAJ</p>

3.1.2 - Expérimenter la cohabitation intergénérationnelle

Diagnostic initial	Public cible
<p>La cohabitation intergénérationnelle, prévue par la loi Elan, permet à un senior de plus de 60 ans qui dispose d'une chambre libre de la louer ou de la sous-louer, à un jeune de moins de 30 ans (avec une contrepartie financière modeste)</p> <p>Ce dispositif peut être une solution à expérimenter en réponse à des problématiques repérées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isolement de certaines personnes âgées isolées souhaitant rester à domicile - problématique de logement des jeunes <p>Ces problématiques ont été pointées dans l'Analyse des Besoins Sociaux.</p> <p>Cf. Plan d'action du PDALHPD 2015 - 2020 : ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins - Fiche action 2.5 Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans : « <i>Repenser l'offre en développant des solutions innovantes et adaptées aux problématiques et aux modes de vie des jeunes (colocation intergénérationnelle, restructuration de l'offre d'accueil des jeunes majeurs, AML jeunes, expérimentations bailleurs ...)</i> »</p>	<p>Jeunes de moins de 30 ans Personnes âgées isolées</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Proposer à des personnes âgées isolées de loger, à leur domicile, un jeune</p> <p>Proposer à des jeunes de moins de 30 ans d'être logés au domicile d'une personne âgée isolée, ceci, dans le cadre d'une relation sécurisée et gagnante-gagnante.</p> <p>Renforcer le lien social</p>	<p>Phase de benchmarking pour identifier des expériences similaires</p> <p>Définition du cadre, du format et du calibrage de cette expérimentation, identifier les partenaires et prestataires</p> <p>Rédaction d'un cahier des charges permettant de travailler cette expérimentation localement</p> <p>Réalisation de l'expérimentation</p> <p>Evaluation</p> <p>Déploiement éventuel</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2023-2025</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CLLAJ / CABBALR (à confirmer)	Un parcours résidentiel amélioré Une optimisation de l'usage du parc de logements Un lien social renforcé
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS, CARSAT, CAF, communes, CCAS, Associations spécialisées, organismes d'intermédiation locative ANAH, opérateurs PIG ...	Nombre de personnes (jeunes et âgées) concernées par cette expérimentation

3.2 - Poursuivre la dynamique territoriale et partenariale en faveur de la lutte contre l'indécence et de l'adaptation des logements

3.2.1 - Consolider le dispositif du permis de louer

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le logement indigne représente environ 9 % du parc de logements privés (Filocom 2015 - environ 9 279 logements). Le permis de louer est l'un des outils de la lutte contre l'habitat indigne permettant le repérage des logements indécents avant leur location. Il est expérimenté sur la CABBALR depuis Septembre 2018 et étendu à 12 communes depuis Janvier 2021.</p>	<p>Propriétaires et locataires des logements concernés</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Lutter contre l'habitat indigne et contre les "marchands de sommeil"</p> <p>Vérifier la conformité des logements privés mis en location dans les périmètres concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1000 autorisations annuelles accordées - Conseil auprès des propriétaires - Inciter au conventionnement ANAH avec ou sans travaux <p>Il est prévu que le dispositif puisse être actualisé, voire étendu, chaque année. En 2022, 7 nouvelles communes seront ainsi associées aux 12 actuelles.</p>	<p>Délibération de l'EPCI sur la base de propositions de périmètres d'habitat dégradé par la commune - 12 communes concernées : Annequin, Annezin, Auchel, Béthune, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Cauchy-à-La-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Noeux-Les-Mines et Violaines</p> <p>Convention "permis de louer" CABBALR/CAF permettant d'identifier les logements concernés (transmission des données mensuellement)</p> <p>Modalités du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande d'autorisation préalable de mise en location auprès de la CABBALR ; avant la première location, ou au moment du renouvellement du bail, accompagné d'un diagnostic technique complet et sans anomalie constatée - visite de « contrôle de décence » du logement. <p>Si le logement est déclaré indigne, un rejet motivé est envoyé au propriétaire accompagné d'une liste de travaux à effectuer. Une nouvelle visite sera nécessaire avant autorisation.</p>

	Sanction possible dans le cas d'une absence de dépôt de demande d'autorisation préalable de mise en location du logement.
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR Service Habitat Privé – Lutte contre l'habitat indigne / CAF	Amélioration des logements locatifs dans les secteurs ciblés De meilleures conditions de logement pour les habitants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, DDTM/Unité Eliots, ENEDIS, MDS62, ADIL	Nombre d'autorisations accordées Nombres d'infractions relevées (mise en location sans autorisation) Baisse du nombre de logements insalubres sur les communes cibles

3.2.2 - Poursuivre les dispositifs en faveur de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap

Diagnostic initial	Public cible
<p>(Extrait PIG) « Le territoire, bien que restant « jeune », offre des contrastes marquant un vieillissement plus évident dans les secteurs autour de Béthune et de Bruay, ainsi qu'à l'ouest plus rural (plus de 25% de la population a plus de 60 ans). Cela suppose un effort d'accompagnement au maintien à domicile. La Conférence départementale des financeurs à la perte d'autonomie a démontré que le territoire de l'agglomération concentre bon nombre d'indicateurs de dépendance et de santé déficiente, sur les populations logées, tant parce qu'étant située à cette extrémité du bassin minier, que dans la partie rurale précaire. Le parc privé est ancien, les salles de bains existantes sont généralement situées aux étages, et la population vieillit. »</p> <p>Par la CAF : Prêt à l'amélioration de l'habitat pour les allocataires CAF avec enfants à charge</p> <p>Cf. Plan d'Action du PDALHPD 2015 - 2020 : ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins - Fiche action 2.6 Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées</p>	<p>Personnes vieillissantes en perte d'autonomie (Propriétaires occupants) Personnes en situation de handicap</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Mieux informer les habitants en perte d'autonomie et en situation de handicap sur les aides existantes</p> <p>Permettre aux personnes vieillissantes en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adapter leur logement - de trouver un logement adapté à leurs besoins <p>Renforcer le partenariat entre les financeurs au niveau local</p>	<p>-OPAH / PIG : mobilisation des subventions de l'Anah au titre de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, tant préventifs que curatifs (GIR 1 à 6).</p> <p>-La CARSAT pourrait signer une convention partenariale avec la Communauté d'agglomération afin de mobiliser ses financements au travers de l'animation du PIG, en s'appuyant sur l'expertise de l'opérateur du PIG pour préparer les dossiers de demandes d'aides (projet en cours d'étude).</p>

<p>Associer d'autres financeurs potentiels : la CARSAT qui exerce une mission de service public pour la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) étudie la possibilité de participer à la simplification du parcours de la personne âgée affiliée, dans son projet visant la réalisation de travaux pour un maintien à domicile durable.</p>	<p>-Dans le cadre de la charte Handicap : Convention CABBALR / APF France Handicap pour accompagner le dispositif de gestion et de partage de la demande de logement social pour la perte d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des besoins et des situations des demandeurs en situation de handicap et qualification de la demande de logement pour les personnes en perte d'autonomie. - accompagnement des personnes en situation de handicap moteur et personnes vieillissantes en perte d'autonomie à la recherche d'un logement et répondant aux critères d'attribution de logement social.
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR (Direction Habitat et service Action sociale)	<p>Une meilleure adéquation offre / demande de logements</p> <p>Des habitants accompagnés dans leurs projets d'adaptation du logement</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, DDTM, ANAH, APF France Handicap, DEPARTEMENT, CARSAT, MDPH, opérateur FIG ...	<p>Nombre de dossiers (Anah - CARSAT) « perte d'autonomie »</p> <p>Nombre de personnes accompagnées par l'APF</p> <p>Nombre de logements inclusifs créés</p> <p>Nombre de visites à domicile réalisées pour établir le diagnostic social autonomie.</p>

3.2.3 - Lutter contre le mal logement des occupants très modestes locataires, voire propriétaires (PIG Lot 2)

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'Agence Régionale de Santé intervient pour faire appliquer les pouvoirs de police du préfet en matière d'arrêtés d'insalubrité.</p> <p>La CAF opère de même sur les allocataires mal logés.</p> <p>Il reste des situations non traitées pour lesquelles l'Agglomération accompagne autant les communes pour appliquer les pouvoirs de police du maire, que les occupants mal logés directement, au titre du PIG/Lot 2.</p> <p>Cf. Plan d'Action PDALHPD 2015 - 2020 : ORIENTATION 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique - Fiche action 4.1 Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne</p>	<p>Locataires privés, voire Propriétaires occupants très modestes, mal logés dans des logements indécents, dégradés</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Aider au repérage des ménages mal logés en informant les CCAS, associations...</p> <p>Accompagner, chaque année, une vingtaine d'entre eux</p> <p>Diagnostiquer l'origine et la responsabilité des désordres (notamment entre bailleurs et locataires)</p> <p>Proposer des plans de financement aidé aux propriétaires, pour la résolution des désordres.</p> <p>Evaluer</p>	<p>Mise en place d'un comité technique associant les partenaires, réuni 1 à 2 fois par trimestre selon les ménages à accompagner</p> <p>Animation par les opérateurs des PIG/OPAH</p>
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR (direction de l'habitat)	Réduire les situations de mal logement sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ARS, DDTM/Eliots, MDS, ADIL, CCAS, Opérateurs OPAH/PIG, Fondation Abbé Pierre...	<p>Nombre de ménages mal logés repérés</p> <p>Nombre de ménages accompagnés</p> <p>Nombre de situations traitées résolues (travaux ou relogement)</p>

3.3 - Favoriser la lisibilité des dispositifs et des intervenants, que ce soit pour les usagers ou les professionnels du territoire

3.3.1 - Conforter les instances existantes permettant la participation des élus

Diagnostic initial	Public cible
<p>La CABBALR définit la stratégie de peuplement et d'attribution de logement (Loi Alur, Loi Elan...). Elle anime la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), en écrit le document d'orientation, pilote la Convention Intercommunale d'Attribution et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de Logement Social.</p> <p>La CIL est une instance partenariale et de gouvernance de la stratégie habitat /logement de l'agglomération : elle rassemble les 100 maires, les bailleurs sociaux du territoire, les services de l'Etat et des partenaires associatifs du monde de l'hébergement et du logement. La CABBALR participe à l'animation du PDALHPD sur son territoire.</p>	<p>Demandeurs de logement social Occupants du parc dans son parcours résidentiel Elus</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PPGDID en 2022 - Démarche de qualification de l'offre de logements sociaux par les communes et les bailleurs (sur le plan du bâti, de son environnement et de son peuplement) à mener en 2022 - 2023. 	<p>Réunir la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) deux fois dans l'année et en faire le lieu d'échange privilégié entre l'Agglomération, les communes et les bailleurs sociaux (réunions plénières ou ateliers thématiques)</p> <p>Réunir les groupes de travail thématiques de la CIL</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / Sous-Préfecture	Production, mise à jour et évaluation des documents-cadres

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les membres de la CIL (les bailleurs sociaux, l'Inter-bailleurs, les maires, les partenaires associatifs, les services de l'Etat)...	Nombre de réunions/ateliers thématiques organisés Nombre de participants

3.3.2 - Mettre en place le Guichet Unique de l'Habitat (GUH)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un guichet unique de l'habitat accueille, informe, conseille et accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation de logement, quel que soit leur niveau de revenu</p> <p>La CABBALR est un territoire à fort enjeu de rénovation énergétique et d'adaptation des logements individuels au vieillissement et à la perte d'autonomie.</p>	<p>Habitants du territoire</p> <p>Artisans</p> <p>Partenaires-relais (communes)</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faciliter le parcours de l'habitant souhaitant rénover son habitat</p> <p>Lever les freins à la concrétisation de certains projets de rénovation ou d'adaptation de l'habitat</p> <p>Missions du GUH</p> <p>Accueil : Organiser une présence physique, téléphonique et proposer un formulaire de contact</p> <p>Information : Répondre aux demandes des particuliers sur tous les sujets relatifs à la rénovation des logements. Informations techniques, financières, juridiques et réglementaires</p> <p>Conseil et accompagnement</p> <p>Mise en synergie des acteurs</p>	<p>Mise en place d'un numéro gratuit unique d'accès à l'information partagé par : les conseillers FAIRE, le service environnement du Fonds de Transition Energétique et le service en charge des aides de l'Anah dans le cadre d'un planning partagé</p> <p>Une mise en relation dans les plus brefs délais avec le service compétent</p> <p>Permanences téléphoniques et physiques</p> <p>Réunions ponctuelles dans les quartiers à fort potentiel d'intervention</p> <p>Accompagnement des habitants</p> <p>Animation d'ateliers, expos...</p> <p>« traçage » des contacts</p> <p>Dans un 2ème temps, accompagner les porteurs de projet vers les artisans labellisés et les banques relais, pour un accompagnement jusqu'aux travaux.</p>
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR - Directions de l'Habitat et de l'Environnement	Un accompagnement facilité, simplifié et sécurisé des habitants dans leurs projets logement
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

CAF, Région, Etat, ANAH, Ademe, Communes ...	Nombre de contacts gérés par le GUH Nombre de projets accompagnés Nombre de projets aboutis
---	---

3.3.3 - Former les accueillants de proximité aux dispositifs en lien avec le logement et outiller les professionnels

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les accueillants de proximité sont souvent les premiers interlocuteurs des usagers et ont un rôle essentiel en matière d'orientation des publics.</p> <p>A travers les groupes de travail mis en place pour l'écriture de la Ctg, il est apparu de manière évidente qu'ils ne connaissaient peu ou pas le réseau des acteurs du logement et de l'habitat.</p>	<p>Les accueillants de proximité (communes, CCAS...)</p> <p>Les travailleurs sociaux</p> <p>Les élus</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Identifier les principaux interlocuteurs sur le territoire</p> <p>Permettre une meilleure connaissance du qui fait quoi et pour qui sur le territoire</p> <p>Appréhender les grands enjeux du territoire en matière d'habitat</p> <p>Faciliter l'orientation des habitants dans leur projet logement</p>	<p>Mise en place d'une journée de formation sur les dispositifs en lien avec le logement et l'habitat pour les accueillants de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - le B.A.-BA des dispositifs - les acteurs du territoire - qui fait quoi ... <p><i>A renouveler en fonction des besoins identifiés</i></p> <p>Organisation, chaque année, d'une demi-journée d'information à destination des professionnels et des élus du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualités des dispositifs - Présentation de partenaires - ...
	Echéances de réalisation
	2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF / Guichet Unique de l'Habitat	Des professionnels mieux outillés Des usagers mieux accompagnés
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, CCAS, DEPARTEMENT, Etat, Associations ...	Nombre de participants aux journées de formation et d'information Satisfaction des participants

3.3.4 - Développer une « table d'orientation » à destination des professionnels

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les accueillants de proximité sont souvent les premiers interlocuteurs des usagers et ont un rôle essentiel en matière d'orientation des publics.</p> <p>A travers les groupes de travail mis en place pour l'écriture de la Ctg, il est apparu de manière évidente qu'ils ne connaissent peu ou pas le réseau des acteurs du logement et de l'habitat.</p>	<p>Les professionnels du territoire</p> <p>Les élus</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre une meilleure connaissance du qui fait quoi et pour qui sur le territoire</p> <p>Identifier les principaux interlocuteurs sur le territoire</p> <p>Faciliter l'orientation des habitants dans leur projet logement</p> <p>Disposer d'un outil simple d'utilisation</p>	<p>Mise en place d'un groupe de travail pour penser l'outil en réponse au besoin de ceux qui vont l'utiliser</p> <p>Réalisation d'un outil, dont le format reste à définir et qui sera complémentaire à l'existant permettant, rapidement, d'identifier l'interlocuteur vers qui il convient d'orienter les usagers, selon les spécificités de cet usager (âge, résidence) et de sa demande (aide, rénovation...).</p> <p>Diffusion de cet outil aux professionnels du territoire</p> <p>Veille sur la mise à jour de l'outil (personne référente).</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF	<p>Des professionnels mieux outillés</p> <p>Des usagers mieux accompagnés</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, CCAS, DEPARTEMENT, Etat, Associations ...	<p>La réalisation de l'outil</p> <p>L'utilisation de l'outil</p>

3.4 - Accompagner de manière concertée et renforcée les publics spécifiques que constituent les gens du voyage

3.4.1 - Instaurer un comité de pilotage intercommunal à l'accompagnement des gens du voyage et suivi des familles dans le cadre d'un comité de suivi de chaque aire d'accueil

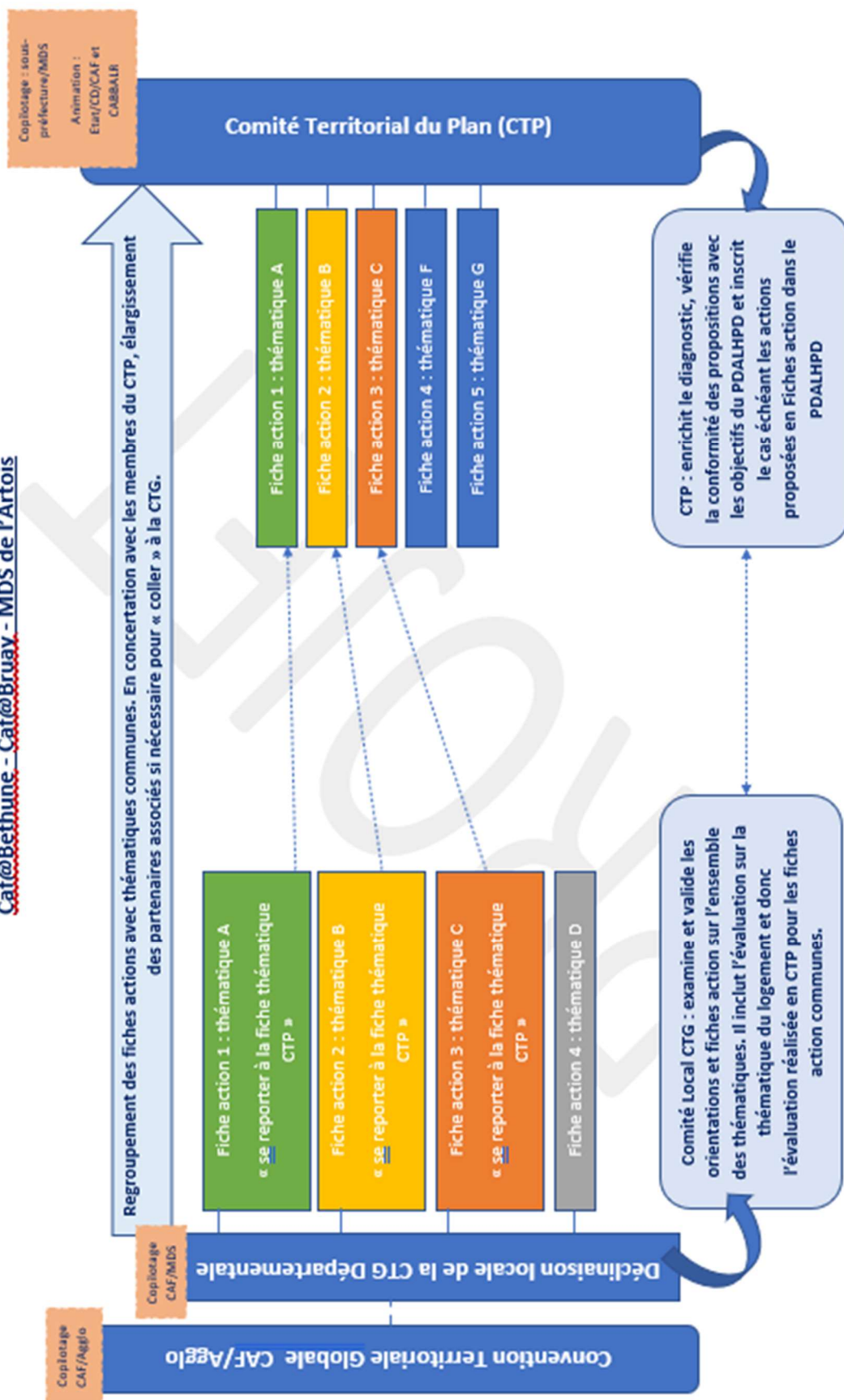
Diagnostic initial	Public cible
<p>Un accompagnement des gens du voyage et des actions de médiation insuffisantes</p> <p>Un public qui s'inscrit parfois dans une position de défiance vis-à-vis des institutions – un dialogue compliqué entre les gens du voyage et les institutions</p> <p>Grandes difficultés d'accès à la scolarité dès le primaire</p> <p>Déscolarisation à partir du collège ou d'inscription aux cours à distance, même pour les enfants des familles sédentarisées</p> <p>Cf. Plan d'action PDALHPD 2015 – 2020-Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins - Fiche action 2.4 Répondre aux besoins des Gens du Voyage : Faciliter la sédentarisation des Gens du Voyage qui le souhaitent / Favoriser le développement de solutions d'habitat adapté / Promouvoir l'inclusion des familles issues de la communauté des Gens du Voyage</p>	<p>Les gens du voyage présents dans les aires d'accueil notamment les familles sédentarisées</p> <p>Les familles en installation illicite régulière sur le territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Une meilleure connaissance des actions réciproques au bénéfice des gens du voyage</p> <p>Favoriser l'inclusion scolaire et sociale des enfants des gens du voyage</p> <p>Suivi des situations des familles</p> <p>Réalisation d'une charte veillant à la sérénité des échanges avec les gens du voyage</p>	<p>Mise en place d'un comité de pilotage intercommunal une fois par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage des bilans des uns et des autres - Echanges sur des projets communs à activer au bénéfice des gens du voyage : prévention santé, accompagnement à la scolarité <p>Revue de la situation de familles repérées dans les comités de suivi propres à chaque</p>

	aire d'accueil associant les services de la CABBALR, la Sous-Préfecture, les services sociaux des communes, les associations, la CAF, les services de police, le gestionnaire des aires d'accueil
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR (Direction de l'habitat : Service Accueil des gens du voyage et service logement – Service Action sociale)	<p>Une meilleure coordination entre acteurs Les enfants présents dans les aires d'accueil des gens du voyage sont scolarisés et acquièrent les savoirs de base</p> <p>Une meilleure compréhension réciproque Faire tomber les représentations de part et d'autre</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, Communes, CCAS concernés, Education Nationale, Sauvegarde du Nord Services de gendarmerie et police, PIMMS, SDJES ...	<p>Nombre de comités de pilotage organisés</p> <p>Nombre de comités de suivi pour chaque aire</p> <p>Nombre de familles suivies</p>

3.5 - Coordonner la déclinaison des politiques logement de chaque institution (PDALHPD / CTG / PPGDID) à travers le CTP (Comité Territorial du Plan)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le PDALHPD, piloté par l'Etat et le Conseil Départemental, est en cours de renouvellement. L'instance locale de pilotage du PDALHPD est le Comité Territorial du Plan (CTP).</p> <p>La Ctg départementale CAF - DEPARTEMENT du Pas-de-Calais intègre quatre thématiques dont celle du logement.</p> <p>Le logement fait partie des 4 thématiques de la Ctg Caf - CABBALR.</p> <p>Les partenaires ont exprimé des craintes quant à la superposition des dispositifs et ne perçoivent pas clairement leur articulation.</p>	<p>Les partenaires et acteurs du logement sur le territoire de la CABBALR</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Clarifier, pour les partenaires, l'articulation entre ces dispositifs Optimiser la mobilisation des uns et des autres</p>	<p>Préparation concertée de l'ordre du jour des CTP (Département, Caf, sous-Préfecture, CABBALR) Communication auprès des partenaires pour qu'ils identifient le CTP comme l'instance centrale de suivi des actions relatives au logement</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022-2025</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Département / CABBALR / CAF / Sous-préfecture</p>	<p>Une meilleure visibilité des actions menées dans le champ du logement Une coordination des acteurs du logement</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les bailleurs</p>	<p>Ordres du jour du CTP Nombre de réunions du CTP</p>

Articulation territoriale
Caf@Béthune - Caf@Bruay - MDS de l'Artois



4.THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC

4.1 - Permettre aux habitants d'être acteurs de leur accompagnement

4.2 - Soutenir les coopérations entre acteurs du territoire, aux différentes échelles, pour faciliter l'accompagnement global des usagers (*Fiches transversales*)

4.1 - Permettre aux habitants d'être acteurs de leur accompagnement

4.1.1 - Proposer une sensibilisation et/ou une formation au repérage des situations d'illettrisme

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'illettrisme touche 7 % de la population de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France – ce taux atteint 11 % dans les Hauts de France.</p> <p>Les professionnels, dans leur accompagnement au quotidien des usagers, constatent la non-maitrise des savoirs de base. Les professionnels ont fait part de leur méconnaissance du réseau d'acteurs permettant le repérage et la prise en charge des personnes concernées sur le territoire.</p> <p>La corrélation entre illettrisme et illettrisme est attestée (17.3% d'habitants en situation d'illettrisme).</p> <p>Des projets ont déjà été portés sur le territoire, à l'image de celui du CCAS de Béthune dans le cadre du Programme de Réussite Éducative).</p> <p>Département : La Politique Lire, Écrire et Parler en Pas-de-Calais pilotée par la direction des affaires culturelles : 2 agents ont été recrutés sur la lutte contre l'illettrisme et illettrisme par la Direction de la Culture du Département</p>	<p>Professionnels de l'accompagnement des publics dont prioritairement les CCAS</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre un meilleur repérage des publics en situation d'illettrisme</p> <p>S'outiller pour mieux repérer</p>	<p>Mise en place de sessions de formation permettant aux professionnels du territoire de mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme.</p> <p>Ces sessions pourront être axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une culture commune sur cette thématique -une grille d'indices facilitant le repérage : déceler les signes et repérer les stratégies d'évitement

	<p>-l'identification des partenaires du territoire</p> <p>- le partage des bonnes pratiques entre professionnels</p> <p>En parallèle, travail avec le CNFPT sur la prise en compte de cette problématique dans les collectivités et mise en place de formations éventuelles au bénéfice des collectivités.</p> <p>Possibilité de s'associer aux journées nationales d'action contre l'illettrisme.</p>
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CIAS	Un repérage facilité des personnes en situation d'illettrisme Des professionnels mieux outillés
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ANLCI, GRETA, AFP2I, Communes, CCAS, SIVOM, ID Formation, Pôle Emploi, Mission Locale, Education Nationale, Centres sociaux et EVS, Associations intermédiaires, ACI, Lire et faire lire, autres associations ...	Nombre de sessions organisées Nombre de participants

4.1.2 - Réaliser et diffuser un recueil d'informations sur la prise en charge de l'illettrisme sur la CABBALR

Diagnostic initial	Public cible
<p>Cf. fiche-action précédente</p> <p>Une méconnaissance globale des structures et des modalités de prise en charge des personnes en situation d'illettrisme sur le territoire.</p> <p>Des accueillants de proximité en difficulté pour orienter les publics, notamment dans les communes rurales.</p>	<p>Accueillants de proximité (communes / CCAS...)</p> <p>Travailleurs sociaux</p> <p>Structures d'accompagnement</p> <p>Elus</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Mieux identifier les acteurs locaux de cette thématique, avec les limites de leurs interventions.</p> <p>Permettre une orientation et une prise en charge plus efficace et plus rapide des personnes en situation d'illettrisme.</p>	<p>Réalisation d'un support, dont le format reste à définir, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des éléments de contexte, de définition sur l'illettrisme - L'identité des structures intervenant sur le territoire avec les missions et les coordonnées - Des retours d'expériences au niveau local en termes de repérage et d'accompagnement <p>Intégration de ces éléments et/ou mise à jour sur Wikisol.</p> <p>Ce support devra être travaillé au regard et sur le fondement des travaux de l'ANLCI.</p>
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CIAS	<p>Une orientation facilitée des publics en situation d'illettrisme</p> <p>Des professionnels mieux outillés</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>DEPARTEMENT, Mission Locale, Pôle Emploi CCAS et communes, PRE, Education Nationale, Associations d'accompagnement des migrants, ANLCI, AFP2I ...</p>	La réalisation du guide

4.1.3 - Déployer le dispositif des Conseillers Numériques France Services (CNFS)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un taux d'illectronisme sur le territoire de la CABBALR qui atteint 17.3% soit 38.584 personnes en situation d'illectronisme.</p> <p>Une étude portée par le CIAS sur la lutte contre l'illectronisme proposant un plan d'actions à 3 ans.</p> <p>Les opportunités du plan France Relance Inclusion numérique dont le déploiement du dispositif des Conseillers Numériques France Services (CNFS)</p> <p>Actualités avec le déploiement du dispositif des Pass numériques du département et de la région : Acquisition de pass qui seront distribués à des usagers repérés comme ayant des difficultés avec les outils numériques pour pouvoir bénéficier de formations auprès de structures préalablement identifiées.</p>	<p>Les habitants du territoire en situation d'illectronisme et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les séniors - les jeunes - les personnes vulnérables et en situation d'exclusion - les parents en difficulté dans le cadre du suivi scolaire.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Répondre aux enjeux identifiés dans l'étude relative à la lutte contre l'illectronisme sur le territoire à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement du maillage territorial - La proposition d'un fonctionnement « mobile » en allant vers les publics-cibles - Le renforcement de l'offre territoriale (moyens humains supplémentaires et coordination) <p>Favoriser la montée en compétence numérique des usagers (tendre vers l'autonomie numérique) à travers 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un soutien dans les usages quotidiens - Une sensibilisation aux enjeux du numérique pour favoriser des usages citoyens et critiques - Rendre autonome pour réaliser les démarches administratives en ligne 	<p>Réponse de la CABBALR et de certaines communes et associations à l'Appel à Manifestation d'intérêt pour le recrutement de CNFS sur le territoire.</p> <p>Déploiement des CNFS de la CABBALR, de manière prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les quartiers en géographie prioritaire les moins pourvus en ingénierie de médiation numérique • en milieu rural • en lien avec le projet de guichet unique mobile de la CABBALR <p>Coordination sur le territoire et notamment avec le Pôle Ressources numérique (fédération des centres sociaux, Canopé, ARRE)</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2025

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR et autres porteurs	Montée en compétence numérique des usagers Des habitants plus autonomes dans leurs usages du quotidien
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ANCT, Communes et CCAS, Structures d'animation de la vie sociale, autres structures ayant recruté des CNFS (communes ou associations), les Assembleurs, DEPARTEMENT, Région, Canopé ...	Nombre de conseillers numériques en poste sur la CABBALR Nombre de personnes accompagnées individuellement Nombre de personnes accompagnées collectivement

4.1.4 - Sécuriser et faciliter les pratiques en matière d'accompagnement aux démarches en ligne

Diagnostic initial	Public cible
<p>Difficultés quotidiennes rencontrées par les professionnels dans l'accompagnement des publics en situation d'illectronisme.</p> <p>Un taux d'illectronisme sur le territoire de la CABBALR qui atteint 17.3% soit 38.584 personnes en situation d'illectronisme.</p> <p>Une étude portée par le CIAS sur la lutte contre l'illectronisme.</p> <p>Des dispositifs nationaux à saisir (solutions clé en main).</p>	<p>Les structures d'accompagnement des publics</p> <p>Les aidants professionnels</p> <p>Les publics en situation de précarité</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre aux aidants professionnels réalisant des démarches administratives en ligne pour le compte d'usagers en difficulté d'être sécurisés dans leurs pratiques</p> <p>Outiller les aidants professionnels</p> <p>Faciliter l'accompagnement aux démarches administratives en ligne</p> <p>Agir en faveur de l'inclusion numérique</p>	<p>Déploiement du dispositif Aidants Connect</p> <p>Aidants Connect est l'outil permettant à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démonstration de l'outil, pour l'aidant et pour l'utilisateur accompagné - Présentation de la démarche d'habilitation - Information sur les formations - Formations sur le territoire <p>Expérimentation d'une solution de coffre-fort numérique</p> <p>Dans le cadre du cluster territoire intelligent de la CABBALR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - test sous la forme d'un POC (proof of concept) d'une solution de coffre-fort numérique à l'appui de quelques structures ciblées (CCAS, centre social...) - Evaluation de cette expérimentation - Déploiement éventuel selon évaluation

	Coordination sur le territoire et notamment avec le Pôle Ressources numérique (fédération des centres sociaux, Canopé, ARRE)
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CIAS	Des aidants professionnels outillés et sécurisés Des pratiques professionnelles améliorées Des usagers mieux accompagnés
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, ANCT, Communes, CCAS, Structures d'accompagnement à la vie sociale, PIMMS...	Nombre de structures inscrites dans le dispositif Aidants Connect Nombre d'aidants formés et habilités Nombre de mandats réalisés Nombre de structures inscrites dans l'expérimentation Coffre-fort numérique Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de l'expérimentation

4.1.5 - Accompagner les personnes vulnérables dans leur parcours de santé global (CLS)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Cf. Observatoire local de la santé</p> <p>Une fragilité sociale importante Un taux de pauvreté pouvant atteindre 36% Des taux de participation aux dépistages organisés des cancers en dessous des moyennes nationales 14% des personnes sans mutuelle</p>	<p>Toute personne en situation de vulnérabilité avec une attention particulière pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Axe 2 du Contrat Local de Santé ARS / CABBALR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la prévention des addictions - Informer sur les dispositifs de prise en charge et accompagner dans le parcours de soin en addictologie - Accompagner les usagers dans leur parcours de soin - Promouvoir les dépistages organisés des cancers - Promouvoir la vaccination tout au long du parcours de vie - Développer des actions de prévention des cancers - Déployer la médiation santé pour accompagner les usagers dans leur parcours de santé - Animer un Atelier Santé Ville - Développer des partenariats pour améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables (création de bilans de santé sur le territoire, consultations avancées...) - Proposer une mutuelle pour tous 	<p>Cf. Plan d'actions du CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de modules de formation - Animation de temps forts thématiques par le biais de la médiation culturelle - Animation d'ateliers thématiques - Mise en place de campagnes de communication <p>Mise en place de groupes de travail, réseaux d'acteurs</p>
	Echéances de réalisation
	<p>2020-2023</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>CABBALR - CIAS</p>	<p>Des partenaires mobilisés dans la mise en œuvre des actions du CLS La mobilisation des usagers sur les actions proposées au bénéfice de leur santé Une montée en compétence des acteurs Une meilleure interconnaissance entre acteurs pour une meilleure prise en charge de l'utilisateur Un recours aux soins moins tardif Une autonomie dans le parcours de santé Une amélioration des indicateurs de santé</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, DEPARTEMENT, CPAM, FILIERIS, hôpitaux et cliniques, UDCCAS 62, CCAS, le CRCDC, PREVART, MIPPS du SIVOM du Bruaysis, Mission Locale, les centres sociaux, les EVS, Résidence Habitat Jeunes, Club de Prévention, UFOLEP62, autres services de la CABBALR...	Nombre d'actions réalisées Nombre de participants aux actions + Mesures d'évaluation spécifiques en fonction des actions (formation, action individuelle, grand public...)

4.1.6 – Sensibiliser les habitants au sujet des violences intrafamiliales (VIF)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le réseau de lutte contre les VIF (violences intrafamiliales) est constitué. Les membres de ce réseau œuvrent auprès des victimes. Cependant il n'est pas encore suffisamment connu des habitants. Il est donc nécessaire de sensibiliser la population pour qu'elle diffuse l'information aux victimes</p> <p>Financement de 2 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie par le DEPARTEMENT.</p>	<p>Les habitants de la CABBALR en général, et indirectement les victimes de violences intrafamiliales</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Sensibiliser la population et les jeunes à la problématique des violences intrafamiliales et au phénomène d'emprise</p> <p>Faciliter l'orientation des victimes vers le réseau VIF</p>	<p>Formation des membres du réseau VIF au « porteur de parole » : les porteurs de parole pourront mener des actions de sensibilisation des habitants en des lieux stratégiques (par exemple : les marchés)</p> <p>Organiser chaque année une action de prévention en lien avec la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes</p> <p>Réitérer le principe du théâtre/forum sur l'ensemble du territoire (théâtre participatif) en adaptant les interventions aux différents publics (jeunes/adultes)</p> <p>Proposer des modules de sensibilisation aux violences intrafamiliales à destination des habitants</p>
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales	La population connaît l'existence et le fonctionnement du réseau VIF et oriente les victimes vers ce réseau afin qu'elles soient accompagnées
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les coordos parentalité, les communes, l'éducation nationale, DEPARTEMENT...	Augmentation du nombre de victimes orientées par leur proche suite aux sensibilisations effectuées par le réseau VIF

4.1.7 - Mettre en place des Groupes d'échanges et d'analyse de pratiques sur la thématique de l'accès aux droits

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un isolement des professionnels et la difficulté à travailler collectivement et rapidement sur des situations précises et complexes d'usagers.</p> <p>La volonté partagée par les professionnels de davantage collaborer au quotidien</p> <p>Animation partenariale de l'ASIP (Accueil Social Inconditionnel de Proximité) en projet.</p>	<p>Professionnels de l'accompagnement (professionnels de terrain)</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre aux professionnels de saisir un collectif d'acteurs sur la gestion d'une situation spécifique et problématique en lien avec l'accès aux droits.</p> <p>Permettre aux professionnels de l'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise de recul sur certaines situations de travail - la recherche d'autres approches possibles - De bénéficier de temps d'échanges entre pairs 	<p>Les Groupes d'analyse et d'échanges de pratiques s'adressent aux professionnels de terrain.</p> <p><i>Leur mise en place nécessitera un travail en amont avec les principaux partenaires (définition du cadre d'intervention, portage, engagements réciproques, retour sur expériences ...).</i></p> <p>Groupes d'échanges sur des situations spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie par une commune ou un CCAS, sur la base d'une trame à acter collectivement - Echanges et concertation entre professionnels de terrain sur une situation spécifique d'un usager (modalités à définir) <p>Cette saisie d'un collectif d'acteurs est notamment envisagée pour traiter des situations présentant un caractère d'urgence.</p> <p>Groupes d'analyse de pratiques (GAP) entre professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des professionnels à associer par institution - Les participants inscrits aux GAP apportent des situations de terrain ou des problématiques qu'ils

	<p>rencontrent. Celles-ci font l'objet d'une analyse croisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclinaison par micro-territoire (découpage MDS / CAF ou territoires CABBALR) après - Animation par un prestataire extérieur neutre
	Echéances de réalisation
	2023 - 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
DEPARTEMENT en lien avec la CABBALR et la CAF	<p>Une meilleure prise en charge de certains dossiers complexes</p> <p>Une interconnaissance entre acteurs renforcée</p> <p>Un soutien apporté aux professionnels de terrain</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS, Communes, CCAS, MDPH, CARSAT, CPAM Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale ...	<p>Nombre de groupes d'échanges organisés</p> <p>Nombre de groupes d'analyse organisés</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de situations traitées</p>

4.1.8 - Proposer un défi-mobilité inter-structures

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les professionnels partagent le constat des freins psychologiques et financiers à la mobilité des usagers.</p> <p>De nombreuses structures du territoire cherchent à accompagner leurs publics pour lever les freins à la mobilité mais peu de projets partenariats sont identifiés.</p>	<p>Jeunes</p> <p>Familles monoparentales</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Rendre les personnes autonomes dans leurs déplacements sur le territoire</p> <p>Faire découvrir l'offre en transport sur le territoire</p> <p>Faire découvrir des lieux, des services et des équipements</p> <p>Renforcer le partenariat entre structures et les faire collaborer sur le sujet de la mobilité</p>	<p>Mettre en place un groupe de travail permettant l'organisation d'un évènementiel type « défi-mobilité » sur une semaine (semaine de la mobilité - septembre)</p> <p>Organisation annuelle permettant aux structures volontaires de collaborer sur un défi amenant les publics à circuler sur le territoire et à découvrir des structures ou équipements du territoire ou au-delà.</p> <p>4 à 5 structures pourraient s'organiser entre elles pour réaliser ce défi chaque année</p> <p>S'appuyer sur le DEPARTEMENT (MDADT) qui a déjà organisé un Tadao Express sur le territoire avec Tadao et peut partager cette expérience.</p> <p><i>Financement à étudier dans le cadre d'un appel à projets FPT CAF</i></p>
	Echéances de réalisation
	2023 – 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR /CAF avec l'appui des chargés de coopération CTG	Des usagers plus à même de circuler sur le territoire et outillés pour l'usage des transports en commun
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, CCAS, SIVOM, DEPARTEMENT SMT, Tadao, Structures d'animation de la vie sociale, Mission locale, PIMMS ...	<p>Nombre d'évènements organisés</p> <p>Nombre de participants</p>

4.1.9 - Mettre en place le guichet unique mobile intercommunal

Diagnostic initial	Public cible
Nécessité d'aller vers les habitants pour un accompagnement de proximité et une meilleure accessibilité des services publics, notamment des services intercommunaux.	Les habitants du territoire, en priorité les habitants des quartiers en politique de la ville et les habitants en milieu rural
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Faciliter les démarches des usagers et améliorer la proximité des services publics en allant « vers les habitants » Permettre à l'utilisateur, dans un lieu unique, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics et notamment liées aux compétences de l'Agglomération Offrir aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement dans leurs démarches de la vie quotidienne Proposer des services complémentaires à l'offre des Maisons de Services au Public (MSAP) et Maison France Services (MFS) déjà présentes ou en projet sur le territoire	Ce guichet unique mobile prendra la forme d'un véhicule de type « camping-car » personnalisé et aménagé en pôle d'accueil. Pour fonctionner, il s'appuiera sur un binôme composé : <ul style="list-style-type: none"> - d'un agent d'accueil polyvalent - d'un conseiller numérique Intervention à terme sur les 100 communes de l'agglomération, avec un déploiement progressif en priorité sur les zones rurales et les quartiers en politique de la ville. Planning des passages et permanences dans les communes à proposer Logiciel de suivi des demandes
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR	Des services intercommunaux accessibles, de proximité Un meilleur accès au droit et à l'information
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, PIMMS, DEPARTEMENT, CAF...	Mise en service du Guichet unique mobile Nombre de communes concernées Nombre de personnes fréquentant cet équipement mobile

4.2 - Soutenir les coopérations entre acteurs du territoire, aux différentes échelles, pour faciliter l'accompagnement global des usagers (*Fiches transversales*)

4.2.1 – Réimpulser le café des partenaires

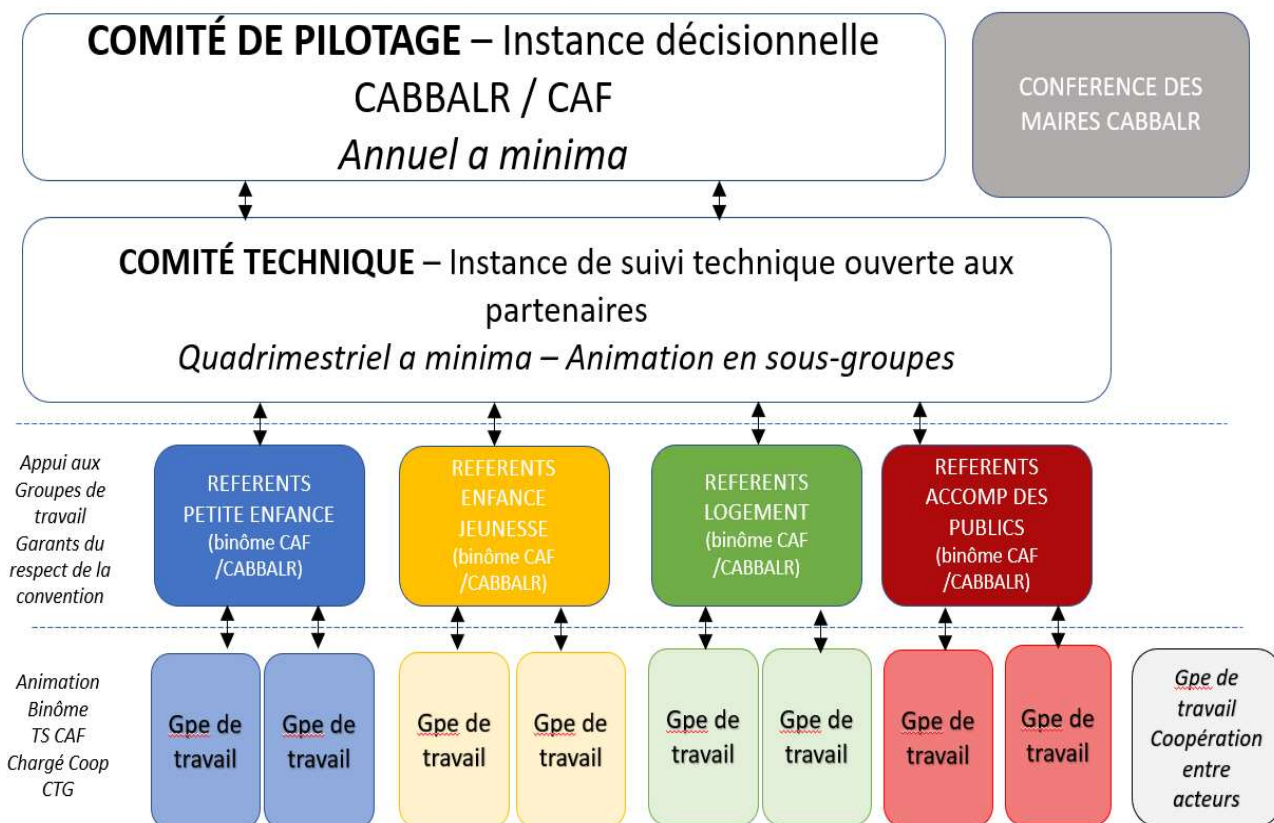
Diagnostic initial	Public cible
Les professionnels du territoire partagent le constat d'un défaut de connaissance réciproque des missions de chacun, des limites d'intervention de chacun, des différents sites sur le territoire.	Professionnels du territoire Elus du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Permettre une meilleure interconnaissance entre partenaires de l'action et de l'accompagnement social	Organisation et programmation de temps conviviaux de rencontres partenariales sur site (10h30/15h00)
Permettre une meilleure connaissance des dispositifs et des modalités d'intervention de chacun, mieux connaître ses interlocuteurs	La structure accueillante s'engage à <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les visiteurs en présence des professionnels - Faire visiter ses locaux si cela présente un intérêt - Présenter son offre de services - Comptabiliser le nombre de visiteurs
Créer, développer, renforcer les réseaux interprofessionnels	Fréquence de ces cafés : trimestrielle Planification à l'année Communication assurée par la structure accueillante avec l'appui de la CAF et de la CABBALR
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF / DEPARTEMENT pour la planification	Une meilleure orientation des publics à accompagner Des partenariats et des collaborations inter-institutions facilités
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Ensemble des structures du territoire volontaires, Département, Communes, CCAS, SIVOM, associations, coordonnatrices parentalité ...	Nombre de cafés partenaires organisés Nombre de visiteurs

4.2.2 - Favoriser l'organisation de stages croisés inter-institutions (journées d'immersion)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les professionnels du territoire partagent le constat d'un cloisonnement institutionnel, d'un défaut de connaissance réciproque des missions de chacun, des limites d'intervention de chacun, des différents sites sur le territoire.</p> <p>Cette méconnaissance rend complexe l'accompagnement des publics et ne fluidifie pas le parcours des usagers.</p> <p>Ce constat est fait par la majorité des professionnels et des élus associés aux groupes de travail de la Ctg.</p>	<p>Les professionnels du territoire, toutes thématiques confondues</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Favoriser l'interconnaissance entre institutions et entre professionnels du territoire</p> <p>Appréhender plus finement les missions de chaque structure via une période d'immersion ou de stages</p> <p>Lever les représentations</p> <p>Gagner en efficacité</p> <p>Conforter les réseaux de professionnels</p> <p>Prévenir l'errance administrative</p>	<p>A l'image de l'organisation proposée dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale et de ce qui est proposé par la Maison des Solidarités :</p> <p>Recenser les attentes des professionnels : qui veulent-ils rencontrer ? Pour quelles raisons ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les capacités d'accueil de stagiaires : qui peut accueillir, où, pour faire découvrir quoi ? - Obtenir l'engagement des institutions et structures sur le principe - Être facilitateur de ces stages croisés : fourniture de convention-type, fiche d'évaluation...
	Echéances de réalisation
	2023 - 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF / DEPARTEMENT	<p>Des relations interprofessionnelles facilitées</p> <p>Une meilleure orientation des usagers</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Acteurs de la Petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du logement, de l'accompagnement des publics	<p>Nombre de stages croisés ou de journées d'immersion organisé(e)s</p> <p>Nombre de bénéficiaires</p>

ANNEXE 5 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg - Gouvernance

Schéma de gouvernance de la CTG :



Composition des instances :

LE COMITE DE PILOTAGE

LA CABBALR :

- Le Président
- La vice-présidente en charge de l'action sociale et de la santé
- La conseillère déléguée en charge de la petite enfance et de la jeunesse
- La conseillère déléguée en charge du logement
- Le conseiller délégué en charge du CIAS
- Les vice-présidents en charge de l'accompagnement des communes du territoire
 - En fonction des actualités et ordres du jour, les vice-présidents et conseillers délégués pourront être associés (culture, mobilité, inclusion numérique, handicap...)
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur Général Adjoint
- Le référent CTG CABBALR

LA CAF du PAS DE CALAIS :

- La sous-directrice de l'Action Sociale
- Le Responsable de l'Action Sociale
- Les Responsables de territoires des Antennes de Béthune et du Ternois-Bruaysis
- Les conseillers thématiques

LE COMITE TECHNIQUE

LA CABBALR :

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur Général Adjoint
- La Coordinatrice de l'Action Sociale
- La Coordinatrice enfance et RPE
- Le Directeur de l'habitat
- Le Directeur en charge de la Politique de la Ville
- La Coordinatrice du CLS
- La Coordinatrice du CLSM
- Le Directeur de la Culture
- Le référent des PAD et du CISPD
- La Directrice de la territorialisation et de la mutualisation

LA CAF du PAS DE CALAIS :

- Les Chargées d'Accompagnement Territorial des Antennes de Béthune et du Ternois Bruaysis
- Les chargés de coopération CTG

LE DEPARTEMENT :

- Le (la) Responsable de site : MDS de LILLERS – MDS de BETHUNE – MDS de BRUAY LA BUISSIERE – MDS de NOEUX LES MINES (1 Responsable de site / COTECH)

LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE NORD PAS DE CALAIS:

- La chargée d'études - Développement Sanitaire et Social sur les Territoires

L'EDUCATION NATIONALE :

- L'inspecteur

Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) :

- Le (s) Référent(s) ACM

Évaluation continue des actions - Fiche type

Indicateurs quantitatifs pour l'évaluation des actions				
En amont de l'action	Prévu	Réalisé	Précisions / écarts par rapport au prévisionnel	
Objectif de l'action				
Nombre et/ou profil des partenaires impliqués initialement dans la conception de l'action				
Assiduité des partenaires au fil des réunions (nombre par réunion)				
Nombre de réunions nécessaires à la conception (du diagnostic à la mise en œuvre)				
Nombre de compte rendu de réunions réalisés				
Fréquence des réunions				
Pendant l'action	Prévu	Réalisé	Précisions / écarts par rapport au prévisionnel	
Nombre d'utilisateurs impactés par l'action				
Nombre de partenaires mobilisés				
Après l'action	Prévu	Oui	Non	Précisions
Organisation d'une réunion d'évaluation				
Atteinte ou non des objectifs : nombre de participants ? Etc.				
Indicateurs qualitatifs pour l'évaluation des actions				
En amont de l'action		Oui (Préciser)	Non (Préciser)	Partiellement (Préciser)
L'action est-elle pertinente au vu du contexte et du diagnostic ?				
Communication avec les partenaires sollicités : Les moyens utilisés étaient-ils satisfaisants ?				
La conduite de réunion était-elle satisfaisante ? (Qualité de l'animation, outils utilisés)				
Les habitants ont-ils été associés à la conception de l'action				
Pendant l'action		Oui (Préciser)	Non (Préciser)	Partiellement (Préciser)
Qualité de la réalisation				
Satisfaction générale				
Contenu, message, qualité des informations, disponibilité, qualité des intervenants...				
Les habitants ont-ils été associés à la mise en œuvre de l'action ?				

Après l'action		Oui (Préciser)	Non (Préciser)	Partiellement (Préciser)
Les habitants ont-ils été associés à l'évaluation de l'action ?				
Participation : intérêt, rôle attribué Organisation : délais, locaux, information reçue, organisation générale				
Atteinte ou non des objectifs : partenariat ? etc.				
Impact (retombées) à moyen ou long terme				
Indiquer les outils utilisés pour l'évaluation des actions : (liste non exhaustive)				
Feuilles émargement (selon modèle type)				
Questionnaires qualité usagers				
Recueil satisfaction des partenaires				
Outils permettant le comptage				
Compte-rendu de réunions (selon modèle type)				
Entretien d'évaluation (selon modèle joint)				
Baromètre de satisfaction				
...				
Éléments complémentaires à apporter à l'évaluation de l'action				

ANNEXE 6 – Modèle de délibération et fiche d'engagement réciproque (communes et SIVOM)

Modèle de délibération – Engagement CTG

Monsieur le Maire / le Président présente à l'assemblée les éléments suivants :

Depuis 2006, le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche contractuelle majeure, portée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Ce contrat est à ce jour considéré comme dépassé du fait de sa complexité et de sa lourdeur de gestion. La Convention territoriale globale est désormais le nouveau cadre de contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

La CABBALR avait approuvé par délibération du 17 novembre 2020 l'engagement des travaux en vue de l'élaboration et de la signature de cette convention à l'échelle intercommunale, l'engagement de l'intercommunalité dans ce nouveau dispositif de la CAF permettant aux communes et structures du territoire jusqu'alors bénéficiaires d'un Contrat Enfance Jeunesse de s'engager également dans cette nouvelle forme de contractualisation.

Quatre thématiques ont été explorées dans le cadre de la phase d'écriture de cette convention : la Petite Enfance, l'Enfance-Jeunesse, le Logement et l'Accompagnement des publics. Pour chacune de ces thématiques, et sur la base d'un diagnostic partagé entre la CAF, la CABBALR, les communes et les partenaires, des enjeux ont été identifiés, eux-mêmes déclinés dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel 2021-2025.

Les communes et SIVOM sont invités à s'engager dans cette démarche de Ctg et peuvent le formaliser par le biais d'une lettre d'engagement. Cet engagement conditionne le versement des Bonus Territoires et doit donc être réalisé avant le 31/12/2021 pour sécuriser les financements de 2021.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Pas-de-Calais (Convention Territoriale Globale, bonus de Territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal / le conseil syndical dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Vu la délibération du conseil communautaire approuvant la Ctg

Vu la Ctg intercommunale

Vu la fiche d'engagement jointe à la délibération

Il est proposé à la commune / au SIVOM :

De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette convention territoriale globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune / du SIVOM

D'autoriser le Maire / président à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF

D'autoriser le Maire / président à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF

Fiche d'engagement réciproque



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025

La Convention Territoriale Globale est désormais le socle des relations contractuelles entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités locales.

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'est engagée dans cette démarche par délibération du 17 Novembre 2020.

Par délibération du Conseil communautaire en date du _____, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane a défini, à l'échelle des 100 communes la composant, les termes généraux de cette Convention Territoriale Globale.

Cette convention prévoit la déclinaison d'un plan d'actions en 4 axes : Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Logement et Accompagnement des publics.

Les communes et les SIVOM du territoire, du fait de leurs actions de proximité, la gestion de leurs équipements, services et dispositifs contribuent aux objectifs identifiés dans cette Convention Territoriale Globale.

Par délibération en date du _____ 2021, la commune / le SIVOM de _____ :

- Adhère aux enjeux identifiés dans la Convention Territoriale Globale intercommunale
- S'engage, de manière générale, à la mise en œuvre de cette convention
 - o en s'associant autant que possible aux groupes de travail et instances de gouvernance
 - o en contribuant à la déclinaison du plan d'actions, selon ses compétences, ses priorités et ses projets

Cet engagement conditionne le versement, par la Caisse d'Allocations Familiales, des Bonus Territoires. Il permet également aux collectivités de candidater aux autres appels à projets de la CAF dans le respect des conditions spécifiques de chaque dispositif.

Fait en deux exemplaires, A _____ Le _____

Pour la commune ou le SIVOM de : _____

Le Maire, le Président : Nom Prénom : _____

Signature :

Annexe facultative à la fiche d'engagement réciproque

Enjeux et/ ou priorités de la commune ou du SIVOM au regard des thématiques de la Ctg (article 4) - L'inscription de projets dans cette fiche ne vaut pas engagement de la CAF et de la CABBALR à les soutenir

PETITE ENFANCE	Accueil individuel et collectif Accompagnement des familles Accès à une offre de loisirs et à une offre culturelle et sportive Mise en réseau des partenaires	
ENFANCE JEUNESSE	Politiques de prévention, d'animation et d'information des jeunes Interconnaissance et coopération entre acteurs	
LOGEMENT	Accès et maintien dans le logement, en particulier pour les jeunes Lutte contre l'indécence et adaptation des logements Lisibilité des dispositifs et des intervenants Accompagnement des gens du voyage	
ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	Des habitants acteurs de leur accompagnement Coopération entre acteurs	

ANNEXE 7 – Glossaire des sigles

Convention Territoriale Globale

ABS	Analyse des Besoins Sociaux
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AEPE	Accompagnant Éducatif Petite Enfance
AFEV	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
AFP2i	Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AM	Assistant(e)s Maternel(le)s
AMF	Association des Maires de France du PDC
ANACEJ	Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ANIL	Agence Nationale pour l'Information pour le Logement
ANLCI	Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
APH	Association des Paralysés de France
ARRE	Association Ressource pour la Réussite Educative
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CARSAT	Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CAT	Chargé(e)s d'Accompagnement Territorial
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CGIDD	Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
CHBB	Centre Hospitalier Béthune Beuvry
CHRS	Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIJ	Conseil Intercommunal des Jeunes
CIO	Centre Information Orientation
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLEA	Contrat Local d'Education Artistique
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMJ	Conseil Municipal des Jeunes
CNED	Centre National d'Education à Distance

CNFPT	Centre National de Fonction Publique Territoriale
CNFS	Conseiller Numérique France Services
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRIJ	Centre Régional de l'Information Jeunesse
CTP	Comité Territorial du Plan
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DGS	Directeur Général des Services
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune enfant
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPDEF	Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
EVS	Emploi de Vie Scolaire
FEPEM	Fédération des Particuliers Employeurs
GRETA	GRoupement d'ETablissements
GUH	Guichet Unique de l'Habitat
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
LAEP	Lieu d'Accueil Enfant-Parent
LVA	La Vie Active
MAM	Maison d'Assistants Maternels
MDS	Maison De la Solidarité
MFS	Maisons France services
MIPPS	Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé
MJEP	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maisons de Services au Public
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAD	Point Accès aux Droits
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PCB	Point Conseil Budget
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PIG	Programme d'Intérêt Général
PIJ	Point Information Jeunesse
PLH	Programme Local de Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPGDID	Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs
PRE	Programme de Réussite Educative
PREVART	Association de PREvention ARTois
QPV	Quartier Prioritaire Ville
RAM	Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RHJ	Résidence Habitat Jeunes
ROL	Relevé d'Observation Logement
RPE	Relais Petite Enfance

RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SDAVS	Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale
SDSF	Schéma Départemental des Services aux Familles
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIVOM	Syndicats à VOcation Multiple
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UFOLEP	Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
VAE	Validation des Acquis d'Expérience
VIF	Violences intrafamiliales